

Evaluation des effets du Plan d'action du Programme Pays (*Country Program Action Plan*)

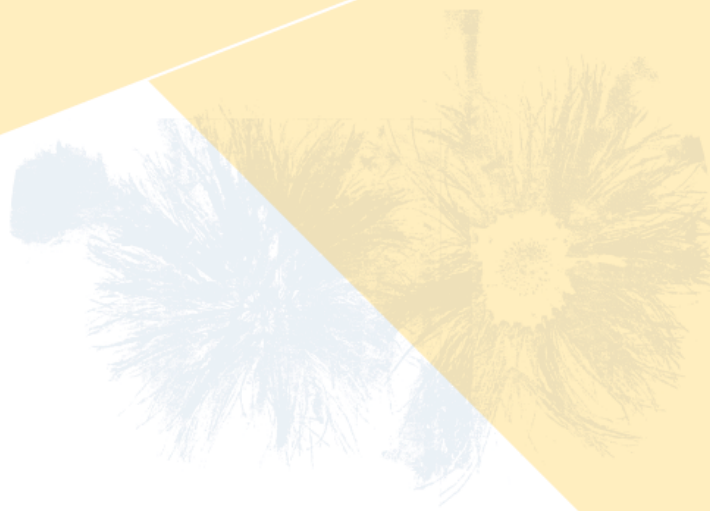
**Lot 3 : concernant l'Effet
« *l'environnement est protégé dans et
autour des zones de conservation
ciblée* »**

RAPPORT FINAL

PAYS	Madagascar
DOMAINE D'APPLICATION	Aires Protégées et Zones d'Appui aux Aires Protégées
BENEFICIAIRES	Services techniques, communautés locales, ONG
INSTITUTION PORTEUSE	PNUD
BUREAU D'EVALUATION	BIOTOPE Madagascar
NOMS DES EVALUATEURS	SOUQUET Mathieu RAFAMANTANANTSOA Guy
DATE	Décembre 2012



collection des études



Décembre 2012



Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES ACRONYMES	6
RESUME EXECUTIF	8
I. INTRODUCTION	12
I.1 Justification de l'évaluation de l'Effet	12
I.2 Les objectifs de l'évaluation	12
I.3 Champ de l'évaluation	13
I.4 Méthodologie d'évaluation utilisée	14
I.5 Difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la mission d'évaluation	16
II. OBJECTIFS ET CONTEXTE DE L'EFFET	18
II.1 Les référentiels de l'Effet	18
II.2 La situation de crise affectant le pays depuis 2009	19
II.3 Les ajustements du CPAP de 2010	19
III. DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PNUD DANS LE CADRE DU CPAP 2008-2011	20
III.1 Le rôle du PNUD dans la réalisation de l'Effet	20
III.2 Présentation des projets du PEDD	20
III.3 Analyse des interventions	27
III.4 Analyse financière	29
IV. EVALUATION DE L'EFFET	30
IV.1 Limites de l'évaluation	30
IV.2 Pertinence	32
IV.2.1 Analyse du PEDD	32
IV.2.2 Analyse par projet	36
IV.3 Efficacité	37
IV.3.1 Analyse du PEDD	37
IV.3.2 Analyse par projet	40
IV.4 Efficience	41
IV.4.1 Analyse du PEDD	41
IV.4.2 Analyse par projet	42
IV.5 Impact	43

IV.5.1	Analyse du PEDD	43
IV.5.2	Analyse par projet	45
IV.6	Durabilité	48
IV.6.1	Analyse du PEDD	48
IV.6.2	Analyse par projet	50
V.	CONCLUSION	51
V.1	Résumé des points essentiels et note d'évaluation	51
V.2	Principales leçons apprises	52
V.3	Recommandations pour l'avenir	53
V.3.1	Renforcement des recommandations inscrites dans le CPAP intérimaire 2012-2013	53
V.3.2	Recommandations sur la formulation de l'Effet, le choix des produits et de leurs indicateurs	56
VI.	ANNEXES	58
	Annexe 1 : Termes de référence de l'évaluation	59
	Annexe 2 : Extrait du cadre de résultats de l'Effet inscrit dans le CPAP 2008-2011	65
	Annexe 3 : Extrait du cadre de résultats de l'Effet inscrit dans le CPAP – mise à jour 2010-2011	66
	Annexe 4 : Matrice de résultats reconstituée	69
	Annexe 5 : Matrice d'évaluation	76
	Annexe 6 : Progrès et résultats de l'Effet (extraits des ROAR, années 2008 à 2011)	80
	Annexe 7 : Réalisations du projet Anjozorobe	82
	Annexe 8 : Réalisations du projet d'appui au PE3	85
	Annexe 9 : Réalisations du projet SLM	88
	Annexe 10 : Planning de la mission de terrain	91
	Annexe 11 : Liste des parties prenantes rencontrées	92
	Annexe 12 : Bibliographie	94
	Annexe 13: Evaluation Consultant Agreement Form	96

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : PERIODES DE MISE EN ŒUVRE REELLES DES DIFFERENTS PROJETS.....	14
TABEAU 2 : CHOIX DES SITES A VISITER	15
TABEAU 3 : LES DIFFERENTS REFERENTIELS DE L'EFFET	18
TABEAU 4 : PRODUIT, SOUS-PRODUITS ET CARACTERISTIQUES DU PROJET ANJOZOROBÉ (SOURCE : PRODOC DE 2009) ...	21
TABEAU 5 : PRODUIT ET SOUS-PRODUITS DU PROJET ANJOZOROBÉ (SOURCE : PTA DE 2011)	21
TABEAU 6 : PRODUITS, SOUS-PRODUITS ET CARACTERISTIQUES DU PROJET D'APPUI AU PE3.....	23
TABEAU 7 : PRODUITS, SOUS-PRODUITS ET CARACTERISTIQUES DU PROJET SLM.....	24
TABEAU 8 : CARACTERISTIQUES DU PROJET MRPA	25
TABEAU 9 : BUDGETS DE QUATRE PROJETS LIES A L'EFFET EVALUE	26
TABEAU 10 : SUPERFICIES DES AP.....	28
TABEAU 11 : SYNTHESE DE L'EXECUTION FINANCIERE DES DIFFERENTS BUDGETS ALLOUES A L'EFFET.....	29
TABEAU 12 : SYNTHESE DES CRITERES D'EVALUATION	51
TABEAU 13 : EXTRAIT DU CADRE DE RESULTATS CONCERNANT L'EFFET, CPAP 2008-2011	65
TABEAU 14 : EXTRAIT DU CADRE DE RESULTATS CONCERNANT L'EFFET, CPAP MIS A JOUR 2010-2011.....	66
TABEAU 15 : MATRICE DE RESULTATS DE L'EFFET « L'ENVIRONNEMENT EST PROTEGE DANS ET AUTOUR DES ZONES DE CONSERVATION CIBLEES »	69
TABEAU 16 : MATRICE D'EVALUATION	76
TABEAU 17 : SYNTHESE DES REALISATIONS DU PROJET ANJOZOROBÉ, EN FONCTION DU CADRE DE RESULTATS 2009.....	82
TABEAU 18 : SYNTHESE DES REALISATIONS DU PROJET ANJOZOROBÉ, EN FONCTION DU CADRE DE RESULTATS 2011.....	84
TABEAU 19 : SYNTHESE DES REALISATIONS DU PROJET SLM	88

LISTE DES ACRONYMES

AGR	Activités Génératrices de Revenus
AP	Aire Protégée
BDD	Base de données
CELCO	Cellule de coordination du PE3
CIDST	Centre d'Information et de Documentation Scientifique et Technique
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLB/VOI	Communauté Locale de Base
CPAP	Country Program Action Plan
DIM	Direct Implementation
DPPSE	Direction de la Planification, de la Programmation et du Suivi-Evaluation
DRPRH	Direction régionale de la Pêche et des Ressources Halieutiques
DREF	Direction Régionale des Eaux et Forêts
ERBM	Enhanced Results Based Management
ERC	Evaluation Resource Center
GEF/FEM	Global Environment Facility / Fonds pour l'environnement mondial
GELOSE	Gestion Locale Sécurisée
GDRN	Gestion durable des ressources naturelles
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
LOA	Letter Of Agreement
MAP	Madagascar Action Plan
MEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MNP	Madagascar National Parks
MPRH	Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques
MRPA	Managed Resource Protected Areas
NAP	Nouvelle Aire Protégée
NEX / NIM	National Execution / National Implementation
ONE	Office National de l'Environnement
ONG / NGO	Organisation Non Gouvernementale / Non-Governmental Organization
OPCI	Organisme Public de Coopération Intercommunale
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAGV	Plan d'Aménagement, de Gestion et de Valorisation
PCD	Plan Communal de Développement
PE3	Programme Environnemental 3
PEDD	Portefeuille « Protection de l'Environnement et Développement Durable » (du CPAP 2008-2011)
PFED	Plateforme Environnement et Développement
PIR	Project Implementation Review
PN	Parc National
PNAE	Plan National d'Action Environnemental
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPT	Plan pluriannuel de travail
PRODOC	Document de projet
PSDR	Projet de Soutien au Développement Rural

PTA	Plan Annuel de Travail
RN	Ressources naturelles
ROAR	Results Oriented Annual Report
SAGE	Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement
SAPM	Système des Aires Protégées de Madagascar
SDS /SSD	Special Development Situation / Situation Spéciale de Développement
SLM	Sustainable Land Management
SNU	Système des Nations-Unies
TdR	Termes de Référence
TGRN	Transfert de gestion des ressources naturelles
UCPE	Unité de coordination des projets environnements
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
WWF	World Wide Fund for Nature
ZAAP	Zones d'Appui aux Aires Protégées

RESUME EXECUTIF

Mise en contexte de l'Effet à évaluer

L'Effet UNDAF n°4 « *les conditions de vies et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées* » est décliné par le Plan d'Action du Programme Pays, plus communément appelé Country Program Action Plan (CPAP) 2008-2011, du PNUD Madagascar.

Il est ainsi formulé « **L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées** », ci-après dénommé l'Effet.

Cet Effet entre également dans le cadre d'autres référentiels que sont les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le Madagascar Action Plan (MAP). Ainsi, l'Effet poursuivant des objectifs nationaux, plusieurs parties prenantes sont impliquées afin d'apporter leurs contributions techniques et financières (Banque Mondiale, Union Européenne, etc.).

Le PNUD a défini son programme de Protection de l'Environnement et Développement Durable (PEDD) au sein de son Plan Stratégique, constituant ainsi la contribution du PNUD Madagascar à l'Effet. Au sein de ce PEDD, plusieurs projets sont concernés :

- Le projet d'appui au Programme Environnemental 3 (dit projet « PE3 ») ;
- Le projet de gestion communautaire de l'environnement à Anjozorobe (dit projet « Anjozorobe ») ;
- Le projet de gestion durable des terres / *Sustainable Land Management* (dit projet « SLM ») ;
- Le projet de préparation à un grand projet d'appui à la gestion communautaire de l'environnement / *Managed Resource Protected Areas* (dit projet « MRPA »).

Objectifs d'évaluation

Le présent rapport d'évaluation poursuit les objectifs principaux suivants :

- accroître la redevabilité et l'apprentissage au sein du bureau-pays et du PNUD en général,
- évaluer quelles ont été les contributions du PNUD à la réalisation de l'Effet.

Pour y parvenir, plusieurs objectifs spécifiques ont été définis :

- Analyser l'Effet en terme de formulation, de mesure (indicateurs) et de contenu (produits) ;
- Evaluer les progrès (ou manque de progrès) dans la réalisation de l'Effet ;
- Apprécier les contributions des différents projets mis en œuvre dans le cadre de la réalisation de l'Effet ;
- Apprécier quelle a été la contribution du PNUD à la réalisation de l'Effet, et déterminer les facteurs qui ont favorisé et/ou entravé le succès ;
- Evaluer l'apport des stratégies de partenariat à la réalisation de l'effet ;
- Déterminer les leçons apprises et formuler des recommandations pour le prochain cycle de planification.

Principaux constats :

Pertinence :

Globalement, la plupart des produits, sous-produits et indicateurs correspondants sont pertinents.

- **L'Effet escompté est lié à la fois à la composante Environnement et à celle du Développement Local**, mêlant ces deux aspects souvent indissociables pour des actions efficaces en matière de conservation de la biodiversité et de protection de l'environnement à Madagascar ;
- **L'Effet est bien conforme aux documents stratégiques nationaux** (cf. MAP) et cherche à

répondre aux différents besoins et objectifs généraux du pays (protection de l'environnement telle qu'elle est prônée dans la Charte de l'Environnement, lutte contre les feux, vision Durban, etc.).

Efficacité :

- Le niveau actuel de réalisation des produits n'est pas celui qui était attendu, du fait de plusieurs **facteurs extérieurs d'ordre contextuel, organisationnel, financier**.
- Malgré la situation de crise et le nécessaire ajustement des produits inscrits dans le CPAP 2008-2011, **le PNUD a démontré sa volonté d'atteindre l'Effet**, en continuant notamment ses interventions en terme d'appui la mise en place de transfert de gestion, au renforcement de capacités, en développant des AGR, etc., grâce à la mise en place de nouvelles modalités de mise en œuvre des différents projets.
- Cependant, il faut signaler **d'importants retards dans les décaissements**, ce qui a freiné, voire immobilisé certaines activités des différents projets liés à l'Effet.
- Plus généralement, **les procédures administratives du PNUD ne semblent pas toujours adaptées** aux différentes contraintes contextuelles que traverse le pays, pouvant mener à d'importants retards de délais (notamment concernant le projet MRPA). A ce sujet, la vacance du poste de chargé de Programme PEDD a également été fortement préjudiciable au bon déroulement des interventions du PNUD.

Efficience :

- **Il est encore trop tôt pour dire si le PEDD a été réalisé raisonnablement par rapport aux prévisions budgétaires initiales**, étant donné que les projets SLM et MRPA présentent d'importants retards au démarrage, du fait de plusieurs facteurs extérieurs.
- Les résultats obtenus sur les projets Anjozorobe et PE3 le sont à des coûts acceptables, et dans les deux cas un reliquat est encore disponible.

Impact :

- **les impacts engendrés** par les trois projets mis en œuvre sont globalement positifs concernant l'amélioration des conditions de vies des bénéficiaires. Ce constat est ressenti sur l'ensemble des sites de référence du PE3 et il est valable également pour les bénéficiaires des projets Anjozorobe et devra logiquement l'être pour SLM ;
- **Les communautés sont également mieux sensibilisées aux concepts véhiculés** (protection et gestion durable des ressources naturelles) par l'Effet, bien qu'un important chemin reste à parcourir dans ce domaine notamment du fait que les bénéficiaires restent peu nombreux au regard de l'ensemble des populations potentiellement concernées y compris autour des zones de conservation ciblées (ex. MIKEA) ;
- **Le contexte de crise pèse sur ce constat positif**, bien que les constats de terrain montrent qu'il ne se fait pas directement ou fortement ressentir dans les zones des différents projets comme c'est le cas à des échelles « centrales ».

Durabilité :

- **Le degré d'appropriation des concepts et messages véhiculés par l'Effet** est relativement bon concernant les parties prenantes directement ciblées, sachant qu'on note une augmentation des adhésions spontanées aux CLB existantes depuis la mise en œuvre des projets du PEDD par exemple. Néanmoins, il est moins bon pour les autres populations qui ne sont pas encore appuyées

par des projets, ceci représente l'un des défis du prochain cycle CPAP 2014-2016 ;

- **Une pérennisation des bons résultats de l'Effet plutôt incertaine** en fonction des différents projets mis en œuvre et rendue difficile par le contexte général de Madagascar qui n'est pas encore stabilisé à l'heure actuelle. De plus, les sites concernés par les projets mis en œuvre dans le cadre du PEDD sont pour certains également concernés par des projets miniers ou pétroliers (au Nord comme au Sud), ce qui laisse présager de pressions sur les ressources bien plus conséquentes que celles qui répondent aux besoins des communautés locales stricto sensu d'une part, pressions accrues par les besoins croissants des grosses agglomérations régionales d'autre part.

Notation de l'évaluation de l'Effet

Critères d'évaluation	Éléments significatifs retenus par l'évaluation	Note d'évaluation
Pertinence	L'Effet est lié à la composante Environnement et à celle du Développement Local, ce qui est pertinent pour atteindre le but de la conservation de la biodiversité et de protection de l'environnement. De plus, l'Effet est conforme aux documents stratégiques nationaux (cf. ancien MAP) et cherche à répondre aux différents besoins et objectifs généraux du pays.	Satisfaisant
Efficacité	Le PNUD a démontré sa volonté d'atteindre l'Effet, et ce malgré le contexte de crise que traverse le pays depuis 2009. Cependant, d'importants retards dans les décaissements et les procédures internes du PNUD engendrent parfois des manques d'efficacité.	Satisfaisant
Efficiences	La contribution du PNUD à l'Effet, par la mise en œuvre du PEDD, a été relativement bien gérée tout au long de la période d'évaluation car les taux d'exécution des projets terminés sont proches de 100% et que les activités ont été réalisées. Cependant, des projets ayant accusé un certain retard au démarrage, l'analyse de l'ensemble du PEDD montre un bilan relativement mitigé.	Satisfaisant
Impact	Des impacts globalement positifs sont perceptibles, malgré le contexte de crise. On note surtout une amélioration des conditions de vie touchant l'ensemble des bénéficiaires. En revanche, les impacts concernant la biodiversité dans et autour des zones de conservation ciblées sont moins perceptibles.	Minime
Durabilité	La pérennisation des bons résultats de l'Effet est relativement incertaine, le contexte général de Madagascar n'étant pas encore stabilisé à l'heure actuelle, donc peu favorable à une appropriation durable des messages transmis par l'Effet.	Moyennement improbable

Recommandations :

Un certain nombre de recommandations sont formulées en vue de la programmation du prochain cycle de l'UNDAF entre les années 2014 et 2016.

Dans un premiers temps, le rapport d'évaluation propose un renforcement des recommandations inscrites dans le CPAP intérimaire 2012-2013 :

- **R.1.1.** Nous recommandons que pour la période 2014-2016, le suivi et l'évaluation soient mieux coordonnés entre le PNUD et les différents partenaires techniques et financiers, afin d'éviter les écueils rencontrés pendant la période 2008-2011 ;
- **R.1.2.** Au niveau des modalités de gestion, si des modalités en *DIM / NGO implementation* devaient à nouveau s'exercer, il faudrait nécessairement que le PNUD harmonise l'ensemble des produits / indicateurs utilisés dans les différents documents, tout comme les cadres de suivi/évaluation de l'Effet.

- R.1.3. Il serait pertinent que le MEF alloue un budget dédié au suivi et à l'accompagnement des sites de références qui étaient visés par le CPAP 2008-2011, afin de continuer à suivre les évolutions sur le long terme.
- R.1.4. Il est nécessaire d'impliquer les partenaires, notamment les institutionnels (MEF, MRHP, MNP), dès le début de la phase de définition / planification stratégique pour une bonne compréhension mutuelle des concepts qui seront mis en œuvre dans le prochain CPAP, puis pendant les phases opérationnelles (PTA, etc.).
- R.1.5. A chaque nouvelle situation exceptionnelle, il est nécessaire de prévoir des ajustements du CPAP et des projets.
- R.1.6. Les délais de validation et de signatures des PTA relatifs à la mise en œuvre des différents projets doivent être optimisés.
- R.1.7. Il conviendrait également d'optimiser les délais des décaissements qui prennent parfois plusieurs mois avant d'être effectifs, ce qui engendre des difficultés de mise en œuvre des produits de l'Effet.
- R.1.8. Au niveau des équipes du bureau du PNUD il est important d'avoir une bonne continuité dans les équipes pour optimiser la réalisation de l'Effet.
- R.1.9. Un organe de coordination des projets environnementaux devrait être constitué au niveau national, afin d'encourager la concertation des différentes parties prenantes, mais aussi et surtout des différents bailleurs intervenant parfois sur les mêmes zones.
- R.1.10. le PNUD devrait s'efforcer de favoriser les échanges entre les parties prenantes des différents sous-programmes du CPAP, afin de trouver des synergies.
- R.1.11. Il est important de renforcer la communication sur les projets au niveau des bénéficiaires afin de clarifier le rôle de PNUD.

Dans un second temps sont listées des recommandations qui permettent de répondre aux leçons apprises pendant la période 2008-2011 :

- R.2.1. La formulation de l'Effet, de ses produits doit être très claire et explicite, afin d'être maintenue dans les différents documents (cadre de résultats du CPAP, PTA, rapports annuels, ROAR, etc.).
- R.2.2. Les indicateurs doivent être pertinents, vérifiables et suffisants.
- R.2.3. Les thématiques du changement climatique et de la gestion des pollutions devraient être mieux intégrées (de manière transversale) aux produits de l'Effet ;
- R.2.4. Les femmes doivent continuer d'être intégrées dans tous les processus de protection de l'Environnement, elles démontrent une forte propension à en être de bons supports ;
- R.2.5. Des programmes de sensibilisation environnementale des jeunes sont à prévoir dès le plus jeune âge, pour l'appropriation maximale de l'effet et la pérennisation de celle-ci ;
- R.2.6. Il faudrait répliquer les projets qui ont fonctionné sur de nouvelles zones. Par exemple, concernant les sites de références du PE3, il serait intéressant de trouver des nouvelles zones idéalement contigües des zones déjà concernées par l'ancien projet, pour que les informations circulent et se répandent de manière vertueuse entre les populations bénéficiaires, de façon progressive et homogène, tout en surveillant bien sur les anciens sites d'intervention du PNUD ;
- R.2.7. Enfin, il est intéressant de continuer à développer des activités / infrastructures parallèles à celles qui sont directement concernées par l'Effet, par exemple : projets d'accès à l'eau et d'assainissement notamment dans la Zone Sud).

I. INTRODUCTION

I.1 Justification de l'évaluation de l'Effet

La présente évaluation d'Effet répond aux exigences de la politique du PNUD en matière d'évaluation approuvées par le Conseil d'administration en 2006 ainsi qu'aux règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG).

La réussite du PNUD dépend, en partie, de la capacité du PNUD et de ses partenaires à réaliser des évaluations crédibles et à les utiliser pour prendre des décisions basées sur des faits avérés.

Lorsque les évaluations sont utilisées efficacement, elles servent à soutenir les améliorations du programme, à développer des connaissances pour une généralisation et une application plus étendue, à soutenir la redevabilité.

I.2 Les objectifs de l'évaluation

Les objectifs poursuivis

En vertu des TdR, la mission d'évaluation de l'Effet a donc pour objectif principal **d'accroître la redevabilité** et l'apprentissage au sein du bureau-pays et du PNUD en général.

En d'autres termes, elle cherche à évaluer quelles ont été les contributions du PNUD à la réalisation de l'Effet.

Pour y parvenir, plusieurs objectifs spécifiques ont été définis :

- Analyser l'Effet en terme de formulation, de mesure (indicateurs) et de contenu (produits) ;
- Evaluer les progrès (ou manque de progrès) dans la réalisation de l'Effet ;
- Apprécier les contributions des différents projets mis en œuvre dans le cadre de la réalisation de l'Effet ;
- Apprécier quelle a été la contribution du PNUD à la réalisation de l'Effet, et déterminer les facteurs qui ont favorisé et/ou entravé le succès ;
- Evaluer l'apport des stratégies de partenariat à la réalisation de l'effet ;
- Déterminer les leçons apprises et formuler des recommandations pour le prochain cycle de planification.

Les résultats obtenus **seront utilisés par les différentes parties prenantes** (PNUD, Services techniques régionaux, communauté, ONG, etc.) à des fins de prise de décision en ce qui concerne l'orientation à donner au PEDD.

Cette évaluation est inscrite au plan d'évaluation du bureau du PNUD Madagascar et doit se dérouler selon les principes généraux des Nations-Unies.

Ainsi, elle doit respecter les principes qui conduisent à une évaluation qualifiée d'indépendante, d'impartiale, intentionnelle, transparente, éthique.

Notre contribution doit également permettre de déterminer les points forts du PEDD du Programme Pays et ses insuffisances, pour formuler un bilan critique conduisant à conforter les acquis du PEDD ou le réorienter.

L'évaluation permettra de produire des orientations et recommandations sur d'une part, les améliorations

susceptibles d'accroître la portée des impacts positifs du programme et réduire celle des effets négatifs éventuels, et d'autre part, les évolutions à encourager pour consolider la viabilité du dispositif à tous les niveaux (organisationnel, technique, institutionnel, financier).

Les critères d'évaluation

Cette évaluation sera menée par rapport aux cinq critères préconisés par les Nations-Unies et guides/référentiels associés :

- **La pertinence** (le bien-fondé des objectifs initiaux du PEDD au regard des attentes du pays, des besoins et des priorités globales du pays, la cohérence des objectifs et des actions mises en œuvre) ;
- **L'efficacité** (degré de réalisation des objectifs du PEDD (techniques et financiers) ainsi que ses éventuels effets non attendus (effets positifs ou négatifs)) ;
- **L'efficience** (sur la relation entre les coûts et les avantages) ;
- **L'impact** (les effets sur les bénéficiaires des actions engagées) ;
- **La durabilité** (la capacité des actions de « vivre » et de se développer après la fin de l'intervention du PNUD).

I.3 Champ de l'évaluation

Concernant l'Effet du CPAP « *L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées* » à évaluer, et après concertation avec les équipes du PNUD à Antananarivo les 19 et 20/11/2012, quatre projets sont à prendre en compte dans le processus d'évaluation du PEDD :

- Le projet d'appui au Programme Environnemental 3 (**dit projet « PE3 »**) ;
- Le projet de gestion communautaire de l'environnement à Anjozorobe (dit projet « **Anjozorobe** » phase I et II : 2004-2008 puis 2009-2011) ;
- Le projet de gestion durable des terres / **Sustainable Land Management** (dit projet « **SLM** ») ;
- Le projet de préparation à un grand projet d'appui à la gestion communautaire de l'environnement / **Managed Resource Protected Areas** (dit projet « **MRPA** »).

Ainsi donc, l'évaluation portera sur la mise en œuvre de ces projets au cours de la période donnée, entre l'année 2008 et l'année 2012.

Il faut noter toutefois qu'il existe des disparités importantes entre les dates de démarrage prévues pour les projets et les dates effectives. Par ailleurs, le quatrième, dit projet « MRPA » n'a pas encore démarré à ce jour¹. Il ne sera donc pas développé de la même façon que les autres projets dans ce rapport d'évaluation.

¹ Le dernier PRODOC du projet date de novembre 2012 et est en attente de signature entre le PNUD et le MEF.

Tableau 1 : Périodes de mise en œuvre réelles des différents projets

Projet et périodes prévues initialement	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Anjzorobe I (2004-2008)											
Anjzorobe II (2009-2011)											
Appui au PE3 (2005-2010)											
SLM (2009-2013)											
MRPA (début prévu pour 2011, puis 2012...)											

↑
Période d'évaluation

I.4 Méthodologie d'évaluation utilisée

Etape préliminaire

La mission a débuté par un travail préliminaire permettant aux évaluateurs de prendre connaissance de tous les documents liés au sujet (les différents documents de l'UNDAF, du CPAP, les PRODOC, en relation avec l'Effet, les rapports trimestriels et annuels des projets, les rapports de revues annuelles des projets, les rapports d'évaluation de projets, etc.).

Ce travail d'appropriation des éléments liés au PEDD du Programme Pays et aux projets qui y sont intégrés permet en premier lieu de reconstruire le cadre logique de l'Effet à évaluer (cf. matrice de résultats, annexe 4), exercice difficile compte tenu des évolutions globales internes et externes.

Rapport initial d'évaluation

Tel que requis par les TdR, un rapport préliminaire présentant la méthodologie, les outils et le calendrier a été élaboré et validé par le PNUD pour préparer notamment le déroulement de la phase des entretiens (voir matrice des entretiens en annexe 5).

Ce rapport initial a également servi à fixer les choix et le calendrier de visites des sites pour la mission de 10 jours de terrain prévue dans le cadre de cette évaluation.

Mission de terrain

Compte tenu des délais impartis et des discussions avec le PNUD et les parties prenantes, il a été décidé que l'équipe des évaluateurs, Messieurs SOUQUET Mathieu et RAFAMANTANANTSOA Guy, se rendraient sur **8 sites** permettant d'observer les actions sur le terrain des trois projets à évaluer.

Pour avoir un bon échantillon le plus représentatif possible de la diversité des projets et des zones géographiques, ont été pris en compte les critères de sélection suivants :

1. Représentativité des trois projets ;
2. Diversité des sites (écosystèmes terrestres, marins, activités développées diversifiées) ;

3. Accessibilité des sites.

Ainsi, il a été adopté le choix de se rendre sur les sites suivants² :

Tableau 2 : Choix des sites à visiter

Projet Anjozorobe	Projet d'appui au PE3	Projet SLM
site unique du projet (région Analamanga)	4 sites en région Atsimo Andrefana : ❖ Ranobe ❖ Manombo ❖ Saint-Augustin ❖ Anakao	3 sites en région Atsimo Andrefana : ❖ Ankilizato, ❖ Maniry ❖ Sihanamitohy

Les évaluateurs ont rencontré tous les acteurs institutionnels concernés par l'Effet (MEF, DREF et DRHP, MNP,...), les partenaires techniques (ONG, cabinets de consultants) et le maximum possible de bénéficiaires sur les sites (CLB, associations, groupements).

Pour assurer un maximum de rencontres en un temps réduit, l'équipe initiale des évaluateurs a été appuyée par Madame LABEDAN Aurélia, qui a pu effectuer une partie des rencontres avec les parties prenantes à Tananarive et évoquer ainsi les actions engagées par certains partenaires techniques dans les zones qui n'ont pas été visitées par les évaluateurs (notamment MEF, MNP, SAGE, BIODEV, Océan Consultants, cf. annexe 11).

Reconstruction de la matrice de résultats a posteriori

Pour mener à bien cette évaluation, il est nécessaire de s'approprier le contenu des différents projets liés à l'Effet, notamment au travers des PRODOC, PTA, ROAR, rapports d'évaluation et autres rapports annuels ou trimestriels.

Sur cette base, nous avons pu reconstruire la **matrice de résultats**, prenant en compte les éléments des deux cadres de résultats des CPAP 2008-2011 et CPAP mis à jour 2010-2011 (cf. annexes 2,3 et 4).

Notre analyse évaluative est donc établie sur cette matrice de résultats/évaluation reconstruite a posteriori. Nous y avons intégré les données suivantes :

- L'Effet escompté ;
- Les 5 produits et leurs indicateurs assortis de leurs bases et cibles ;
- Tous les sous-produits et les indicateurs des sous-produits, base et cibles³.

Cette reconstruction et cette analyse ne visent pas à remettre en cause les cadres de résultats inscrits dans les deux CPAP, au contraire, elle s'en rapproche au maximum pour permettre une évaluation objective depuis l'origine des deux CPAP.

Y ont été ajusté des éléments liés à la compréhension préalable des éléments (ex : orientation ou action non réalisée du fait de facteurs externes non imputables aux équipes et organisation de pilotage et d'exécution).

Enfin, pour la présentation de l'analyse des critères d'évaluation (pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité), il faut indiquer ici que notre travail **a nécessité une analyse de chaque projet**

² Pour le détail du planning, voir annexe 10.

³ S'agissant de cette précision dans la matrice d'évaluation, nous l'avons renseigné à chaque fois que ce fut possible, compte tenu des informations disponibles sur les réalisations chiffrées.

ayant vocation à contribuer à l'Effet escompté, afin d'en tirer les données de résultats et d'en déduire une analyse de l'Effet lui-même.

Rédaction du rapport provisoire d'évaluation

L'équipe d'évaluation a procédé à la rédaction d'un rapport provisoire d'évaluation en français qui a été remis le mardi 18 décembre 2012 à l'équipe du PNUD Madagascar.

I.5 Difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la mission d'évaluation

Plusieurs facteurs ont engendrés quelques difficultés dans l'exécution de la mission d'évaluation :

- **L'ensemble des documents nécessaire pour la mission d'évaluation n'a pas été transmis au démarrage de la mission.**
 - Dans ce contexte, la revue des documents s'est avéré plus compliquée et plus longue que prévu, des documents importants ayant été récupéré jusque début décembre pour un rendu au 21/12.
 - Nous avons essayé, autant que possible, de faire un pré-tri afin de déceler quels étaient les documents manquants et de les demander aux différentes parties prenantes concernées.
 - Cependant il faut noter que certains documents sont encore inexistant :
 - o l'évaluation finale du projet de consolidation des acquis à Anjozorobe-Angavo : ce projet, clôturé depuis fin 2011 et étant sur financement des fonds propres du PNUD n'avait pas d'évaluation finale prévue, en revanche une évaluation de la première phase, en 2008 a été réalisée et analysée (cf.. bibliographie, en annexe) ;
 - o il n'y a pas non plus de document d'évaluation à mi-parcours du projet SLM car le projet a pris du retard au démarrage et que cette évaluation d'étape est programmée seulement pour l'année 2013.
- **L'analyse des documents a parfois été fastidieuse** : par exemple dans le document CPAP 2010-2011, plusieurs produits ont été reformulés et l'articulation de ceux-ci a été modifiée par rapport à celle du CPAP 2008-2011.
 - Ceci a rendu l'analyse des produits et des sous-produits particulièrement difficile, puisqu'il a fallu comparer plusieurs documents (sans compter le fait que pour les différents projets, les PRODOC et PTA successifs ne présentent pas non plus les produits et sous-produits sous les mêmes appellations, ni la même numérotation...voir notamment les PTA du PE3 qui chaque année présentent une structure différente).
 - De plus, dans les deux cadres de résultats des deux documents CPAP, un certain nombre d'indicateurs et/ou de base et de cibles étaient manquants. Il a donc fallu piocher dans les PTA des différents projets et les ajouter autant que possible à la matrice d'évaluation.
- **La mission d'évaluation s'est tenue à une période de l'année** qui coïncidait avec de nombreux événements importants (notamment les ateliers de restitution du projet d'appui au PE3), pour lesquelles des membres du bureau du PNUD Madagascar ou des parties prenantes étaient sollicités.
 - Par conséquent, la disponibilité des différents acteurs à rencontrer a parfois été réduite et les évaluateurs ont dû s'adapter à cette contrainte, ajoutée à l'échéance déjà relativement courte de la mission.

- Néanmoins, les efforts ont été redoublés pour pouvoir rencontrer le maximum de personnes et l'équipe d'évaluateurs s'est parfois divisée pour y parvenir.
- **La mission de terrain avait été prévue (dans les TdR) pour une durée très courte** : 10 jours pour visiter un grand nombre de sites concernés par les différents projets. Par conséquent, la mission de terrain s'est déroulée sur un échantillon de sites représentatifs. La partie Est du site d'Anjozorobe, 3 sites sur 5 du projet SLM, 4 sites sur 6 dans la zone Atsimo Andrefana et aucun site de la zone Nord pour le projet PE3. Les différents types d'écosystèmes couverts par l'Effet sont représentés dans cet échantillonnage. L'approche évaluative sur les territoires Nord a quand même pu être réalisée au travers de l'analyse bibliographique et d'entretiens ciblés sur la capitale.
- **L'encadrant local référent du PNUD sur le terrain, Monsieur MBOLATIANA Faly Razatovo**, n'avait pas sur son mandat le suivi des activités PE3, et n'était pas impliqué le projet SLM, étant expert en Moyens de Subsistance Durable.
En effet, le relai local du projet d'appui au PE3, Mr RAKOTONIRINA Jean Edouard, a vu son contrat se terminer fin 2011, c'est-à-dire près d'un an avant la fin du projet d'appui au PE3 prolongé.
 - Mr Faly s'est cependant largement investi et ses nombreux contacts en région Atsimo Andrefana ont permis de faciliter les rencontres avec les différentes parties prenantes.
- **Le poste de Chargé de programme Environnement et Eau du PNUD a été récemment attribué à Mme RAHARIVELO Verosoa** (septembre 2012) après près de deux années de vacance du poste.
 - Ainsi, la nouvelle chargée de programme n'a pas encore une connaissance complète des produits et sous-produits concernés par cette évaluation et il a donc fallu que les évaluateurs compilent les données recueillies par différents interlocuteurs, dont la personne ayant assuré partiellement l'intérim de ce poste vacant (Mr RAKOTOARISOA Fanomezantsoa Andrianaivoarivony).

II. OBJECTIFS ET CONTEXTE DE L'EFFET

II.1 Les référentiels de l'Effet

Dans le cadre de l'United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) 2008-2011, le Country Program Document (CPD) a été élaboré par le PNUD et a donné lieu au Country Program Action Plan (CPAP) signé avec le gouvernement de Madagascar en janvier 2008, pour une durée de quatre ans.

Le CPAP concerne quatre domaines prioritaires :

- La promotion de la bonne gouvernance ;
- La lutte contre la pauvreté ;
- **La protection de l'environnement** ;
- La lutte contre le VIH / SIDA.

Et une cinquième thématique transversale : les politiques publiques et la coordination de l'aide et de l'action gouvernementale.

L'effet UNDAF n°4 : « les conditions de vies et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées » est donc décliné par le CPAP avec l'effet escompté : « **L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées** » (dénommé ci-après « l'Effet »).

Cette composante relève également du domaine d'appui nommé **Protection de l'Environnement et Développement Durable (PEDD)** du Plan Stratégique du PNUD, ce qui constitue ainsi la contribution du PNUD Madagascar à l'effet UNDAF 4.

Il faut également noter les autres référentiels que sont les Objectifs du Millénaire pour le Développement et le Madagascar Action Plan.

Tableau 3 : Les différents référentiels de l'Effet

CPAP 2008-2011		Référentiels du programme		
Effet CPAP	Projets	Effets UNDAF	OMD	MAP
L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées	« Consolidation des acquis à Anjozorobe-Angavo »	<i>Effet 4</i> : Les conditions de vies et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées	<i>Objectif 7</i> : Préserver l'environnement	<i>Engagement n° 4</i> : développement rural et <i>n° 7</i> : prendre soin de l'environnement
	Appui au PE3			
	Projet SLM			
	Projet MRPA			

II.2 La situation de crise affectant le pays depuis 2009

Madagascar traverse depuis début 2009 une crise politique ayant inexorablement engendré des conséquences négatives sur les plans économique, social et environnemental.

En effet, le 22 avril 2009, l'*United Nations Country Team* (UNCT) - regroupant les différentes agences des Nations-Unies dont le PNUD - a décidé de classer la situation que traverse le pays en « *Special Development Situation* » (SDS) pour justifier des actions d'aides urgentes notamment.

Cette situation censée être la plus temporaire possible a dû être prolongée à de nombreuses reprises (fin 2009, début 2010, début 2011). Elle a été levée au 1^{er} janvier 2012.

Bien évidemment, les OMD seront moins aisés mettre en œuvre pour 2015, même si de nettes améliorations ont déjà été observées concernant les composantes sociales et sanitaires.

L'**objectif 7**, visant à **enrayer la tendance de déperdition des ressources environnementales**, sera donc plus difficile à atteindre dans ce contexte de crise.

II.3 Les ajustements du CPAP de 2010

Dans ce contexte de crise généralisée, le CPAP 2008-2011 a été révisé en 2010 suite aux ajustements du document UNDAF, afin de se recentrer sur certaines composantes prioritaires.

Ainsi à partir de 2010, trois grands programmes sont mis en avant :

- L'Etat de droits, devoirs et réduction de conflits ;
- Les moyens de subsistance durable et lutte contre la pauvreté ;
- La gestion de l'information et le développement humain.

Auxquels a été ajouté le portefeuille « Protection de l'Environnement et Développement Durable » (PEDD) regroupant les cinq projets suivants :

- Le projet d'appui au PE3 ;
- Le projet de consolidation des acquis de la gestion communautaire à Anjozorobe ;
- Le projet « Agrocarburant » ;
- Le projet de préparation d'un grand projet d'appui à la gestion communautaire de l'environnement ;
- Le projet de gestion durable des terres dans le Sud.

Sur ces cinq projets, seuls quatre sont liés à l'Effet qui va être évalué dans ce rapport, car le projet Agrocarburant concerne un autre effet, à savoir « *la production d'énergie propre et/ou durable est promue* ».

III. DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PNUD DANS LE CADRE DU CPAP 2008-2011

III.1 Le rôle du PNUD dans la réalisation de l'Effet

L'Effet UNDAF 4, tel que décrit précédemment, a été intégré au sein de différentes planifications stratégiques (UNDAF, OMD, MAP). Le bureau du PNUD de Madagascar a quant à lui défini un plan d'action du Programme Pays permettant de contribuer à la réalisation de l'Effet.

Afin de maximiser les chances d'atteindre l'Effet au niveau national, il faut mentionner ici le fait que plusieurs bailleurs ont été impliqués (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Union Européenne), apportant chacun des compétences différentes.

Ainsi par exemple la Banque Mondiale finance des projets concernant les aires protégées (via le MNP) tandis que le PNUD se focalise sur les zones périphériques, garantissant une complémentarité entre les différents partenaires financiers.

Le PNUD a défini son programme de **Protection de l'Environnement et Développement Durable (PEDD)** au sein de son Plan Stratégique, constituant ainsi la contribution du PNUD Madagascar à l'Effet.

III.2 Présentation des projets du PEDD

Les quatre projets entrant dans le champ de cette évaluation sont présentés ci-après dans leurs grandes lignes, afin d'avoir une bonne vision globale des produits et sous-produits correspondant à ceux qui sont indiqués dans la matrice d'évaluation.

Ainsi, il sera plus facile ensuite de comprendre la contribution de chaque projet à la réalisation de l'Effet.

Projet « Anjozorobe »

- **Contexte et définition du projet :**

Démarré en 2004 avec l'ONG Fanamby, le projet de « conservation communautaire du corridor forestier Anjozorobe Angavo » (ou projet « Anjozorobe phase I ») a été impulsé par le gouvernement malgache, initialement prévu pour durer quatre années. Ce projet visait notamment la création d'une Nouvelle Aire Protégée (NAP) d'une superficie de 52.200 ha, située dans le corridor forestier Anjozorobe.

Constatant de bons résultats sur le terrain, les différents partenaires techniques et financiers du projet ont souhaité s'engager dans la durée et le projet a été programmé pour une deuxième phase (2009-2011) en vue de consolider les acquis et d'assurer une autonomisation des structures communautaires.

- **Caractéristiques principales du projet :**

Tableau 4 : Produit, sous-produits et caractéristiques du projet Anjozorobe (source : PRODOC de 2009)

Projet Anjozorobe	
Produit (P)	P1 : Les communes et communautés sont davantage responsabilisées en matière de gestion de ressources naturelles en général, et de la biodiversité en particulier.
Sous-produits (SP)	• SP1 : Les acteurs impliqués dans la gestion du territoire de l'aire protégée sont capables de gérer (alimenter, mettre à jour, diffuser) la base de donnée. • SP2 : La création définitive de l'AP est officialisée (catégorie V : paysage harmonieux et protégé). • SP3 : Les investissements des communautés sont sécurisés à travers les guichets fonciers. • SP4 : La structure de gestion à 3 niveaux assurant la gestion de l'AP est opérationnelle. • SP5 : Un dispositif de financement durable assure la gestion durable au sein du territoire de l'AP. • SP6 : Le système de gestion de projet est renforcé pour s'assurer de l'autonomisation
Régions et site de l'intervention	Analamanga, corridor forestier Anjozorobe-Angavo
Ecosystèmes représentés	forêt primaire des hauts-plateaux

Il faut noter que **le projet a été réajusté en fonction de la situation de crise** d'une part, et des **attentes de Fanamby** d'autre part, pour donner de nouveaux produits et sous-produits en 2011 :

Tableau 5 : Produit et sous-produits du projet Anjozorobe (source : PTA de 2011)

Produit (P)	P1 : Consolider les acquis pour assurer une viabilité à travers l'autonomie des structures communautaires
Sous-produits (SP)	• SP1 : Une dynamique économique favorable à la conservation est renforcée • SP2 : Les dispositifs d'accompagnement pour appuyer la dynamique de gestion des terroirs sont opérationnels • SP3 : Le cadre de gestion et de promotion de l'aire protégée est renforcé • SP4 : Les résultats attendus du projet sont atteints

Projet d'appui au PE3

- **Contexte et définition du projet :**

L'appui au PE3 de Madagascar est un projet relatif à une nouvelle conception de la gestion des Zones d'Appui au réseau d'Aires Protégées (ZAAP) de MNP, à l'initiative du gouvernement malgache, cofinancé entre autres par le GEF, le PNUD, le Gouvernement malgache, et d'autres partenaires techniques et financiers.

Pour situer brièvement le contexte dans lequel se situe le PE3 il faut rappeler la chose suivante : le gouvernement malgache a entamé au début des années 2000 une troisième phase quinquennale du Plan National d'Action Environnemental (PNAE), dont la finalité était la suivante : « *l'importance et la qualité des ressources naturelles sont conservées et valorisées pour permettre une croissance économique durable et une meilleure qualité de vie*⁴ ».

Dans ce cadre, différents partenaires ont développé des projets complémentaires, à savoir notamment la Banque Mondiale qui s'intéresse à l'appui à la gestion des AP et la durabilité financière à long terme du système national d'AP. Le projet appuyé par le PNUD concerne quant à lui la gestion communautaire des ressources naturelles dans les ZAAP.

Ainsi, la finalité de la mise en œuvre conjointe des projets appuyés par la BM et par le PNUD, telle qu'énoncé dans le document de projet GEF conjoint BM-PNUD est la suivante : « *La gestion des ressources naturelles et la protection de la biodiversité dans les écorégions critiques sont établies sur des bases réelles et durables avec la participation active des populations locales et des autres parties concernées, en même temps que les dimensions environnementales sont effectivement intégrées dans la prise de décisions politiques et les décisions d'investissement* ».

Il faut noter que **les produits et sous-produits du projet ont été plusieurs fois modifiés**, y compris après l'évaluation à mi-parcours de 2008 qui avait déjà donné lieu à une reformulation globale du projet, des résultats et des produits, à la demande du MEF.

Ceux qui sont présentés ci-après sont ceux que l'on retrouve dans le cadre de résultats du CPAP 2010-2011, sachant que les SP1.7 ; SP1. ; SP1.9 et SP2.1 sont en réalité les quatre résultats principaux (produits) que l'on retrouve dans les PTA des années 2009 à 2012.

⁴ Extrait du document stratégique du PE3, publié en août 2002.

- **Caractéristiques principales du projet :**

Tableau 6 : Produits, sous-produits et caractéristiques du projet d'appui au PE3

Projet d'appui au PE3	
Produits (P)	P1 : Les communes et communautés sont d'avantage responsabilisées en matière de conservation des ressources naturelles en général, et de la biodiversité en particulier. P2 : L'application et le respect des politiques et plans sectoriels intégrant la dimension environnementale par les structures décentralisées et déconcentrées sont améliorés.
Sous-produits (SP)	• SP1.1 : Des Plateformes représentatives associées à la conservation de la biodiversité mises en place et opérationnelles (2008-2011) • SP1.2 : Les communautés et tous les autres acteurs (autorités, décideurs, groupements / associations, société civile) sensibilisés sur l'exploitation durable des ressources naturelles (2008-2011) • SP1.3 : Mesures de GDRN dans les zones d'appui aux aires protégées intégrées dans les plans APMC (2008-2011) • SP1.4 : La Gestion des connaissances en matière de GDRN est améliorée • SP1.7 : Des revenus sont générés pour les communautés par la valorisation de la biodiversité ; • SP1.8 : La gestion des ressources est transférée aux communautés ; • SP1.9 Les connaissances scientifiques et traditionnelles sur la conservation de la biodiversité deviennent des outils de conservation de la biodiversité ; • SP2.1 : La dimension environnementale est intégrée dans les activités de développement.
Régions d'intervention	• DIANA et Sofia dans le nord-ouest • Atsimo Andrefana dans le sud-ouest
AP du MNP concernées par le projet	• Lokobe/Nosy Tanikely et Sahamalaza/Iles Radama (Nord-ouest) • Mikea et Nosy-Ve/Androka (Sud-ouest)
Sites de références (13)	Nord-Ouest : Ambatozavavy, Antanamitarana, Nosy Sakatia, Nosy Berafia, Antsatrana, Antsahampano, Maromandia
	Sud-Ouest : Sept Lacs, Ranobe, Amboboaka, Anakao, Ifaty Mangily, Manombo
Ecosystèmes représentés	• mangroves • récifs coralliens et lagunes (10 sites marins avec 30 villages de pêcheurs) • forêt sèche et d'épineux (3 sites forestiers avec 4 villages).

Projet SLM

- **Contexte et définition du projet :**

Ce projet entre dans le cadre de la stratégie du WWF Madagascar d'une approche écologique par éco-régions, et concerne en l'occurrence l'éco-région du plateau de Mahafaly, située au sud-est du PN de MNP Tsimanampesotse. Ce dernier est actuellement en cours d'extension (passant de 43.000 à 200.000 ha environ).

Les objectifs et résultats visés par le projet SLM sont multiples (voir ci-dessous) ; il faut noter que le projet adhère à la convention internationale sur la lutte contre la désertification et la dégradation des terres (1994).

- **Caractéristiques principales du projet :**

Tableau 7 : Produits, sous-produits et caractéristiques du projet SLM

Projet SLM	
Produits (P)	P1 : Des modèles reproductibles du SLM sont développés pour les communes ciblées, qui sont représentatives des principales sous-régions agroécologiques du Sud de Madagascar, et sont diffusés ailleurs dans la région. P2 : Des politiques locales et nationales habilitant le SLM sont formulées et adoptées d'une manière participative à tous les niveaux. P3 : Les institutions et les individus ont les capacités pour soutenir et appliquer le SLM au niveau local, régional et national. P4 : Le projet est géré avec efficacité et un bon ratio coût/efficacité grâce à une gestion adaptative et un bon système de suivi-évaluation.
Sous-produits (SP) du P1 :	• SP1.1 : Des modèles pour des pratiques agroécologiques et pastorales durables sont développés, appliqués et adaptés aux conditions du sud ; • SP1.2 : Des activités génératrices de revenus sont introduites/appuyées pour accroître les activités économiques au niveau communal ; • SP1.3 : Des techniques performantes et rentables pour la stabilisation des dunes de sable blanc littoral AEZ (zone agroécologique) sont développées ; • SP1.4 : Les PCD sont révisés ou développés pour intégrer les meilleures techniques, pratiques, principes et les expériences scientifiques acquises durant le développement du modèle SLM.
Sous-produits (SP) du P2 :	• SP2.1 : Développement/révision des Plan communal de développement (PCD) pour chaque commune pilote, mainstreaming les préoccupations du modèle SLM et développement d'une législation favorable ; • SP2.2 : Liens directs établis entre la gouvernance de SLM au niveau des communes et le programme de financement des PCD ; • SP2.3 : Textes réglementaires locales concernant la gestion des ressources naturelles sont perfectionnés ; • SP2.4 : La formulation du CSIF (Country Strategic Investment Framework) est soutenue ; les leçons tirées de ce projet sont intégrées dans la plateforme nationale de SLM.

Sous-produits (SP) du P3 :	• SP3.1 : Les paysans locaux au sein des 05 communes pilotes ont la capacité pour l'application des SLM et des modules de formation adéquates pour d'autres régions pertinentes à Madagascar sont développés ; • SP3.2 : Des programmes de renforcement de capacité sont développés pour l'amélioration de la gouvernance communale du SLM, les parties prenantes au niveau régional, et pour les institutions de formation supérieure et professionnelle ; • SP3.3 : Le mainstreaming, la génération et le partage des savoirs et connaissances sur le SLM ; • SP3.4 : Les programmes de vulgarisation sont révisés, pour intégrer des pratiques agricoles ; la gestion de l'élevage est améliorée et les capacités pour diffuser les programmes révisés sont renforcées.
Sous-produits (SP) du P3 :	• SP4.1 : L'unité de gestion du projet est opérationnelle ; • SP4.2 : Un système d'apprentissage global est développé et utilisé pour appuyer la gestion adaptative du projet.
AP du MNP PN de Tsimanampesotse. concernée par le projet	
Communes pilotes (5)	Atsimo Ampanihy Ouest, Maniry, Ankilizato
	Andrefana Androy Androka, Marolinta

Projet MRPA

• Contexte et définition du projet :

Fort de la réussite de projets promouvant l'intégration communautaire dans la protection de la biodiversité (projet Anjozorobe notamment), Madagascar souhaiterait développer un nouveau réseau d'aires protégées mieux adapté au contexte culturel, social et économique du pays.

Ainsi, le futur réseau MRPA vise à renforcer la conservation de la biodiversité de Madagascar d'une façon efficace et à assurer une meilleure représentation de celle-ci au niveau mondial.

Le but est double : rendre plus efficace la conservation de la biodiversité tout en stimulant la croissance économique, grâce à un développement d'AGR.

Ce nouveau réseau permettra de créer 1.527.151 ha d'AP supplémentaires (de catégories IUCN V et VI) au réseau actuel des AP.

• Caractéristiques principales du projet :

Tableau 8 : Caractéristiques du projet MRPA

Projet MRPA	
Produit (P)	P.1 : Etendre le système des AP de Madagascar en développant un sous réseau d'aires protégées (Cat V et VI de l'IUCN)
Sous-produits (SP)	• SP1: De nouvelles AP (catégories V et VI) comme fondation d'un sous-réseau fonctionnel et efficace d'Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées, sur la base d'une vision et de principes de gestion communs. • SP2 : La capacité institutionnelle des groupes de parties prenantes fournit

		un cadre favorable de gouvernance décentralisée des MRPA assurant la conservation de la biodiversité et la croissance économique durable basée sur les ressources naturelles.
		• SP3 : La pérennité financière des MRPA est renforcée au moyen de partenariats innovants et de mobilisation du financement public.
Sites de référence (5)		• Menabe-Antimena, • Mahavavy-Kinkony • Loky-Manambato (Daraina) • Péninsule d'Ampasindava, Galoka Kalabenono • Ambohimirahavavy-Marivorahona

Ressources dédiées à l'Effet dans le CPAP 2008-2011

D'un point de vue budgétaire, le CPAP 2008-2011, dédié à l'Effet des ressources globales d'un montant de **20 976 830,45** USD, réparti entre 4 869 080,45 USD de ressources internes (PNUD) et 16 107 750 USD au titre des ressources externes, dont 11 407 750 USD de financements GEF.

En d'autres termes, dans le concept initial de l'Effet, le PNUD devait apporter **23,21** % des ressources dédiées et lever 76,79 % auprès d'autres parties prenantes.

Tableau 9 : Budgets de quatre projets liés à l'Effet évalué

Budget CPAP dédié à l'effet (en USD)				
Intitule du projet	PNUD	GEF	Autres (Gouvernement, ONG, etc.)	TOTAL
Projet Anjozorobe phase II	269 080,45	-	-	269 080,45
Projet d'appui au PE3	1 800 000,00	4 500 000,00	-	6 300 000,00
Projet SLM	300 000,00	907 750,00	4 700 000*	5 907 750,00
Projet MRPA	2 500 000,00	6 000 000,00	-	8 500 000,00
<i>Total par bailleurs</i>	<i>4 869 080,45</i>	<i>11 407 750,00</i>	<i>4 700 000*</i>	
TOTAL DEDIE A L'EFFET				20 976 830,45

* le montant des cofinancements du projet SLM sera revu à la baisse à cause de plusieurs facteurs extérieurs.

Il faut également noter ici que les autres partenaires financiers avaient également prévu d'apporter leurs contributions, mais ils se sont pour la plupart retirés, en raison du contexte de crise politique.

III.3 Analyse des interventions

Ce chapitre s'appuie sur les différents documents de suivis et d'évaluations de l'Effet, notamment les *Results Oriented Annual Reports* (ROAR) édités par le PNUD, mais aussi sur les rapports annuels des différents projets, permettant de mettre l'accent sur les réalisations propres à chaque projet (voir également annexes 6 à 9).

Concernant les résultats des deux indicateurs de suivi de l'Effet : la tendance est plutôt négative pour le premier (une augmentation des superficies de forêts brûlées est enregistrée depuis 2009) tandis que l'on peut saluer au contraire de nombreuses initiatives en faveur de l'augmentation des superficies d'aires protégées, bien qu'opérant dans un cadre réglementaire encore en évolution et non stabilisé.

Augmentation des feux de brousses et des défrichements

Selon les résultats annoncés par le ROAR 2011, les conséquences de la crise se font de plus en plus sentir dans les différentes zones du pays (avec notamment le constat d'une augmentation du braconnage et des incendies en signe de contestation). D'autant plus que le contexte institutionnel est fortement fragilisé à cause de retrait de certains partenaires techniques et financiers (notamment le MNP).

Ainsi, les derniers chiffres concernant les superficies qui ont été brûlées ces dernières années sont frappants : il y a une inversion de la tendance positive des années 2006-2008, où le total annuel était descendu à **168 963 ha** en 2008 (contre 318 000 ha en 2007), pour revenir à un niveau plus élevé en 2009 avec **322 791 ha** de forêts brûlées.

Les chiffres des années suivantes (2010, 2011, 2012) ne sont pas encore disponibles, mais en raison de l'enlisement du pays dans la crise socioéconomique il y a peu de chance pour que cette mauvaise tendance se soit inversée à nouveau.

De nombreuses initiatives pour l'augmentation des superficies d'AP

Dans ce contexte de crise, la législation relative aux AP est en attente de la révision de son texte fondateur, le COAP (loi n°2001/05) ; il est également prévu que des décrets d'applications, à terme, permettront notamment de rendre effectif le projet Anjozorobe en accordant un statut définitif à la NAP concernée.

En effet, de nombreuses AP sont régies par un statut provisoire et de nombreuses zones sont dès lors couvertes par des sites prioritaires ou sites potentiels (en vertu de l'arrêté interministériel du 20 décembre 2010) qui permettront à terme d'atteindre l'un des objectifs de l'Effet : à savoir dépasser les 6 millions d'hectares d'AP au niveau national. En réalité, cet objectif est tout à fait atteignable, si l'on en croit les chiffres actuels⁵ :

⁵ Source : <http://atlas.rebioma.net>

Tableau 10 : Superficies des AP

Types d'AP	Superficie
AP gérées par le MNP	2 126 893.135 ha
Extensions des AP du MNP	511 118.527 ha
Nouvelles Aires Protégées	4 326 543.068 ha
TOTAL	6 964 554.730 ha

Contributions du PNUD à l'atteinte de l'Effet

Le PNUD continue, malgré la crise – et contrairement à d'autres bailleurs – à appuyer le gouvernement malgache à atteindre l'Effet inscrit dans le CPAP 2008-2011 avec l'application de son Portefeuille Environnement et Développement Durable (PEDD).

Grâce à **la continuité de l'intervention du PNUD**, des réalisations permettant de limiter la dégradation de l'environnement ont pu être observées. Pour ne citer que certains⁶ des résultats concrets :

- **Un renforcement des capacités des communautés, des autorités locales et des services publics** concernés a été effectué, leur permettant de jouer efficacement leurs rôles pour la protection durable des ressources naturelles dans les ZAAP ;
- **Le PNUD a accompagné la mise en place de 43⁷ transferts de gestion des ressources naturelles (TGRN)** dans plusieurs sites de références ;
- **Le PNUD a permis le développement d'AGR susceptibles de réduire les pressions sur les ressources naturelles**, (écotourisme, broderie, vannerie, élevage de poulets gasy, transformation de fruits, etc.) ;
- **Le PNUD appuie également les tests liés au développement d'un modèle de gestion durable des terres (projet SLM)**, adapté au contexte du Sud de Madagascar, qui permettra aux populations et aux autorités locales, régionales et nationales, de mieux cibler les interventions pour enrayer le problème de disette liée à la sécheresse du grand Sud de Madagascar.

⁶ Pour les autres résultats des différents projets, voir les annexes 7, 8 et 9.

⁷ Source : Quesne G, et Razafindralambo R, cabinet Baastel, Evaluation Finale de l'appui du PNUD/FEM au Programme III de Madagascar (PE3) – Appui au réseau d'aires protégées et aux zones stratégiques, décembre 2012.

III.4 Analyse financière

Sur la base des inscriptions budgétaires du CPAP, les quatre projets liés à l'Effet devaient être dotés, sur les 4 ans du cycle de programmation, de **20 976 830,45 USD**.

Il faut noter que le Bureau Pays PNUD Madagascar est l'agence d'exécution des fonds du GEF. Ce dernier est un organisme indépendant gérant un système de financement actuellement le plus important bailleur de fonds mondial pour les projets liés à la protection de l'environnement et au développement durable.

Tableau 11 : Synthèse de l'exécution financière des différents budgets alloués à l'Effet

Budget CPAP initialement dédié à l'effet (en USD)					Exécution financière du PNUD et GEF/PNUD						
Intitule	PNUD	GEF	Autres (Gouvernement, ONG, etc.)	Total	Avant 2008	2008	2009	2010	2011	2012	Taux d'exécution
Projet Anjozorobe phase II	269 080,45	-	-	269 080,45				158 733,43	97 031,34	7 703,35	97,91 %
Projet d'appui au PE3	1 800 000,00	4 500 000,00	-	6 300 000,00	1 757 685,31	621 184,28	790 231,56	267 319,38	1 643 040,51	437 939,93	91,4 %
Projet SLM	300 000,00	907 750,00	4 700 000,00	5 907 750,00	Projet pas encore démarré			272,91	275 058,91	121 297,00	43,69 %
Projet MRPA	2 500 000,00	6 000 000,00	-	8 500 000,00	Projet pas encore démarré						0 %
Totaux	4 869 080,45	11 407 750,00	4 700 000,00	20 976 830,45	Moyenne du taux d'exécution tous projets :						58,25 %
					Moyenne du taux d'exécution des projets ayant démarrés à ce jour :						77,67 %

NB :

Si on ne considère pas le projet MRPA dans ce tableau, étant donné qu'il n'a pas démarré à ce jour, le taux d'exécution financière est de 77,67%.

IV. EVALUATION DE L'EFFET

IV.1 Limites de l'évaluation

Le contexte de crise

Tout d'abord, il faut rappeler qu'en raison du contexte de crise que traverse Madagascar depuis début 2009, le CPAP 2008-2011 n'a pas pu être entièrement mis en œuvre.

Par exemple certains projets de l'Effet à évaluer n'ont pas pu démarrer selon le calendrier prévu, ou ont été mis en attente pour différentes raisons, liées de près ou de loin au contexte général de crise politique.

Le cadre initial de l'UNDAF 2008-2011 n'étant plus tout à fait cohérent du fait du contexte de crise, il a été décidé de restructurer l'ensemble du cadre UNDAF et par conséquent le CPAP au cours de l'année 2010, tout en y ajoutant / modifiant des produits et des sous-produits du cadre initial.

Ainsi, l'évaluation réalisée en fin d'année 2012 reflète cet obstacle contextuel et malheureusement, certains produits et indicateurs ont dû être revus, ce qui entrave partiellement la possibilité d'évaluation optimale de l'Effet escompté.

Le passage du *NIM* aux autres modalités de gestion : *NGO Implementation* / *DIM*

A ce sujet, il faut évoquer ici la modification des modalités de mise en œuvre de certains projets du Programme Pays, passant de l'exécution nationale (« NEX » ou *National Implementation* dit « *NIM* ») à un régime de mise en œuvre directe, via des ONG : ***NGO Implementation*** ou bien par le PNUD lui-même c'est-à-dire en ***Direct Implementation*** (« *DIM* »).

Cette mutation de la mise en œuvre a été dictée par l'entrée de Madagascar en avril 2009 en situation spéciale de développement (SDS).

Par conséquent, les projets concernés ont vu leur mise en œuvre modifiée, et il a fallu un certain temps d'adaptation pour que les parties prenantes soient conscientes de leur nouveau rôle à jouer du fait de cette modification de mise en œuvre.

Le MEF, principal acteur qui a vu ses attributions modifiées, a su rester un partenaire technique auprès du PNUD, bien qu'il ait moins d'actions opérationnelles à gérer.

Le manque d'harmonisation entre les systèmes de suivi

Une autre limite pour réaliser l'évaluation a été rapidement constatée : il n'existe pas de système de suivi harmonisé entre les différents gestionnaires de projets.

Dans ce contexte, il est nécessaire de rappeler quel est le système de suivi-évaluation du PNUD. Cette activité, centralisée à l'unité Suivi-Evaluation du PNUD, est assurée par deux personnes travaillent à temps plein (Messieurs Alpha Amadou BAH et Justice RAKOTONANDRASANA, respectivement responsable de l'unité et associé).

Leur rôle est surtout de s'assurer que les différents gestionnaires de projets ne rencontrent pas de difficulté dans leurs suivis. Le cas échéant, ils sont en mesure de les conseiller, notamment sur l'utilisation des outils de suivis propres au PNUD concernant les chargés de projet qui doivent réaliser le suivi en interne.

Sachant qu'il existe des suivis à plusieurs niveaux, à différentes fréquences :

- **Au niveau régional**, c'est-à-dire au niveau du bureau de Johannesburg (qui doit vérifier les productions des différents bureaux-pays de la zone) :
 - **Le reporting annuel** avec les « *Results Oriented Annual Report* » (ROAR) (mis en ligne sur l'intranet et envoyé également au niveau international) ;
 - Les rapports de suivis trimestriels.
- Au niveau local :
 - Le Project Implementation Review (PIR) des projets GEF/PNUD ;
 - PNUD Madagascar affine son suivi jusqu'à mettre en place suivi du « delivery », c'est-à-dire de l'exécution financière des projets.
- **Sur l'intranet** : le bureau pays renseigne les projets annuellement et trimestriellement avec les outils suivants :
 - **Base de données principale : « ATLAS »** permettant aussi de suivre les différents journaux (communication et suivi, risques et problèmes), les produits, les activités et le budget ;
 - Le « Evaluation Resource Center » (ERC) pour les rapports d'évaluation ;
 - **Le « Enhanced Results Based Management »** (ERBM), cadre de gestion axé sur les résultats.

Notons que les procédures de suivis ne sont pas forcément très adaptées aux différents projets, surtout lorsqu'ils sont mis en œuvre par d'autres partenaires techniques, type ONG ou institutionnels.

Ainsi, dans le cas des projets Anjozorobe et SLM, ceci constitue une difficulté importante pour l'évaluation des réalisations des projets, car les rapports de suivi ne sont pas toujours transmis dans les temps, et même s'ils le sont, leurs propres systèmes ne sont pas toujours compatibles avec les cadres de suivi-évaluation du PNUD.

NB : Avant de démarrer l'analyse des critères d'évaluation, il faut rappeler ici que notre travail a **nécessité une analyse de chaque projet ayant vocation à contribuer à l'Effet escompté et au niveau du PEDD**, ce qui a parfois été difficile étant donné les supports de suivis hétérogènes, parfois inexistantes.

Cet examen des différents projets sera donc repris dans l'analyse de chaque critère afin d'en déduire une analyse de l'Effet lui-même.

IV.2 Pertinence

Synthèse de la pertinence de l'Effet

Questions évaluatives principales :

- ❖ Dans quelle mesure l'Effet était-il et continue-t-il d'être aligné au mandat du PNUD et aux priorités nationales ?
- ❖ Est-ce que l'effet est adapté aux attentes du gouvernement malgache ?

Synthèse du critère :

Si la plupart des produits, sous-produits et indicateurs correspondants sont globalement pertinents, on peut cependant émettre plusieurs remarques :

- **les activités mises en œuvre par les projets** se rapportent à la protection de l'environnement mais aussi aux transferts de gestion et à des activités parfois éloignées de la protection de l'environnement stricto sensu ;
- **l'Effet escompté est donc lié à la fois à la composante Environnement et à celle du Développement Local**, mêlant ces deux aspects souvent indissociables pour des actions efficaces en matière de conservation de la biodiversité et de protection de l'environnement à Madagascar ;
- **l'Effet est bien conforme aux documents stratégiques nationaux** (cf. ancien MAP) et cherche à répondre aux différents besoins et objectifs généraux du pays (protection de l'environnement telle qu'elle est prônée dans la Charte de l'Environnement, lutte contre les feux, vision Durban, etc.).

Note du critère :

L'analyse de la pertinence de l'Effet permet de conclure à une note **satisfaisante**.

En effet, la définition des produits, des sous-produits et de leurs indicateurs - bien que parfois incomplète - est globalement pertinente par rapport à l'Effet.

L'importance donnée aux problématiques socio-économiques est tout à fait légitime en vue d'améliorer les résultats liés à la protection de l'Environnement au regard du contexte malgache.

IV.2.1 Analyse du PEDD

❖ Pertinence du Portefeuille « Protection de l'Environnement et Développement Durable » :

Le PEDD du PNUD s'aligne avec les programmes de développement du pays : ainsi l'Effet est en parfaite concordance avec la Charte de l'Environnement Malagasy, notamment avec son article 3 « l'environnement constitue une préoccupation prioritaire de l'Etat » et son article 6 « l'objectif essentiel est de réconcilier la population avec son environnement en vue d'un développement durable ». Il faut rappeler également

que l'Effet contribue à l'atteinte de l'engagement n° 4 « Développement rural » et n° 7 « Prendre soin de l'environnement » du MAP. Il permettra aussi d'accroître les zones d'aires protégées et contribuera ainsi à l'atteinte de l'objectif de la vision Durban.

Tel que sa formulation l'indique, on constate que le PEDD est relatif aux trois volets du développement durable (environnemental, social et économique), en accordant une importance particulière aux deux premiers.

Incontestablement, la finalité du PEDD est bien la protection de l'environnement, celle-ci ne pouvant se faire sans une approche systémique, comportant notamment des actions pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie des communautés locales (conditions sanitaires, augmentation des revenus, etc.). En effet, ces communautés sont considérées comme des acteurs majeurs de la protection de l'environnement.

Le PEDD cadre également avec le mandat du PNUD dans la mesure où l'Effet contribue à l'atteinte des OMD et touche deux domaines d'action de PNUD : l'environnement et la réduction de la pauvreté.

Il faut signaler que le PNUD est un partenaire reconnu depuis de nombreuses années localement sur la thématique environnementale, bien qu'à première vue l'on puisse penser que ce soit plutôt l'attribution exclusive du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE).

En réalité, le bureau du PNUD de Madagascar bénéficie d'un appui ponctuel du PNUE (dont le siège est basé à Nairobi), notamment au moment de l'intégration des aspects environnementaux dans les cycles de programmation du PNUD.

Grâce à ce mécanisme de concertation inter-agence du Système des Nations-Unies (SNU), une certaine cohérence est garantie quant à la définition du PEDD du PNUD-Madagascar.

❖ *Pertinence des produits pour réaliser l'Effet :*

La formulation de l'Effet « *l'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées* » implique que les actions menées par le PEDD soient a priori toutes liées à la protection de l'environnement. Cela a été confirmé par la formulation des produits et des sous-produits attribués aux projets. En effet, quatre parmi les cinq produits inscrits dans le PEDD du CPAP sont clairement liés à cette problématique, à savoir :

- P1 : Les communes et communautés sont d'avantage responsabilisées en matière de conservation des ressources naturelles en général, et de la biodiversité en particulier ;
- P2 : L'application et le respect des politiques et plans sectoriels intégrant la dimension environnementale par les structures décentralisées et déconcentrées sont améliorés ;
- P4 : Les acteurs impliqués dans la gestion du territoire de l'AP sont capables de gérer (alimenter, mettre à jour, diffuser) la base de données ;
- P5 : La création définitive de l'AP est officialisée et les investissements des communautés sont sécurisés par les PAG.

En revanche, le P3 intitulé *Un nouveau système de gestion durable des terres est mis en place dans le Sud* ne semble pas explicitement lié à la protection de l'environnement en général, ni aux aires protégées ni à l'Effet. Sa pertinence est donc moins évidente que les autres produits, sachant que les sites d'interventions liés à ce produit se trouvent relativement éloignés des aires protégées.

A ce propos, il est intéressant de remarquer que la notion de territoire « *dans* » et « *autour* » des zones de conservation est relativement ambiguë. Si c'est très clair pour la première appellation (concernant les AP du MNP, les NAP et le futur réseau MRPA), ça l'est moins pour la seconde.

En effet, on trouve différents territoires concernés par la notion « *autour des zones de conservation* » :

- **les ZAAP**, qui sont des zones a priori situées à proximité des AP étant donné leur rôle d'appui tel qu'il a été défini par le projet d'appui au PE3 (on note cependant certaines différences de cohérence en fonction des ZAAP qui pour certaines ont été définies en concomitance avec la

création de l'AP qui a été par ailleurs réduite ou dont les délimitations ont été modifiées⁸ ;

- **les zones lointaines**, ayant un lien relativement indirect avec une AP (projet SLM) ;

Il pourra donc s'avérer difficile de savoir si l'environnement est protégé « autour » des zones de conservation.

❖ *Pertinence des indicateurs de l'Effet et des produits par rapport au contexte et aux besoins du pays :*

Le PEDD dispose de deux indicateurs pour mesurer l'Effet, à savoir « **les superficies défrichées et/ou brûlées** » (Cible : Réduction 70%, base 17% (2005) et « **les superficies des aires protégées créées et gérées** » (Cible : 6 Millions d'hectares ; base 1,7 Millions d'hectares), reformulés en 3 indicateurs dans le cadre du CPAP intermédiaire 2012-2013 sortant du champs temporel d'évaluation cependant⁹.

Le premier indicateur répond bien aux besoins du pays. En effet, le feu et le défrichement constituent les facteurs principaux de destruction de la forêt à Madagascar. Ce premier indicateur est donc pertinent.

Le deuxième indicateur cadre bien avec le programme national en matière d'environnement (cf. MAP) et avec la vision Durban. Toutefois, il est à remarquer que le PNUD n'a pas contribué directement à l'atteinte de cet objectif étant donné que les 2 projets concernés ont lieu soit avant (projet Anjozorobe) la période évaluée, soit après (projet MRPA).

Il faut signaler que ces indicateurs, suivis depuis 2011 (disponibles auprès du MEF), sont plutôt restrictifs du point de vue thématique pour mesurer de façon optimale sinon exhaustive l'Effet.

Tout d'abord, il y a lieu de rappeler que l'Effet concerne plusieurs écosystèmes : forestier, marin, mangrove, lacustre. Concernant l'écosystème forestier et celui des mangroves, les causes de défrichement et/ou de feu pourraient être complétées par d'autres causes (impacts du changement climatique par exemple).

Par ailleurs, le statut d'aire protégée ou le transfert de gestion ne procurent pas de garantie absolue d'une protection des AP et de leurs ZAAP. Il est constaté aujourd'hui des infractions et des délits à l'intérieur des zones de conservation, avec une recrudescence observée depuis les années 2010, impacts indirect de la crise que traverse le pays.

Il pourrait donc être utile d'**intégrer d'autres indicateurs, plus pragmatiques** : par exemple, concernant le premier indicateur :

- « **superficie de forêt perdue** » plutôt que les superficies défrichées/brûlées, qui permettrait d'englober l'ensemble des facteurs possibles conduisant à une réduction des superficies de couvertures forestières ;
- « **nombre d'infractions constatées** » ;
- « **évolution de l'état de l'écosystème et des habitats (suivi écologique) à l'échelle du PEDD** ».

⁸ A ce sujet, l'exemple des ZAAP de l'AP Mikea et de l'AP Nosy Ve / Androka, avec des sites de références en ZAAP parfois lointains, notamment le site de Manombo.

⁹ Indicateurs inscrits dans les CPAP 2008-2011 et 2010-2011, sachant que lors de l'élaboration du CPAP intérimaire 2012-2013 les indicateurs ont été formulés différemment : 1) Superficies des aires protégées ; 2) Superficie Reboisées et restaurées ; 3) Superficies incendiées.

On peut remarquer que les ROAR entre les années 2008 et 2011 ont déjà intégré un nouvel indicateur qui concerne le suivi de l'évolution des superficies reboisées et restaurées (cible 540 000 ha ; base (2006) : 455 000 ha). Cependant, aucune donnée n'a été renseignée dans les rapports annuels (ROAR).

Quant aux indicateurs des produits et sous-produits, des imperfections ont été révélées au niveau de la présentation du PEDD (voir les cadres de résultats des CPAP 2008-2011 et CPAP 2010-2011 en annexe 2 et 3). En effet, certains produits et sous-produits ne comportent pas d'indicateurs, ou alors les indicateurs sont dépourvus de bases et de cibles définies (certaines ont néanmoins été complétées dans les PTA des différents projets).

❖ *Pertinence des sites d'intervention du PEDD :*

L'Effet, pour être atteint a donné lieu à plusieurs types d'interventions situées dans plusieurs zones / régions de Madagascar.

- **Le site d'Anjozorobe-Angavo, en région Analamanga** a été choisi du fait de ses caractéristiques intéressantes en termes de biodiversité (environ 65% des espèces endémiques de Madagascar y sont présentes) et des enjeux importants qu'il représente : il s'agit d'une des dernières zones de forêt primaire des hautes terres. La mise en place d'un projet de gestion communautaire de conservation de la biodiversité était donc une opportunité pour cette zone menacée ;
- **Les 13 sites de références du projet PE3 en régions SOFIA, DIANA et Atsimo Andrefana** ont été choisis initialement sur la base des acquis du PE2 : ils permettaient de couvrir trois écosystèmes différents pour y déployer une nouvelle approche en termes d'appui aux AP. Ils devaient respecter une certaine cohérence territoriale en fonction des projets de nouvelles AP du MNP. En réalité, il s'est avéré que l'évolution de projets d'aires protégées (par exemple seulement 180.000 ha au lieu des 300.000 ha prévus pour Mikea) a pu présenter une incohérence au niveau des écarts entre les AP et les différents sites de références au sein des ZAAP. Ceci est dû à l'évolution des projets, ce sont donc des facteurs externe à l'intervention du PNUD ;
- **Les 5 communes concernées par le projet SLM se trouvent à l'extrême Sud du pays (régions Androy et Atsimo Andrefana) ;** ces sites ont été choisis pour leurs caractéristiques communes : ce sont tous des sites vulnérables (en terme de perte de biodiversité, de dégradation des terres, du phénomène de la transhumance et des nombreuses difficultés inhérentes à ces problématiques). Ainsi, le projet pilote visant à améliorer les techniques agricoles pourrait inciter les populations natives de ces communes à se réapproprier leurs terres afin de limiter indirectement les pressions exercées sur les zones alentour, notamment à proximité de l'AP de Tsimanampesotse (qui sera prochainement étendue).

❖ *Intégration de la dimension genre dans le PEDD :*

En ce qui concerne la dimension genre, même si le PEDD n'a pas explicité cette notion clairement dans ses cadres de résultat, les produits eux-mêmes ont été choisis de façon à permettre aux femmes et aux couches vulnérables (surtout les personnes âgées) d'intégrer le processus de mise en œuvre de l'Effet.

Cela a d'ailleurs été prouvé par les résultats :

- certaines femmes ont été élues présidentes des associations ;
- les AGR retenues sont des activités qui impliquent la participation des femmes (vannerie, mareyage, culture, tissage, etc.) ;
- dans le cadre de notre mission de terrain, il a été constaté que les femmes sont d'autant plus nombreuses et intéressées que les hommes aux séances de réunion de consultation.

IV.2.2 Analyse par projet

❖ Liens entre les interventions du PNUD et l'Effet :

A l'analyse des activités de mise en œuvre par les projets, force est de constater qu'elles se rapportent non seulement à la protection de l'environnement mais aussi, pour bon nombre d'entre elles, aux transferts de gestion et à l'appui aux communautés locales (AGR, renforcement de capacités). Ces dernières activités sont plutôt assimilées au développement local, et permettent indirectement de contribuer à l'Effet.

Par exemple, pour les projets PE3 et Anjozorobe, les sites d'intervention ont tous été classés aires protégées avant 2008 (AP sous statut temporaire) et les actions sont surtout relatives aux transferts de gestion et à l'appui aux associations locales.

Le projet SLM quant à lui s'intéresse principalement à la stabilisation de la population rurale à travers des systèmes de gestion durable et gouvernance locale des terres. Le lien avec la protection de l'environnement est un peu moins direct, voire inexistant dans certains des produits de ce projet, mais il faut admettre que son objectif est tout à fait cohérent, puisqu'il a une vision qui s'inscrit sur le long terme.

Sur le projet MRPA, son but est de développer un nouveau concept de réseau d'aires protégées à Madagascar (notamment liées aux catégories IUCN : V et VI). Il s'agit d'un projet ambitieux permettant de concilier protection de l'environnement et développement local (similaire au concept développé dans les ZAAP du PE3 et à la gestion communautaire du projet Anjozorobe).

Note de synthèse du critère

Critère d'évaluation	Eléments significatifs retenus par l'évaluation	Note d'évaluation
Pertinence	L'Effet est lié à la composante Environnement et à celle du Développement Local, ce qui est pertinent pour atteindre le but de la conservation de la biodiversité et de protection de l'environnement. De plus, l'Effet est conforme aux documents stratégiques nationaux (cf. ancien MAP) et cherche à répondre aux différents besoins et objectifs généraux du pays.	Satisfaisant

IV.3 Efficacité

Synthèse de l'efficacité de l'Effet

Questions évaluatives principales :

- ❖ Dans quelles mesures le PNUD a-t-il contribué à la réalisation de l'effet?
- ❖ Le PNUD peut-il apporter toute sa contribution à la réalisation de l'effet dans le délai prévu ?

Synthèse du critère :

- Le niveau actuel de réalisation des produits n'est pas celui qui était attendu, du fait de plusieurs **facteurs extérieurs d'ordre contextuel, organisationnel, financier**.
- Malgré la situation de crise et le nécessaire ajustement des produits inscrits dans le CPAP 2008-2011, **le PNUD a démontré sa volonté d'atteindre l'Effet**, en continuant notamment ses interventions en terme d'appui la mise en place de transfert de gestion, au renforcement de capacités, en développant des AGR, etc., grâce à la mise en place de nouvelles modalités de mise en œuvre des différents projets.
- Cependant, il faut signaler **d'importants retards dans les décaissements**, ce qui a freiné, voire immobilisé certaines activités des différents projets liés à l'Effet.
- Plus généralement, **les procédures administratives du PNUD ne semblent pas toujours adaptées** aux différentes contraintes contextuelles que traverse le pays, pouvant mener à d'importants retards de délais (notamment concernant le projet MRPA). A ce sujet, la vacance du poste de chargé de Programme PEDD a également été fortement préjudiciable au bon déroulement des interventions du PNUD.

Note du critère :

L'analyse de l'efficacité de l'Effet permet de conclure à une note **satisfaisante**.

Il faut mentionner ici que malgré le contexte de crise Le PNUD a démontré sa volonté d'atteindre l'Effet. Cependant, d'importants retards dans les décaissements et les procédures internes du PNUD engendrent parfois des manques d'efficacité.

IV.3.1 Analyse du PEDD

- ❖ Niveau actuel de réalisation de l'Effet et facteurs extérieurs ayant affecté la réalisation des produits :

La volonté du PNUD à inclure dans son programme pays un PEDD a donné certains résultats positifs, approuvés par le gouvernement malgache. Cependant, le niveau actuel de réalisation du PEDD est plus faible que celui qui pouvait être attendu.

En effet, **sa réalisation fut confrontée à plusieurs contraintes, dues à des facteurs d'ordre contextuel, organisationnel, financier.**

- **Facteur contextuel :**

Le CPAP 2008-2011 ayant été signé en janvier 2008, aucun projet relatif à l'Effet n'a pu démarrer au cours de l'année 2008.

Puis, tel que déjà évoqué précédemment, l'équipe du PNUD Madagascar a dû effectuer une mise à jour du CPAP en raison d'une modification du cadre UNDAF intervenu en 2010 avec l'état de Situation Spéciale de Développement qui se prolongeait.

Dans cette mise à jour, aucune modification majeure du PEDD n'a été opérée, permettant de garantir une mise en œuvre efficace sur l'Effet. Cette initiative démontre **la volonté du PNUD à atteindre l'Effet escompté malgré certaines contraintes.**

En revanche, certains produits de l'Effet ont subi un certain manque de réactivité de la puissance publique, ce qui a pu entraîner des répercussions négatives, notamment sur le produit P.5 du PEDD : *"La création définitive de l'AP est officialisée"*.

Du fait de la situation de crise politique et institutionnelle, le nouveau COAP devant intégrer les statuts V et VI des AP¹⁰ n'a pu être promulgué à ce jour, et le partenaire de mise en œuvre du projet d'Anjozorobe a donc été directement impacté car certaines des réalisations sont remises en cause.

- **Facteur organisationnel :**

Selon le CPAP 2008-2011, *"la plupart des interventions envisagées seront mises en œuvre selon la modalité de l'exécution nationale (NEX ou NIM), conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, avec les partenaires mentionnés dans le cadre des résultats et des ressources du CPAP, les autres partenaires potentiels seront identifiés au fur et à mesure de la mise en œuvre du Programme."*

Suite à la crise politique du pays et l'instabilité institutionnelle qui en découle, le PNUD a donc modifié les modalités de gestion passant de NIM à DIM pour le projet PE 3 avec plusieurs partenaires d'exécution (dont notamment SAGE, BIDEV, OCEAN CONSULTANTS, etc.), tout en impliquant au maximum les DREF et les DRPRH pendant les phases opérationnelles du projet.

En effet, l'Etat, et notamment au travers de l'administration déconcentrée, doit être conscient de son rôle capital en matière de protection de l'environnement. Dans ce contexte, le PNUD a financé les DREF et les DRPRH pour qu'elles soient dotées de plus de moyens leur permettant d'agir et de soutenir les CLB dans le cadre des transferts de gestion notamment.

Pour les projets SLM et Anjozorobe, la gestion de type "NGO implementation" a posé certains problèmes au niveau de la communication des rapports de suivis / évaluation, tel que déjà mentionné au chapitre I.5.

- **Facteurs administratif et financier :**

D'importants retards ont été constatés sur le décaissement de fonds, ce qui a entraîné des problèmes sur la réalisation de l'Effet, notamment sur le plan technique.

Si ce problème concerne tous les projets du PEDD, il est d'autant plus préjudiciable pour le projet SLM dont les activités comportent des essais agroécologiques, pour lesquels des calendriers bien déterminés doivent être respectés, sinon l'année agricole entière est compromise.

¹⁰ Statuts IUCN, standard mondial.

Le retard de déblocage résulte de plusieurs faits :

- Tout d'abord, l'absence d'un « chargé de programme Environnement » pendant près de deux années (jusqu'à septembre 2012), sachant que cette mission a été assurée provisoirement par le Team Leader « Pauvreté et Environnement » mais n'a pas pu être aussi efficace qu'elle aurait dû l'être ;
- Egalement, le retard est dû en partie aux procédures de décaissement du PNUD. La décision passe par plusieurs instances, aussi bien à Madagascar qu'à l'extérieur (Afrique du sud, New York) ;
- Enfin, il a été constaté que la signature des PTA se fait assez tardivement (entre les mois de janvier et juillet de l'année considérée).

❖ *Influence des nouvelles modalités de mise en œuvre des projets sur la performance des interventions :*

Il est évident que les deux modalités de gestion citées plus haut venant remplacer la NIM (*DIM et NGO Implementation*) étaient des choix judicieux dans le contexte particulier qu'a connu Madagascar depuis 2009. Cependant, cette modification de modalités de mise en œuvre du programme a entraîné quelques conséquences en termes d'organisation :

- Concernant le passage du NIM – DIM (projet PE3):

Les principaux protagonistes, le PNUD d'un côté et le MEF et le MPRH de l'autre ont été contraints de s'approprier leurs nouvelles attributions respectives (à noter que le MEF a eu besoin d'un temps d'adaptation pour bien comprendre ce qui était attendu de lui).

Assez rapidement, ce nouveau schéma s'est mis en place, le PNUD ayant à gérer la coordination de l'ensemble du projet d'appui au PE3 (nombreux partenaires d'exécution, aspects financiers, etc.) et le MEF jouant un rôle de contrôle et de conseil technique.

On peut donc saluer l'**étroite collaboration qui s'est instaurée entre le PNUD, les techniciens des deux ministères (MEF, MPRH) et les autres institutions publiques et privées (universités, MNP, consultants).**

Bien que le pays soit sorti de la SSD le 1^{er} janvier 2012, ces mêmes modalités de gestion ont été conservées jusqu'à la fin du projet PE3 (sur recommandation du GEF) pour éviter des pertes d'efficacité au niveau administratif, le projet arrivant à son terme en fin d'année 2012, suite à ses différentes prolongations.

Il était plus commode de conserver ce mode de gestion déjà « rôdé » puisque la clôture du projet était imminente, permettant au PNUD d'aller jusqu'au bout des actions entamées.

Les partenaires institutionnels que sont le MEF, le MPRH, les DREF et les DRPRH, ont continué d'avoir une importante tâche à réaliser dans le déroulement du PEDD : ils ont garanti le respect des normes techniques et sont restés des partenaires incontournables à l'atteinte de l'Effet.

- Concernant le passage du NIM – NGO Implementation (projets Anjozorobe et SLM):

Dans ce cas, l'adaptation fut plus délicate, tenant principalement au fait que les ONG aient leurs propres méthodes de travail, qui comme mentionné précédemment ne sont pas toujours compatibles avec celles du PNUD (en terme de suivi / évaluation notamment).

IV.3.2 Analyse par projet

Les différents projets mis en œuvre par le PNUD et ses partenaires ont contribué à l'atteinte de l'Effet mais suivants des types d'interventions qui varient d'un projet à l'autre.

Les principaux aspects de l'intervention de PNUD consistent à **l'appui aux communautés locales et l'appui institutionnel** (les trois projets mis en œuvre sont concernés, et MRPA le sera aussi dans le futur).

L'appui aux communautés est principalement lié à **la mise en place de transferts de gestion** des zones autour des aires protégées aux communautés de base (dans le cadre de la loi GELOSE).

Le principe est de permettre aux communautés environnantes d'utiliser rationnellement les ressources autour des aires protégées afin de mieux protéger les aires protégées elles-mêmes.

Les transferts de gestion opérés dans les sites d'intervention sont accompagnés d'outils de gestion et de moyens matériels tels que les Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG), le renforcement de capacité en matière de gestion de l'environnement, l'amélioration du niveau de vie des communautés de base à travers les AGR, etc.

Certains projets s'inscrivent dans une démarche plus globale, lorsque les sites d'intervention sont éloignés géographiquement des aires protégées, comme c'est le cas pour le projet SLM.

En ce qui concerne les appuis institutionnels, ils se réfèrent principalement à **l'intégration de la dimension environnementale dans les plans stratégiques** régionaux des territoires concernés par l'Effet et appuient la constitution de bases de données relatives à l'environnement (biodiversité, etc.).

Note de synthèse du critère

Critère d'évaluation	Éléments significatifs retenus par l'évaluation	Note d'évaluation
Efficacité	Le PNUD a démontré sa volonté d'atteindre l'Effet, et ce malgré le contexte de crise que traverse le pays depuis 2009. Cependant, d'importants retards dans les décaissements et les procédures internes du PNUD engendrent parfois des manques d'efficacité.	Satisfaisant

IV.4 Efficience

Synthèse de l'efficience de l'Effet

Questions évaluatives principales :

- ❖ Les résultats ont-ils été obtenus à des coûts acceptables ?
- ❖ Serait-il possible d'avoir plus de résultats en utilisant les mêmes ressources ?

Synthèse du critère :

- Il est encore trop tôt pour dire si le PEDD a été réalisé raisonnablement par rapport aux prévisions budgétaires initiales, étant donné que les projets SLM et MRPA accusent d'importants retards au démarrage, à cause de plusieurs facteurs extérieurs.
- Les résultats obtenus sur les projets Anjozorobe et PE3 le sont à des coûts acceptables, et dans les deux cas un reliquat est encore disponible.

Note du critère :

L'analyse de l'efficience de l'Effet donne lieu à une note **satisfaisante**.

La contribution du PNUD à l'Effet, en terme financier et technique, a été relativement bien gérée tout au long de la période d'évaluation car les taux d'exécution des projets terminés sont proches de 100% et que les activités ont été réalisées. Cependant, des projets ayant accusé un certain retard au démarrage, l'analyse de l'ensemble du PEDD montre un bilan relativement mitigé.

IV.4.1 Analyse du PEDD

Tout en étant liée, la question de l'efficience des interventions dédiées à l'Effet est plus délicate à éclairer que celle de l'efficacité. Il faut s'interroger ici sur le fait de savoir si les activités sont accomplies, non pas au moindre coût mais en ayant utilisé les ressources de manière optimale.

Avec la situation de crise et les retards de démarrage de certains projets, le constat est un peu biaisé, puisque le taux d'exécution globale de l'Effet est de 77 % environ (cf. chapitre II.3).

❖ Part de la contribution du PNUD en comparaison avec celles des autres partenaires :

Tel que mentionné dans le chapitre II.3, la contribution financière du PNUD dans la réalisation de l'Effet est relative, autour de l'ordre de 23%. En tant qu'agence d'exécution pour le GEF, sa responsabilité et son rôle ont été cependant déterminants du point de vue financier.

Le programme a été prévu être réalisé avec la participation financière d'autres bailleurs mais vu la situation de crise qui prévalait, ils se sont rétractés laissant le PNUD et le GEF (au travers du PNUD) soutenir seuls le programme. Dans ce contexte, la contribution financière directe relative ci-avant évoquée prend d'une part une proportion significative et d'autre part le rôle du PNUD en tant qu'agence d'exécution des fonds du GEF lui confère un rôle fondamental dans la mise en œuvre et l'atteinte des résultats du programme ce qui doit mettre en perspective une lecture directe trop abrupte des

contributions financières. Enfin il faut noter que l'effet visé à pu être abordé au travers d'autres programmes des nombreux bailleurs présents ou non durant la période sur le territoire malgache. Il est cependant très difficile dans le cadre de la présente évaluation de pouvoir « comparer » ou procéder à une analyse objective et étayé de ce que l'action du PNUD a pu représenter au regard des initiatives globales menées dans le pays sur la période vis-à-vis de l'effet ou des grands principes qu'il vise. Gageons que l'action du PNUD, du GEF et leurs partenaires, au regard du contexte, a certainement joué un rôle majeur dans la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources du territoire dans la période considérée.

❖ *Utilisation des ressources allouées à l'Effet*

Il est difficile d'évaluer si les coûts du PEDD est proportionnel aux résultats obtenus fautes de normes ou références sur le rapport modèle/coût établis.

D'ailleurs il est impossible d'établir ces normes/références étant donné que les coûts varient d'un site à l'autre à cause de multiples facteurs.

On peut tout de même dire que le PEDD a été réalisé raisonnablement par rapport aux prévisions budgétaires initiales. En effet, aucun dépassement budgétaire n'a été enregistré et les lignes budgétaires ont dans l'ensemble été respectées.

Toutefois, l'insuffisance de données sur les dépenses réalisées par activités des projets ne nous permet pas d'analyser en profondeur l'efficience du PEDD.

IV.4.2 Analyse par projet

NB : Les trois projets ayant été mis en œuvre ou actuellement en cours de mise en œuvre sont concernés par cette analyse (à nouveau le projet MRPA ne sera pas évoqué dans cette partie pour la raison de son retard de démarrage).

Pour les projets PE3 et Anjozorobe : les activités sont réalisés à 100% avec des budgets réels respectivement de 83,62% et 97,91% par rapport aux budgets initiaux (cf. tableau chapitre II.3).

Quant au projet SLM, la réalisation financière de 43,69% à mi-chemin de la période de mise en projet, ce qui peut paraître relativement satisfaisant au vu des réalisations actuelles, bien que les données soient actuellement incomplètes sur cet aspect.

Note de synthèse du critère

Critère d'évaluation	Eléments significatifs retenus par l'évaluation	Note d'évaluation
Efficience	La contribution du PNUD à l'Effet, par la mise en œuvre du PEDD, a été relativement bien gérée tout au long de la période d'évaluation car les taux d'exécution des projets terminés sont proches de 100% et que les activités ont été réalisées. Cependant, des projets ayant accusé un certain retard au démarrage, l'analyse de l'ensemble du PEDD montre un bilan relativement mitigé.	Satisfaisant

IV.5 Impact

Synthèse de l'impact de l'Effet :

Question évaluative principale :

- ❖ **Quels signes précoces de changements attendus ou non attendus les projets mis en œuvre dans le cadre de l'effet ont apporté dans la vie des bénéficiaires ?**

Synthèse du critère :

- **les impacts engendrés** par les trois projets mis en œuvre sont globalement positifs concernant l'amélioration des conditions de vies des bénéficiaires. Ce constat est ressenti sur l'ensemble des sites de référence du PE3 et il est valable également pour les bénéficiaires des projets Anjozorobe et SLM.
- **Les communautés sont également mieux sensibilisées aux concepts véhiculés** (protection et gestion durable des ressources naturelles) par l'Effet, bien qu'un important chemin reste à parcourir dans ce domaine notamment du fait que les bénéficiaires restent peu nombreux au regard de l'ensemble des populations potentiellement concernées y compris autour des zones de conservation ciblées (ex. MIKEA).
- **Le contexte de crise pèse sur ce constat positif**, bien que les constats de terrain montrent qu'il ne se fait pas directement ou fortement ressentir dans les zones des différents projets comme c'est le cas à des échelles « centrales ».

Note du critère :

L'analyse de l'impact de l'Effet démontre qu'à l'heure actuelle **l'impact est minime**.

En effet, bien que des impacts globalement positifs soient perceptibles (notamment concernant l'amélioration des conditions de vie touchant l'ensemble des bénéficiaires) les impacts concernant la biodiversité dans et autour des zones de conservation ciblées sont encore peu perceptibles.

IV.5.1 Analyse du PEDD

- ❖ *Certains produits sont susceptibles de mieux contribuer à la réalisation de l'Effet :*

Les différents produits (surtout P1, P2, P3, P4, cf. critère de pertinence et matrice d'évaluation en annexe 4) ont contribué, chacun à leur façon, à participer à l'Effet escompté, bien que l'atteinte de l'Effet au final dépende toutefois de la réussite de chacun des projets.

Par exemple, concernant les produits liés à l'accès aux connaissances et à l'appropriation des concepts et des messages que l'Effet cherche à diffuser à l'ensemble de la population (SP.1.4 ; 1.9 ; 4.1 et 4.2), il semble que **les populations ciblées soient effectivement mieux informées et que les messages relatifs**

à la nécessaire protection et la gestion durable de leurs ressources naturelles aient été - au moins partiellement - compris.

Il est intéressant de soulever par exemple que certaines communautés ont pris l'initiative de définir elles-mêmes des zones sans aucun prélèvement pour mieux réglementer la gestion de la pêche dans les ZAAP¹¹.

❖ *Des impacts observés « dans » et « autour » des zones de conservation ciblées :*

Bien que les activités prévues par le PEDD du PNUD concernent surtout les zones « autour » des aires protégées plutôt que les aires protégées elles-mêmes (sauf le projet Anjozorobe qui a comme zone de protection une AP) ; indirectement les impacts se font ressentir au niveau des zones de conservation ciblées.

En effet, il s'agit là d'un cercle vertueux : une gestion rationnelle des ressources dans les ZAAP contribue à réduire la pression sur les aires protégées, ce qui nécessairement permet d'observer des impacts positifs sur la biodiversité des AP elles-mêmes.

C'est à partir de ce constat que les responsables du PN Mikea sollicitent l'intervention de PNUD pour la reproduction du projet sur d'autres sites autour du PN. Nous avons donc constaté sur le terrain que pour ce PN précisément, la démarche du PNUD a été très bénéfique, ce qui n'est pas forcément une généralité applicable à l'ensemble des AP, malheureusement et qu'elle doit désormais faire « tâche d'huile » à l'ensemble des bénéficiaires situés « autour » de la zone de conservation ciblée pour réellement prendre une dimension cohérente et durable, car les menaces sont loin d'être contenues notamment dans ce cas précis.

❖ *Des impacts variables en fonction des différentes zones couvertes par le PEDD :*

Tel que décrit précédemment, le PEDD concerne des zones situées dans plusieurs régions du pays, qui sont très indépendantes les unes des autres.

Concernant le projet Anjozorobe, il semble y avoir aux niveaux des impacts réels un net décalage entre la zone Est, qui est moins performante, et la zone Ouest, qui l'est bien plus. Ce décalage des résultats est autant visible au niveau des efforts sur la protection de l'environnement qu'au niveau du développement des AGR.

Cela est dû notamment à l'éloignement de la zone Est par rapport à l'axe RN3, rendant sa situation moins accessible (laissant ainsi libre cours aux pillages et coupes illicites de bois par exemple).

Le projet PE3 quant à lui, montre peu d'écarts dans les impacts. En effet, bien que les territoires soient diamétralement opposés (la zone Nord : les régions SOFIA et DIANA sont globalement plus favorables car elles sont dotées d'un meilleur climat, elles subissent moins de pressions sur les ressources naturelles tandis que la zone Sud : la région Atsimo Andrefana cumule au contraire plusieurs fléaux : fortes pressions sur les ressources halieutiques, climat plus rude, famines saisonnières, etc.).

La relative homogénéité dans les résultats et les impacts positifs engendrés autant dans la zone Nord que dans la zone Sud s'explique en partie par le fait que **le PNUD, dans le cadre du PEDD, a organisé des concertations entre les parties prenantes des différentes régions, afin qu'elles puissent partager des retours d'expériences**. Cependant, il faut signaler que ces réunions ont été initiées tardivement par rapport à la mise en œuvre du projet d'appui au PE3.

¹¹ Source : Quesne G, et Razafindralambo R, cabinet Baastel, *Evaluation Finale de l'appui du PNUD/FEM au PEDD III de Madagascar (PE3) – Appui au réseau d'aires protégées et aux zones stratégiques*, décembre 2012.

❖ Des impacts au niveau de la gouvernance locale :

Le PEDD a également permis de renforcer la **capacité de gouvernance locale (CLB, associations)** en termes de suivi et de gestion de ressources naturelles.

Il est évident que l'Effet sur la protection de l'environnement n'est pas encore significatif à ce stade de mise en œuvre du PEDD, mais au vu de la motivation des communautés et leur compréhension de l'intérêt du PEDD, des impacts palpables sont attendus d'ici quelques années.

❖ Le manque d'accès des bénéficiaires aux résultats et aux services produits :

Dans le cadre du PEDD, notamment au SP.1.2 (projet PE3), il était prévu que les connaissances scientifiques relatives à la gestion durable des ressources naturelles, et particulièrement pour les écosystèmes de récifs, de mangroves, de forêts sèches et d'épineux, seraient organisées dans une base de données (BDD), validée par le MEF et les autres acteurs concernés au niveau national et régional.

Malheureusement, la diffusion de ces données n'est pas encore effective, bien que l'outil BDD soit opérationnel. D'une part du fait d'un schéma de diffusion non encore opérationnel, et d'autre part du fait par ailleurs de la difficulté du MAF à centraliser des données, la question des données de leur propriété/interprétation/diffusion et enfin de leur accès posant certains problèmes dans un contexte « scientifique » où les sources sont nombreuses et de statuts parfois très différents.

Ceci étant dit, un mandat du Centre d'Information et de Documentation Scientifique et Technique (CIDST) a spécifiquement porté sur la compilation de toutes les données et la formation d'une cinquantaine de personnes sur l'utilisation des protocoles de collecte des données et de gestion de la BDD¹².

Dans la mesure où les problèmes techniques et de conventionnement seront résolus, l'impact sera probablement mesurable.

IV.5.2 Analyse par projet

NB : L'analyse ne concerne pas le projet MRPA qui n'a pas encore démarré, par conséquent aucun impact ne peut être observé.

A première vue, il est certain que les ménages des communautés bénéficiaires des projets ont mesuré une amélioration de leurs conditions de vie : citons notamment le fait qu'ils ont actuellement moins de difficultés à scolariser leurs enfants et qu'ils sont en mesure de se procurer des biens autres que les biens de première nécessité (constats liés au projet PE3 principalement à ce jour).

Projet Anjozorobe :

Quasiment toutes les activités définies dans le cadre de résultat du projet sont réalisées à la clôture du projet, fin 2011, et ainsi on peut citer des impacts concrets :

- Au moins 150 ménages connaissent une amélioration de leur revenu agricole par le biais de la commercialisation des produits bio-équitable ;
- Les quantités de produits rizicoles et de gingembre commercialisés sous la norme bio-équitable augmentent de 80% par rapport à 2008 ;

¹² Source : Quesne G, et Razafindralambo R, cabinet Baastel, Evaluation Finale de l'appui du PNUD/FEM au PEDD III de Madagascar (PE3) – Appui au réseau d'aires protégées et aux zones stratégiques, décembre 2012, p 99.

- La fréquentation du site touristique est de l'ordre de 1 440 visiteurs ;
- Le nouveau mécanisme de taxation représente au moins 30% des ressources des 14 communes regroupées en 3 intercommunalités touchées par le projet dont 40% est utilisé dans les activités de conservation.
- La gestion de la base de données est effective pour 1 OPCI sur 3 ;
- Près de 220 ha de terrain sont restaurés par 40 000 plants autochtones ;
- 120 certificats fonciers ont été délivrés ;
- 60% (26 sur 42) comités locaux disposent d'outils de gestion de leur terroir ;

PE3 :

Ce projet, qui a la plus grande envergure en terme de financement, d'activités et de couverture spatiale, est le projet qui a enregistré le plus de performances aussi bien en matière de protection de l'environnement qu'en développement des AGR.

Ces AGR sont variées et choisies selon les besoins des communautés locales et l'adaptation au contexte du milieu.

En général, les communautés ont constaté des changements dans leur niveau de vie même si ces changements sont encore insuffisants et fragiles. C'est la raison pour laquelle, la plupart des communautés sollicitent encore l'appui du PNUD (même celles qui sont à leur deuxième mandat de transfert de gestion).

En termes d'impacts observés, on peut citer notamment :

- L'apprentissage de la gestion et l'exploitation forestière durable ;
- La naissance de plusieurs savoir-faire dans le cadre de du développement des AGR (vannerie, maraîchage, élevage de poulet gasy, etc.) ;
- l'amélioration des revenus tirés de l'activité de la pêche, et ce grâce à l'introduction des nouvelles techniques permettant de pêcher plus au large (là où les ressources halieutiques sont plus riches en espèces recherchées sur le marché) et vendre à prix fort. Ainsi, l'augmentation des revenus nets directs par piroguiers sont estimés à 61% pour la filière « poisson » et 76% pour la filière « crabe » selon l'étude d'Océan Consultant¹³.

SLM :

Puisque ce projet a subi un certain retard dans sa mise en œuvre, encore peu d'impacts sont visibles. Néanmoins, malgré ce retard accumulé, nous avons constaté lors des visites de sites l'enthousiasme et la motivation des communautés ciblées par le projet.

On peut donc affirmer que l'Effet escompté, par la mise en œuvre des projets, engendre des impacts positifs sur les conditions de vie et les revenus des bénéficiaires.

Les projets sont menés dans des sites pilotes dont les résultats pourraient être répliqués dans d'autres sites du projet PNUD ou autres projets.

En particulier concernant le projet PE3, des rapports sur la capitalisation des acquis ont été élaborés en 2012¹⁴ dégageant les points positifs à valoriser et les points négatifs à améliorer.

¹³ Océan Consultant. *Résumé des activités réalisées et des résultats obtenus dans le cadre de la partie « écosystèmes marins et côtiers » du projet pour la période 2008-2010*. Novembre 2010. p.111

¹⁴ Cf. Rajaonarivelo, M. N. *Document de capitalisation des acquis en matière de gestion durable des ressources naturelles en écosystèmes récifaux*. Livrable 3, Août 2012. 72 p ; Rakontondrazaka, A. *Capitalisation des acquis du Projet en matière de gestion durable des ressources naturelles en écosystèmes de mangroves, de forêts sèches et d'épineux*. Stratégie de valorisation, Août 2012. 6 p. et Rakontondrazaka, A. *Document de capitalisation des acquis en matière de gestion durable des ressources naturelles en écosystèmes de mangroves, de forêts sèches et d'épineux*, Août 2012. 60 p.

Cependant, **le contexte de crise pèse sur ce constat à première vue très positif**, bien qu'il ne se fasse pas directement ressentir dans les zones des différents projets.

Il faut signaler ici que l'ensemble des communautés bénéficiaires sont vulnérables et que les accomplissements et les impacts positifs sont très fragiles, et peuvent être balayés rapidement en cas d'ajouts de plusieurs facteurs tels que : intrusion de populations étrangères (on observe beaucoup de migrations régionales dans les différentes zones concernées par les projets) n'ayant pas été directement bénéficiaires du projet et venant « piller » les ressources.

Note de synthèse du critère

Critère d'évaluation	Eléments significatifs retenus par l'évaluation	Note d'évaluation
Impact	Des impacts globalement positifs sont perceptibles, malgré le contexte de crise. On note surtout une amélioration des conditions de vie touchant l'ensemble des bénéficiaires. En revanche, les impacts concernant la biodiversité dans et autour des zones de conservation ciblées sont moins perceptibles.	Minime

IV.6 Durabilité

Synthèse de la durabilité de l'Effet :

Question évaluative principale :

- ❖ **Dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils pérennes ou peuvent-ils être pérennisés ?**

Synthèse du critère :

- **Un degré d'appropriation des concepts et messages véhiculés par l'Effet** relativement bon concernant les parties prenantes directement ciblées, sachant qu'on note une augmentation des adhésions spontanées aux CLB existantes depuis la mise en œuvre des projets du PEDD. Néanmoins, il est moins bon pour les autres populations qui ne sont pas encore appuyées par des projets, ceci représente l'un des défis du prochain cycle CPAP 2014-2016 ;
- **Une pérennisation des bons résultats de l'Effet plutôt incertaine** en fonction des différents projets mis en œuvre et rendue difficile par le contexte général de Madagascar qui n'est pas encore stabilisé à l'heure actuelle. De plus, les sites concernés par les projets mis en œuvre dans le cadre du PEDD sont pour certains également concernés par des projets miniers ou pétroliers (au Nord comme au Sud), ce qui laisse présager de pressions sur les ressources bien plus conséquentes que celles qui répondent aux besoins des communautés locales stricto sensu d'une part, pressions accrues par les besoins croissants des grosses agglomérations régionales d'autre part.

Note du critère :

L'analyse de la durabilité de l'Effet la définit comme étant **moyennement improbable**.

La pérennisation des bons résultats de l'Effet est relativement incertaine, le contexte général de Madagascar n'étant pas encore stabilisé à l'heure actuelle, ainsi ceci laisse craindre l'absence d'appropriation durable des messages transmis par l'Effet.

IV.6.1 Analyse du PEDD

- ❖ **L'appropriation par les bénéficiaires encore non pérenne :**

Si l'on peut dire que la mise en place du mécanisme de la protection de l'environnement dans et autour des aires protégées est actuellement effective et que des impacts positifs sont perçus par les communautés locales, cela ne rend pas moins sûr la pérennisation de ces bonnes pratiques et des résultats globalement satisfaisants.

Sur certains des sites concernés où l'Effet est escompté, le défrichement et les feux de brousse diminuent, voire sont devenus presque inexistantes dans certains sites, à l'instar d'Anjozorobe.

Mais au contraire concernant d'autres sites, par exemple autour de l'AP des Mikea qui ne font pas encore

l'objet de transfert de gestion, ils ont augmenté, ce qui laisse présager que les chiffres nationaux montrent plutôt une tendance à la hausse (cf. ROAR 2011, annexe 6).

De même, la pratique de la pêche durable adoptée par les pêcheurs autour des aires protégées est un bon résultat certes, mais aucune garantie n'assure que celle-ci soit pérenne.

Par ailleurs, de façon générale, le cadre réglementaire sur lequel la protection des espaces et ressources naturelles malgache se repose est très fragile, et en particulier du fait de la crise, qui « permet » ou en tout cas peut laisser penser que les entorses à la loi sont plus faciles.

Ainsi, la situation de légère amélioration à différents niveaux et touchant les composantes environnementale et sociale risque de se dégrader si **aucune structure solide d'autonomisation** des communautés ciblées n'est mise en place et si les messages véhiculés ne sont pas pérennisés et diffusés tant du point de vue générationnel que géographique (effet contagion).

Notre enquête sur un échantillon des bénéficiaires a révélé que des améliorations ont été palpables mais encore insuffisantes, raison pour laquelle les communautés de bases sollicitent toujours l'appui de PNUD pour les années à venir. Cette attitude que l'on retrouve sur différents sites est une « mauvaise » habitude qu'ont prise certaines communautés. Elles ont goûté à une certaine forme d'assistanat sans systématiquement prendre la mesure de leur rôle prépondérant dans la durabilité et l'amplification des actions entamées, ce qui peut évidemment constituer un blocage majeur à la pérennisation du PEDD.

Si le concept d'autonomisation des communautés n'a pas été bien compris, il faut alors s'interroger sur la façon dont le PNUD (et/ou ses partenaires) a su (ou non) anticiper son retrait à la fin de certains projets mis en œuvre (stratégie de sortie de projet).

Enfin il est évident que si les facteurs externes ne vont pas dans le sens d'une amélioration de la situation politique, économique et sociale de Madagascar, les actions engagées, sans débouchés porteurs d'un minimum de certitudes pour les bénéficiaires, pourraient rapidement être abandonnées au profit de logiques de subsistance classiques.

❖ *Le PEDD a-t-il permis de développer les capacités institutionnelles, techniques et humaines nécessaires pour une prise de conscience de la protection de l'environnement sur le long terme ?*

Des efforts considérables ont été menés dans le sens d'un développement des capacités locales par la mise en place de structures associatives, de plateformes intercommunales, d'OPCI, mais pour l'instant la plupart de ces entités ne sont pas encore assez solides et manquent cruellement d'appui technique et financier pour être réellement utiles et porteuses du changement.

Il faut aussi noter que certaines tentatives de développement d'AGR n'ont pas été fructueuses : par exemple dans le cadre du projet PE3 l'insuffisance des études de marchés (pas de débouchés pour certaines des filières proposées, notamment l'activité de menuiserie sur le site de Ranobe).

Concernant les zones en dehors des AP, les DINA instaurés pour renforcer la protection de l'environnement ne sont efficaces que pour les membres des CLB, mais pas pour les populations venues de l'extérieur et à l'heure actuelle pour les populations riveraines non encore concernées par les démarches de ce type.

Par ailleurs, les procédures auprès des tribunaux sur les infractions sont parfois très longues et n'ont donc pas de véritable effet de persuasion pour les « étrangers ».

Le suivi écologique des AP et des ZAAP est un outil de gestion des sites. Actuellement leur mise en œuvre n'est pas encore optimale, car elle est parfois peu adaptée aux rythmes et possibilités d'actions des communautés locales. Néanmoins, l'initiative est tout à fait intéressante et elle pourrait être complétée

par des interventions régulières d'experts dans le domaine, afin de contrôler à des fréquences régulières la qualité de ces suivis scientifiques, leur homogénéité, leur rigueur et leur complétude afin de pouvoir mesurer au bien les bénéfices escomptés pour la conservation des zones ciblées.

IV.6.2 Analyse par projet

Concernant le projet Anjozorobe, les nombreux impacts positifs qui ont pu être observés permettront certainement une pérennisation des résultats, bien que le projet connaisse actuellement un important obstacle au niveau juridique. En effet, depuis 2005 le site du projet est sous statut temporaire de Nouvelle Aire Protégée (NAP), en attente de la promulgation du nouveau Code des Aires Protégées (COAP), et d'un décret d'application qui permettra d'assurer les règles de la catégorie V des AP, qui ne sont pas encore intégrées dans l'actuel COAP malgache.

Par conséquent, **la pérennisation de ce projet est directement compromise**, malgré les efforts déjà fournis par Fanamby pour l'assurer si la situation réglementaire n'évolue pas rapidement en ce sens.

Dans le cadre du PE3, on remarque que les actions de sensibilisation auprès des communautés ont porté leurs fruits car en moyenne, parmi chaque CLB, se trouve un petit noyau dur d'une dizaine de personnes (soit environ 1/3 des membres de la CLB) qui a intégré les principes de la GDRN et pourraient ensuite parvenir à les faire perdurer, y compris dans une configuration différente, sans l'appui du PNUD.

Le projet SLM n'est pas encore à un stade très abouti de mise en œuvre, ce qui rend difficile la projection d'une pérennisation de ses résultats.

Concernant MRPA, puisqu'il s'agit de la mise en place future d'un nouveau réseau d'AP du même type que le concept de la gestion communautaire déjà testée avec le projet Anjozorobe (ayant aussi des similitudes avec le projet d'appui au PE3), il sera intéressant d'observer à l'avenir comment le concept pourra être développé dans les conditions les plus optimales possibles, en évitant les écueils des projets antérieurs. Ce projet est donc logiquement fondé d'espoir.

Note de synthèse du critère

Critère d'évaluation	Éléments significatifs retenus par l'évaluation	Note d'évaluation
Durabilité	La pérennisation des bons résultats de l'Effet est relativement incertaine, le contexte général de Madagascar n'étant pas encore stabilisé à l'heure actuelle, donc peu favorable à une appropriation durable des messages transmis par l'Effet.	Moyennement improbable

V. CONCLUSION

V.1 Résumé des points essentiels et note d'évaluation

Le tableau ci-dessous reprend les éléments significatifs de l'évaluation de l'Effet en donnant une note à l'analyse de chaque critère, suivant l'échelle de notation suivante :

Pertinence – Efficacité – Efficience		Impact	Durabilité
+	Très satisfaisant (TS) :	Important (I)	Probable (P)
	Satisfaisant (S)	Minime (M)	Moyennement probable (MP)
0	Moyennement satisfaisant (MS) :	Négligeable (N)	Moyennement improbable (MI)
	Moyennement insatisfaisant (MI)		Improbable
-	Insatisfaisant		
	Très insatisfaisant (TI)		

Tableau 12 : Synthèse des critères d'évaluation

Critères d'évaluation	Éléments significatifs retenus par l'évaluation	Note d'évaluation
Pertinence	L'Effet est lié à la composante Environnement et à celle du Développement Local, ce qui est pertinent pour atteindre le but de la conservation de la biodiversité et de protection de l'environnement. De plus, l'Effet est conforme aux documents stratégiques nationaux (cf. ancien MAP) et cherche à répondre aux différents besoins et objectifs généraux du pays.	Satisfaisant
Efficacité	Le PNUD a démontré sa volonté d'atteindre l'Effet, et ce malgré le contexte de crise que traverse le pays depuis 2009. Cependant, d'importants retards dans les décaissements et les procédures internes du PNUD engendrent parfois des manques d'efficacité.	Satisfaisant
Efficience	La contribution du PNUD à l'Effet, par la mise en œuvre du PEDD, a été relativement bien gérée tout au long de la période d'évaluation car les taux d'exécution des projets terminés sont proches de 100% et que les activités ont été réalisées. Cependant, des projets ayant accusé un certain retard au démarrage, l'analyse de l'ensemble du PEDD montre un bilan relativement mitigé.	Satisfaisant
Impact	Des impacts globalement positifs sont perceptibles, malgré le contexte de crise. On note surtout une amélioration des conditions de vie touchant l'ensemble des bénéficiaires. En revanche, les impacts concernant la biodiversité dans et autour des zones de conservation ciblées sont moins perceptibles.	Minime
Durabilité	La pérennisation des bons résultats de l'Effet est relativement incertaine, le contexte général de Madagascar n'étant pas encore stabilisé à l'heure actuelle, donc peu favorable à une appropriation durable des messages transmis par l'Effet.	Moyennement improbable

V.2 Principales leçons apprises

L'Effet inscrit dans le CPAP 2008-2011 et dans le CPAP 2010-2011 a rencontré de nombreuses difficultés à être atteint, et ce en raison de plusieurs éléments extérieurs (crise politique, procédures administratives non optimisées, etc.).

Il faut toutefois rappeler les éléments positifs et négatifs qui ont permis d'obtenir ces résultats partiellement satisfaisants :

Points positifs :

- **L'Effet présente une bonne pertinence avec les priorités de Madagascar** et a prouvé son utilité. Selon plusieurs témoignages qui se recoupent, **si l'appui du PNUD n'avait pas eu lieu**, la situation actuelle au regard de la protection de l'environnement dans et autour des zones de conservation ciblées serait probablement désastreuse ;
- **Avec la situation de crise, le PNUD a su s'adapter au cours de la mise en œuvre du PEDD**, et dans le cadre de la modification des modalités de mise en œuvre, les répercussions ont été minimisées au niveau des principaux partenaires institutionnels (notamment le MEF et le MPRH) ;
- L'appui technique des services ministériels a été bénéfique et a contribué à la réalisation de l'Effet, tout comme le fait que le PNUD ait encouragé la participation des services déconcentrés (DREF, DRPRH) et des collectivités décentralisées (régions, communes) sur le terrain, au côté des différentes parties prenantes.
- Pour la première fois, le **PNUD a eu une approche territoriale différente**, qui ne concernait pas le niveau régional ou communal comme à son habitude, mais un niveau inférieur puisque les projets étaient pour certains gérés directement au niveau des villages, dans des zones a fortiori rurales et vulnérables. Cette approche novatrice (notamment sur les ZAAP dans le cadre du PE3) a globalement été positive.
- Bien que les femmes soient plus vulnérables aux impacts de la pauvreté par rapport aux hommes, par conséquent, elles sont souvent les plus motivées à tous projets de développement alliant la conservation des ressources naturelles.

Contexte de crise :

- **L'instabilité socio-politique entraîne des retards** sur le déroulement des projets sur le plan technique et administratif (élaboration des textes et lois, nominations des responsables, etc.). Dans ce contexte, force est de constater que **l'ensemble des résultats** acquis ou en cours d'acquisition **est encore très fragile** ; par conséquent la durabilité de l'Effet est compromise.

Points à améliorer :

- **Les retards dans les décaissements** constituent un facteur de blocage dans la mise en œuvre du projet. Ils sont souvent d'origine organisationnelle et administrative et pourrait être évités ;
- Le manque d'harmonisation des systèmes de suivi / évaluation est une lacune qui doit être considérée ;
- **L'important turn-over des équipes du PNUD** a parfois entraîné des conséquences dommageables sur la bonne marche des projets ;
- **Le choix des indicateurs** tient une place importante dans la formulation des projets et programmes. Plus les indicateurs sont pertinents, suffisants et vérifiables, plus le suivi et évaluation du projet est facile et fiable et vice versa. De même la cohérence entre le document de projet de l'effet et les PTA facilite le suivi et évaluation des projets ;
- **La communication tient une place importante dans la conduite du projet**. Le rôle du PNUD n'est pas toujours bien compris par les bénéficiaires et demande à être renforcé.

V.3 Recommandations pour l'avenir

Cette partie développe, comme demandé dans les TdR de l'évaluation, un ensemble de recommandations formulées en vue de la programmation du prochain cycle de l'UNDAF entre les années 2014 et 2016. A la suite des recommandations, sont indiquées des précisions et / ou des actions à entreprendre.

Actuellement, le document en vigueur est le CPAP – programme intérimaire 2012-2013, qui a été établi pour les deux années intermédiaires entre la fin du CPAP 2008-2011 et le prochain cycle prévu, en raison de la situation de crise que traverse Madagascar. Ce document **a déjà listé un certain nombre de préconisations**, qui sont issues des leçons apprises durant la période 2008-2011.

Nous avons donc émis certaines recommandations qui sont déjà évoquées dans ce document.

V.3.1 Renforcement des recommandations inscrites dans le CPAP intérimaire 2012-2013

❖ **Recommandations relatives aux partenariats :**

- ✓ **R.1.1.** Nous recommandons que pour la période 2014-2016, **le suivi et l'évaluation soient mieux coordonnés entre le PNUD et les différents partenaires techniques et financiers**, afin d'éviter les écueils rencontrés pendant la période 2008-2011.

Problématique observée :	Actions à entreprendre :	Acteurs :
Rapports de suivis / évaluation inexistants pour certains des projets, incompatibilité des cadres de suivis des différents partenaires, etc.	• Définir dès le démarrage quels systèmes de suivis / évaluation seront adoptés pendant la période de mise en œuvre ; • Si ce sont les procédures PNUD, il faudra vérifier avec chaque partenaire qui sera impliqué que le système est compris, adapté et exploitable pour garantir l'efficacité des projets.	PNUD, autres partenaires techniques

- ✓ **R.1.2.** Au niveau des modalités de gestion, si **des modalités en DIM / NGO implementation** devaient à nouveau s'exercer, il faudrait nécessairement que **le PNUD harmonise l'ensemble des produits / indicateurs utilisés dans les différents documents**, tout comme les cadres de suivi/évaluation de l'Effet.

Problématique observée :	Action à entreprendre :	Acteur :
Incohérence dans les numérotations et les différentes formulations de produits, sous-produits et leurs indicateurs inscrits dans le CPAP et ceux que l'on retrouve dans les PTA.	Prêter une attention particulière à la numérotation des produits et sous-produits, ainsi que leur formulation dans les différents documents pour une meilleure lisibilité et plus largement une meilleure efficacité de l'Effet.	PNUD

- ✓ **R.1.3.** Il serait pertinent que **le MEF alloue un budget dédié au suivi et à l'accompagnement des sites de références qui étaient visés par le CPAP 2008-2011**, afin de continuer à suivre les évolutions sur le long terme.

Problématique observée :	Actions à entreprendre :	Acteurs :
Suite à la clôture de certains projets inscrits dans le cadre du CPAP 2008-2011, il est à craindre que les bénéfices et signes positifs de changements ne soient pas durables.	• Inciter le MEF à inscrire dans ses lignes budgétaires un soutien destiné aux sites de références de la période antérieure. • S'assurer que l'argent prévu pour cet accompagnement soit utilement dépensé.	PNUD, MEF

Dans le CPAP intérimaire 2012-2013, figuraient notamment¹⁵ :

- « 4.7. Le renforcement de l'information, du suivi/évaluation et de la communication : production d'outils de suivi de l'économie et des OMD [...], renforcement des partenaires cibles ».
- « 5.2. La mise en œuvre du Programme se fera en étroite collaboration avec les autres agences du SNU, les institutions publiques, le secteur privé et les ONG en fonction des domaines ».
- « 5.4. Au niveau des institutions publiques, [...] le MEF prendra les mesures appropriées pour créer un environnement institutionnel propice au développement des activités du programme ».

❖ **Recommandations sur la gestion du CPAP :**

- ✓ **R.1.4.** Il est nécessaire d'impliquer les partenaires, notamment les institutionnels (MEF, MRHP, MNP), **dès le début de la phase de définition / planification stratégique pour une bonne compréhension mutuelle des concepts qui seront mis en œuvre dans le prochain CPAP, puis pendant les phases opérationnelles (PTA, etc.).**

Problématique observée :	Action à entreprendre :	Acteurs :
Le MEF et le MPRH n'ont parfois pas été assez impliqués lors de la définition stratégique du PEDD durant le cycle 2008-2011.	Il est important d'organiser des réunions de concertation avec les différents acteurs institutionnels le plus en amont possible, afin de garantir une bonne cohérence dans la définition / planification stratégique.	PNUD, MEF, MPRH, MNP

- ✓ **R.1.5.** A chaque nouvelle situation exceptionnelle, il est nécessaire de prévoir des ajustements du CPAP et des projets.

Problématique observée :	Action à entreprendre :	Acteur :
En cas de crise politique, ou autre situation modifiant les priorités nationales, le PNUD doit s'adapter tel qu'il l'a fait en 2009.	Des ajustements sur les produits de l'Effet peuvent être envisagés, le cas échéant il faut veiller à ce que cela nuise le moins possible aux bénéficiaires (par exemple, maintenir des projets en cours quitte à en réduire l'envergure) et que les ajustements soient traçables (cohérences des évolutions matricielles de programme notamment) dans un souci de suivi/évaluation efficace.	PNUD

Tel que déjà envisagé par le CPAP intérimaire 2012-2013¹⁶ :

- « 5.11. De manière générale et sur le plan purement programmatique, le PNUD veillera à impliquer les partenaires dès la conception même de son programme jusqu'à son évaluation finale. De même, le PNUD continuera à participer activement aux cadres de coordination des actions et de l'assistance de développement, les groupes d'effet UNDAF, les comités thématiques ad hoc de coordination côté bailleurs et aux cadres de travail technique et de concertation initiés par le Gouvernement tels que les groupes de travail thématiques ».
- « 6.10. Les efforts de mobilisation des ressources seront intensifiés afin d'appuyer le cadre de résultats et pour garantir la viabilité du programme ».

¹⁵ Cf. Plan d'action du Programme Pays (CPAP) entre le Gouvernement de Madagascar et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) – programme intérimaire 2012-2013, p 12.

¹⁶ Cf. Plan d'action du Programme Pays (CPAP) entre le Gouvernement de Madagascar et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) – programme intérimaire 2012-2013, p 12.

- **Des recommandations sur les aspects organisationnels du PNUD :**

A ce sujet, nous pouvons recommander les choses suivantes :

- ✓ **R.1.6. Les délais de validation et de signatures des PTA relatifs à la mise en œuvre des différents projets doivent être optimisés.**

Problématique observée :	Action à entreprendre :	Acteur :
Plusieurs projets dans le cadre du CPAP 2008-2011 ont vu leurs PTAsignés très tardivement.	Il faudrait dans la mesure du possible être en mesure d'élaborer et surtout de signer le PTA de l'année N+1 au cours de l'année N, au plus tard en fin d'année.	PNUD, autres partenaires techniques

- ✓ **R.1.7. Il faut également optimiser les délais des décaissements qui prennent parfois plusieurs mois avant d'être effectifs, ce qui engendre des difficultés de mise en œuvre des produits de l'Effet.**

Problématique observée :	Action à entreprendre :	Acteur :
Des projets ont été affectés à cause de retards dans la réception des fonds, et plusieurs partenaires techniques ont été contraints de fonctionner sur leurs fonds propres à cause des retards de décaissement du PNUD.	Le PNUD devrait autant que possible respecter le calendrier des décaissements.	PNUD

- ✓ **R.1.8. Au niveau des équipes du bureau du PNUD il est important d'avoir une bonne continuité dans les équipes pour optimiser la réalisation de l'Effet.**

Problématique observée :	Action à entreprendre :	Acteur :
Un manque d'efficacité dans la gestion interne a parfois été rencontré, lié à la fin de contrat / retard dans le recrutement de certains collaborateurs, au turn over global au sein du PNUD.	Les recrutements devraient, autant que possible, mieux correspondre aux échéances du CPAP et des projets. Les périodes de tuilages entre postes doivent être garanties et des outils adaptés pour la passation optimale des projets et de leur historique.	PNUD

- ✓ **R.1.9. Un organe de coordination des projets environnementaux devrait être constitué au niveau national, afin d'encourager la concertation des différentes parties prenantes, des différents bailleurs intervenant parfois sur les mêmes zones.**

Problématique observée :	Action à entreprendre :	Acteur :
Plusieurs cas présentent une multitude de partenaires techniques et financiers agissant sur un même territoire, mais de manière trop indépendante ce qui a des effets limités et parfois pervers.	• Une entité neutre pourrait être créée afin de coordonner les différents bailleurs / éviter les chevauchements de projets ; • Si c'est pertinent, le PNUD pourrait jouer ce rôle, du fait de sa bonne connaissance et de son expérience sur la thématique environnementale	PNUD

- ✓ **R.1.10. le PNUD devrait s'efforcer de favoriser les échanges entre les parties prenantes des différents sous-programmes du CPAP, afin de trouver des synergies.**

Problématique observée :	Actions à entreprendre :	Acteur :
--------------------------	--------------------------	----------

Plusieurs programmes du PNUD (gouvernance, lutte contre la pauvreté et environnement) ont des problématiques conjointes (Effets complémentaires et produits parfois similaires) et agissent cependant de manière indépendante.	• En interne, les différents chargés de Programme PNUD doivent accroître leurs concertations ; • Des réunions pourront être tenues (PNUD et parties-prenantes) de manière régulières pour favoriser les échanges entre les différentes parties-prenantes agissant sur une même zone par exemple.	PNUD et parties prenantes
--	---	---------------------------

- ✓ **R.1.11. Il est important de renforcer la communication sur les projets au niveau des bénéficiaires afin de clarifier le rôle de PNUD.**

Problématique observée :	Actions à entreprendre :	Acteur :
Parfois certains bénéficiaires croient que le PNUD va les assister techniquement et financièrement sur une période assez longue, alors qu'il n'en est rien.	• Proposer des outils de communication adaptés aux communautés locales pour une meilleure sensibilisation • L'engagement des associations suite aux transferts de gestion doit être mis en exergue dans la communication	PNUD

Là encore, ces recommandations sont en parfaite harmonie avec le CPAP 2012-2013 :

- « 2.1. le PNUD veillera à la cohérence entre le CPAP et le plan de travail national, la matrice de résultats de l'UNDAF, les OMD et les activités de suivi et évaluation. Les responsabilités incombant respectivement au PNUD, au gouvernement et aux partenaires de réalisation seront mises en exergue lors d'examens annuels et de rapports de situation périodiques ».
- « 2.2. Dans le cas d'un paiement direct [...], le PNUD procédera au paiement dans un délai de 30 jours au plus tard ».

V.3.2 Recommandations sur la formulation de l'Effet, le choix des produits et de leurs indicateurs

Les leçons apprises lors de la période 2008-2011 font ressortir quelques remarques sur les choix de formulations et de précision des produits et/ou de leurs indicateurs :

- ✓ **R.2.1. La formulation de l'Effet, de ses produits doit être très claire et explicite**, afin d'être maintenue dans les différents documents (cadre de résultats du CPAP, PTA, rapports annuels, ROAR, etc.).

Problématique observée :	Action à entreprendre :	Acteur :
Les nombreuses modifications des formulations de produits et sous-produits entraîne des confusions pour les parties prenantes et les bénéficiaires.	• Il faudrait que la définition des produits et des sous-produits soit précise et définitive (ou facilement traçable en cas d'évolution), dès l'intégration dans le CPAP 2014-2016	PNUD

- ✓ **R.2.2. Les indicateurs doivent être pertinents, vérifiables et suffisants.**

Problématique observée :	Action à entreprendre :	Acteurs :
Certains indicateurs ne sont pas assez précis, notamment	• D'autres indicateurs plus pragmatiques pourraient être proposés, par exemple :	PNUD, MEF, MNP

concernant l'indicateur relatif aux superficies défrichées / brûlées.	➤ Superficie de forêt perdue ; ➤ Nombre d'infractions constatés ; ➤ Evolution de l'état de l'écosystème et des habitats (suivi écologique)	
---	--	--

D'autre part, on peut aussi proposer d'autres pistes de réflexion à intégrer dans le prochain cycle UNDAF :

- ✓ **R.2.3. Les thématiques du changement climatique et de la gestion des pollutions** devraient être mieux intégrées (de manière transversale) aux produits de l'Effet ;
- ✓ **R.2.4.** Les femmes doivent continuer d'être intégrées dans tous les processus de protection de l'Environnement, elles démontrent une forte propension à en être de bons supports ;
- ✓ **R.2.5.** Egalement des programmes de sensibilisation environnementale des jeunes (à prévoir dès le plus jeune âge) ;
- ✓ **R.2.6. Il faudrait répliquer les projets qui ont fonctionné sur de nouvelles zones.** Par exemple, concernant les sites de références du PE3, il serait intéressant de trouver des nouvelles zones idéalement pas trop loin des zones déjà concernées par l'ancien projet, pour que les informations circulent et se répandent de manière vertueuse entre les populations bénéficiaires, tout en surveillant bien sur les anciens sites d'intervention du PNUD ;
- ✓ **R.2.7.** Enfin, il est intéressant de continuer à développer des activités / infrastructures parallèles à celles qui sont directement concernées par l'Effet, par exemple : projets d'accès à l'eau et d'assainissement notamment dans la Zone Sud).

VI. ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence de l'évaluation

TERMES DE REFERENCE – EVALUATION DES EFFETS

Lot numéro 3 :

« L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées »

1. Contexte et justification de l'évaluation :

Suite à l'adoption de l'UNDAF 2008-2011 en juin 2009, le PNUD a élaboré avec l'implication des différentes parties prenantes nationales et des partenaires au développement présents à Madagascar, le CPD (Country Programme Document) 2008-2011. Le CPAP (Country Programme Action Plan) pour la période 2008-2011 qui en a découlé a été signé avec le Gouvernement de Madagascar en janvier 2008. Dans ce document quatre domaines prioritaires ont été identifiés : (i) la promotion de la bonne gouvernance, (ii) la lutte contre la pauvreté, (iii) la protection de l'environnement et (iv) la lutte contre le VIH/sida. Concernant la protection de l'environnement, deux effets furent formulés à savoir :

- L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées avec pour indicateur *les superficies défrichées et/ou brûlées et les superficies des aires protégées créées et gérées* ;
- La production d'énergie propre et/ou durable est promue avec pour indicateur *le pourcentage d'énergie propre et/ou durable produite et pourcentage de ménages utilisant des énergies alternatives*.

Dès janvier 2009, le pays a été confronté à une crise socio politique qui a conduit à l'avènement d'un Gouvernement non reconnu par la communauté internationale. Compte tenu de l'instabilité de la situation politique et de son implication sur l'administration publique, le bureau pays a demandé et obtenu que le pays soit classé en Situation Spéciale de Développement d'abord pour 3 mois, suivie d'une première prolongation de 6 mois et d'une seconde qui a pris fin le 31 décembre 2011. Cette situation a engendré des contraintes certaines dans la mise en œuvre des programmes au point de rendre nécessaire une mise à jour de l'UNDAF. La version du CPAP qui en a suivi a conduit à une réorganisation de l'ensemble du programme. C'est ainsi que certains projets ont été suspendus, d'autres composantes furent ajoutées et d'autres projets furent repositionnés au cas où un Gouvernement inclusif serait mis en place. Sur cette base, l'ensemble des activités du programme furent restructurées en trois groupes dont le premier comprend les trois grands programmes (Etat de Droits, devoirs et cohésion sociale, Moyens de Subsistance Durables et lutte contre la pauvreté, et Gestion de l'information et Développement Humain), le deuxième concerne tous les projets du portefeuille « Environnement et développement durable » et le troisième tous les autres projets à coûts partagés.

Les trois effets Programme Pays dans le domaine de l'environnement ne furent l'objet d'aucune modification lors de la mise à jour du CPAP.

Pour des besoins de redevabilité, d'apprentissage et de conformité à la politique d'évaluation du PNUD, le bureau a inscrit dans son plan, l'évaluation du premier effet à savoir « *L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées* ». C'est pour réaliser ce travail que le PNUD-Madagascar envisage recruter un Consultant International et un Consultant National.

2. Objectif de l'évaluation :

Il s'agit d'une évaluation inscrite au plan d'évaluation du bureau. En plus de la conformité à la politique de l'organisation qui rend obligatoire les évaluations d'effets, l'objectif principal de la présente évaluation est d'accroître la redevabilité et l'apprentissage au sein du bureau-pays et du PNUD en générale. Les résultats obtenus seront utilisés par les différentes parties prenantes (PNUD, Services techniques régionaux, communauté, OSC etc..) à des fins de prise de décision en ce qui concerne l'orientation à donner au programme. Les leçons apprises seront capitalisées lors de la conception du prochain cycle du programme et de l'UNDAF.

De manière plus spécifique, l'objectif est de :

- Analyser l'effet en terme de formulation, de mesure (indicateurs) et de contenu (produits) ;
- Evaluer les progrès (ou manque de progrès) dans la réalisation de l'effet ;
- Apprécier les contributions des différents projets mis en œuvre dans le cadre de la réalisation de l'effet ;
- Apprécier la contribution du PNUD à la réalisation de l'effet, déterminer les facteurs qui ont favorisé et/ou entravé le succès ;
- Evaluer l'apport des stratégies de partenariat et de communication à la réalisation de l'effet ;
- Déterminer les leçons apprises et formuler des recommandations pour le prochain cycle de planification.

3. Champ/portée de l'évaluation

Il s'agit d'une évaluation d'effet Programme-Pays inscrits dans le CPAP 2008-2011 et ses successeurs. Elle devra porter sur tous les aspects de l'effet à évaluer. L'accent sera davantage mis sur les aspects de pertinence, d'efficacité, de pérennité et d'impact. Une attention particulière sera portée sur la qualité des formulations de l'effet et de ses produits, les indicateurs de mesures, les liens effet-produits, la contribution du PNUD à la réalisation de l'effet, les facteurs de succès, les contraintes et les solutions y apportées, les stratégies de partenariat et de communication, la prise en compte des groupes vulnérables, les leçons apprises et la pertinence des recommandations formulées.

Pour réaliser l'effet, un ensemble de projets et programmes ont été mis en œuvre par le PNUD et ses partenaires. L'évaluation couvrira l'ensemble desdits projets en prenant pour période de référence 2008-2011.

4. Questions relatives à l'évaluation :

La présente évaluation doit concerner tous les aspects de l'effet et devra répondre aux principales interrogations suivantes :

Pertinence: Dans quelle mesure l'effet était-il et continue-t-il d'être aligné au mandat du PNUD et aux priorités nationales ?

Efficacité: Dans quelles mesures le PNUD a contribué à la réalisation de l'effet? Le PNUD peut-il réaliser toute sa contribution à la réalisation de l'effet dans le délai prévu ?

Impact : Quels changements (ou signes précoce de changements) attendus ou non attendus les projets mis en œuvre dans le cadre de l'effet ont apporté dans la vie des bénéficiaires ?

Efficience: Les résultats ont-ils été obtenus à des coûts acceptables ?

Pérennité : Dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils pérennes ou peuvent-ils être pérennisés ? Quelles sont les recommandations et orientations pour le prochain cycle de l'UNDAF?

Analyse de l'effet Programme pays :

- Les effets CPAP, les indicateurs et les cibles étaient-ils pertinents au contexte, aux besoins des cibles et aux priorités du pays ?
- Quel est le niveau actuel de réalisation et quelles perspectives pour la réalisation de l'effet avec les ressources et le délai indiqué ?
- Les indicateurs retenus sont-ils pertinents et suffisants pour mesurer l'effet ? Si non, quels autres indicateurs pourrait-on suggérer ?
- Dans quelle mesure la dimension genre a-t-il été pris en compte ?
- En comparaison avec celles des autres partenaires, la contribution du PNUD à la réalisation de l'effet est-elle significative ?
- Quels ont été les facteurs de succès dans la réalisation de l'effet, les contraintes rencontrées et les solutions apportées ?

- Quelles ont été les leçons apprises ?
- Quelles influences le PNUD a-t-il eu au niveau institutionnel, culturel et Genre ?

Analyse des produits :

- Les produits retenus étaient-ils pertinents pour réaliser l'effet ?
- Les indicateurs choisis étaient-ils appropriés ? Suffisants ? Si non, quels autres indicateurs suggérer ?
- Quels sont les progrès dans la réalisation des produits ?
- Quels ont été les facteurs positifs et négatifs, qui ont affecté la réalisation des produits ?
- Quels produits ont le plus contribué ou sont susceptibles de mieux contribuer à la réalisation de l'effet ?

Lien entre produits et effet :

- Les interventions du PNUD peuvent-ils être reliées de manière crédible à l'effet ?
- Les activités de renforcement de capacités réalisées par le PNUD sont-ils en relation avec l'effet ? Dans quelles mesures ont-elles contribué à la réalisation de l'effet ?

Analyse des ressources, de la communication, du partenariat et de la gestion :

- Les ressources allouées étaient-ils suffisantes ? disponibles à temps ?
- Quelle a été l'apport des stratégies de communication et du partenariat à la réalisation de l'effet ?
- Les modalités de gestion utilisées étaient-ils justifiées ? efficaces ?

5. Méthodologie :

Il s'agit d'une évaluation participative. L'approche méthodologique décrite dans cette section, loin d'être figée reste flexible et donc susceptible d'amendements. La méthodologie finale devra émerger d'une concertation entre l'équipe du Programme du PNUD, l'évaluateur et les principales parties prenantes en tenant compte des objectifs de l'évaluation et des diverses contraintes dont le délai, le budget et la disponibilité des données.

D'une manière globale, la méthodologie devra comporter :

- une analyse documentaire : Elle permettra d'évaluer toutes les sources d'information sur le projet. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette liste devra inclure les différentes versions du l'UNDAF et celles du CPAP y afférentes, les rapports de revues de l'UNDAF, les documents de projets en relation avec l'effet, les rapports trimestriels et annuels des projets, les rapports de revues annuelles des projets, les rapports d'évaluation de projets, les Rapports Annuels Orientés Résultats (ROAR) du Bureau, les données sur les différentes plateformes (ERBM, Atlas et ERC). Tout ceci pourra être complété par des entretiens avec les différentes parties prenantes pour soit clarifier le contenu des documents, soit collecter des données complémentaires utiles pour la suite du processus.
- une indication précise des données complémentaire à collecter : Il s'agit à cette étape, en tenant compte du résultat de la phase précédente, d'exprimer les données/informations à collecter et auprès de quelles sources pour répondre aux questions relatives à l'évaluation et les outils qui seront utilisés. Avant de passer à la phase suivante, les résultats des étapes (i) et (ii) serviront à préparer le rapport d'évaluation initial qui fera l'objet de validation.
- des observations sur terrain : elles serviront au besoin de visiter les réalisations des projets mis en œuvre dans le cadre l'effet et évaluer leurs « impacts » sur les bénéficiaires.
- des entretiens avec toutes les parties prenantes : cette partie devra inclure la contrepartie nationale, les partenaires techniques et les bénéficiaires pour recueillir leurs avis sur les différents aspects de l'évaluation.

6. Produits de l'évaluation et critères de qualité:

Les produits attendus de l'équipe de consultants sont :

Un rapport initial d'évaluation : Il doit être préparé par les évaluateurs avant d'entrer dans l'exercice de collecte de données d'évaluation à part entière. Il doit détailler la compréhension des évaluateurs par rapport aux éléments qui sont à évaluer et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse et en décrivant clairement les méthodes proposées, les sources de données et les procédures de collecte. Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations, en précisant le membre de l'équipe qui aura la responsabilité de chaque tâche ou produit. Le rapport initial offre au groupe chargé des programmes et aux évaluateurs une opportunité de vérifier qu'ils partagent la même compréhension au sujet de l'évaluation et également de clarifier tout malentendu dès le départ.

Rapport provisoire de l'évaluation : Ce document sera soumis à l'équipe du Programme (Représentant Résident adjoint en charge du Programme, Spécialiste en suivi et évaluation, Team leaders, chargés de programmes) et les principales parties prenantes dans l'évaluation pour vérifier s'il répond aux critères de qualité requis (voir tableau ci-dessous).

Rapport d'évaluation final : il sera obtenu après intégration au rapport provisoire, des observations pertinentes reçues de la part de l'équipe du Programme et des principales parties prenantes. Il sera joint à la version finale du document une proposition de plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations et les outils de dissémination de résultats de l'évaluation (Résumé du rapport dans un langage accessible, présentations PowerPoint, dépliant etc.)

Les principaux critères de qualité pour chaque livrable figure dans le tableau ci-dessous.

Livrables	Principaux critères de qualité
Un rapport initial d'évaluation	• Cohérence entre les différentes parties du document ; • Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique ; • Contenu : - o Compréhension des TDRs - o Réponses aux questions d'évaluation - o Sources de données - o Outils de collecte et cibles - o Programme détaillé - o Répartition des responsabilités
Rapport provisoire de l'évaluation	• Conformité du canevas ; • Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique ;
Rapport d'évaluation final	• Prises en comptes des observations pertinentes • Qualité des outils des outils de dissémination

7. Calendrier du processus d'évaluation

La consultation se déroulera sur une période de 30 jours dans le courant du second semestre de l'année 2012. Ci-dessous, le chronogramme indicatif

#	Principales activités	Durée en jours calendaires
1	Faire la revue documentaire	4
2	Rencontrer les parties prenantes	3
3	Rédiger et valider le rapport initial	4

4	Collecter les données/informations sur le terrain	10
5	Analyser les données et rédiger le rapport provisoire	5
6	Tenir la réunion de validation	1
7	Finalisation du rapport d'évaluation	3
	Total	30

*Pour le consultant international, cette partie pourra se faire à distance.

8. Arrangement administratifs et logistiques

Les consultants seront amenés dans le cadre des collectes de données de terrain à prévoir 10 jours de mission de terrain, selon le choix de la zone qu'ils souhaitent analyser. Pour cet effet, les zones concernées potentielles sont : Région de Sofia (Maromandia et Anorontsangana), Région de Diana (Nosy-Be, Ambanja et Ambilobe), Région Atsimo Andrefana (Tulear II, Ampanihy (Ankilizato et Maniry), Ankililaoka, Manombo, Saint-Augustin, Anakao, Soalara, Ifaty et Ambohimahavelona), Région Analamanga (Anjozorobe, Angavo, et Mangamila), Région de Androy, (Androka et Marolinta).

Il est attendu du cabinet que toutes les dispositions et coûts logistiques soient inclus dans l'offre finale.

Tous les paiements seront initiés par le Team leader, en accord avec le Spécialiste en Suivi et Evaluation. Le contrat sera établi sous modèles de jalons. Le PNUD ne fournit pas d'avance de paiement. Les jalons de paiement seront les suivants :

Débours : frais logistiques / voyage / DSA

Rapport final : 100 % des honoraires

9. Profil des Consultants:

L'équipe sera constituée de deux personnes disposant des bonnes connaissances dans le domaine de l'environnement et qualifiées en matière d'évaluation de projets, dont un consultant international travaillant en étroite collaboration avec consultant national. Les consultants rapporteront au Spécialiste en Suivi et évaluation du Bureau-Pays.

Valeurs intrinsèques

- Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU,
- Favoriser la vision, la mission, et les buts stratégiques du PNUD,
- Démontrer sa capacité d'exercer dans un environnement ne tenant pas compte de la différence culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité,
- Démontrer la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé.

Compétences fonctionnelles

Aptitudes opérationnelles

- Bonne connaissance des réalités institutionnelles, sociales et culturelles de la Région Atsimo Atsinanana,
- Une bonne expérience de l'utilisation d'approche participative,
- Bonnes qualifications en Informatique,
- Aisance dans la communication écrite et orale,
- Aptitude à établir des bonnes relations avec les partenaires et la population cible, et à produire des réponses rapides et adéquates.

Qualifications

- **Consultant International**

- Titulaire d'un diplôme master en Sciences de l'Environnement, Sciences Sociales, Démographie, Statistique, Economie, Agronomie ou domaines équivalents ;
- Au moins sept (07) années d'expériences en matière de suivi et d'évaluation de projets de préférence au niveau International, incluant des projets dans le domaine de l'environnement ;
- Compétence en analyse et traitement de données qualitatives et quantitatives ;
- Aptitude et expérience de travail en équipe et dans un environnement multiculturel ;
- Excellentes capacités relationnelles avec divers interlocuteurs (autorités, ONG, communautés etc..)
- Excellentes capacités rédactionnelles ;
- Excellentes capacités d'analyse, de négociation, d'initiative, de communication ;
- Maîtrise parfaite de logiciels bureautiques et d'analyse de données primaires ;
- Expériences de travail à Madagascar ou dans un autre pays africain francophone sera un atout.

- **Consultant national**

- Titulaire d'un diplôme master en Sciences de l'environnement, Sociales, Démographie, Statistique, ou domaines équivalents ;
- Au moins cinq (05) années d'expériences en matière d'évaluation de projets dans le contexte de Madagascar, incluant des projets dans le domaine de l'environnement ;
- Compétence en analyse et traitement de données qualitatives et quantitatives ;
- Aptitude et expérience de travail en équipe et dans un environnement multiculturel ;
- Excellentes capacités relationnelles avec divers interlocuteurs et publics ;
- Excellentes capacités rédactionnelles ;
- Excellentes capacités d'analyse, de négociation, d'initiative, de communication ;
- Maîtrise parfaite de logiciels bureautiques et d'analyse de données primaires ;
- Expériences de travail le SNU à Madagascar sera un atout.

10. Ethique de l'évaluation :

La présente évaluation sera menée conformément aux principes mis en avant dans les «Directives éthiques pour l'évaluation» de l'UNEG (United Nations Evaluation Group) : Disponible sur le lien : <http://www.uneval.org/search/index.jsp?q=ethical+Guidelines>

Annexe 2 : Extrait du cadre de résultats de l'Effet inscrit dans le CPAP 2008-2011

Tableau 13 : Extrait du cadre de résultats concernant l'Effet, CPAP 2008-2011

Effet UNDAF 4 : Les conditions de vie et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées - Engagements du MAP 4 & 7 : Développement rural & Prendre soin de l'environnement				
Composante CPAP	Effet escompté	Produits et indicateurs	cibles annuelles des produits (2008-2011)	indicateur des sous-produits (bases et cibles)
Protection de l'environnement et Développement Durable 5. Sous-programme Environnement et Changement Climatique	5.1. L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées Indicateurs : • Superficies défrichées et/ou brûlées (Réduction 70%, base 17% (2005) ; • Superficies des aires protégées créées et gérées (Cible 6 Mio hectares, base 1,7 Mio hectares	5.1. Les communes et communautés sont d'avantage responsabilisées en matière de conservation des ressources naturelles en général, et de la biodiversité en particulier- indicateurs : • Nombre de Transferts de Gestion des Ressources naturelles opérés (Cible 24) • % de Communes Vertes dans les Régions ciblées (Cible 50%, Base 2007)	5.1.1.1 : Des Plateformes représentatives associées à la conservation de la biodiversité mises en place et opérationnelles (2008-2011)	• Nombre de plate-forme représentative, ayant capacités en planification de développement durable dans les ZAAP et les zones (cible : 4 pour les ZAAP et 2 pour les zones) • % conflits enregistrés et résolus par le biais des plates-formes représentatives (cible : 50%, base 2007 : 0%)
			5.1.1.2 : Les communautés et tous les autres acteurs (autorités, décideurs, groupements/associations, société civile) sensibilisés sur l'exploitation durable des ressources naturelles (2008-2011)	Nombre de communautés de base appliquant la GDRN dans les ZAAP en plus des sites de référence initiaux (cible : 24, base 2005 : 13)
			5.1.1.3 : Mesures de GDRN dans les zones d'appui aux aires protégées intégrées dans les plans APMC (2008-2011)	• Présence ou absence d'espèces indicatrices de la santé écologique dans les sites de référence de GDRN (cible : au moins maintien niveau actuel, base : niveau 2006) • Nombre de plans de cogestion pour APMC. (cible : 4MPAs, base : 2007 : 0)
			5.1.1.4 : Gestion des connaissances en matière de GDRN améliorée - Un réseau national regroupant les praticiens est constitué (2008) - Une base de données sur les connaissances en matière de GDRN mise en place (2008) - Une stratégie de diffusion des connaissances élaborée (2009)	• Nombre de connaissances partagées (Base : ... Cible...) • Nombre d'informations et de pratiques sur la biodiversité stockées partagées (Base : ... Cible...) • % des connaissances utilisées partagées (Base : ... Cible...)
			5.1.1.5 : Modèles GDRN testés à Anjozorobe, dans SO et NO, répliqués à Vatovavy-Fitovinany (2008-2011)	• 1 modèle GDRN effectivement répliqué • Superficie ou nombre d'aires protégées créées dans la région (Base : Cible)
			5.1.1.6 : Conservation de la biodiversité et des ressources naturelles intégrée dans la gestion des terres et de l'espace des régions d'intervention (2008-2011)	Taux d'accroissement des espèces indicatrices identifiées (Base : Cible)

Annexe 3 : Extrait du cadre de résultats de l'Effet inscrit dans le CPAP – mise à jour 2010-2011

Tableau 14 : Extrait du cadre de résultats concernant l'Effet, CPAP mis à jour 2010-2011

Effet UNDAF 4 : Les conditions de vie et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées - Engagements du MAP 4 & 7 : Développement rural & Prendre soin de l'environnement				
Composante CPAP	Effet escompté	Produits et indicateurs	cibles annuelles des produits	indicateur des sous-produits (bases et cibles)
Protection de l'environnement et Développement Durable 5. Sous-programme Environnement et Changement Climatique	4.1. L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées Indicateurs : • Superficies défrichées et/ou brûlées (Réduction 70%, base 17% (2005) ; • Superficies des aires protégées créées et gérées (Cible 6 Mio hectares, base 1,7 Mio hectares	4.1.1. Les communes et communautés sont d'avantage responsabilisées en matière de conservation des ressources naturelles en général, et de la biodiversité en particulier.	la gestion des ressources est transférée aux communautés	% des communautés respectant les quotas et la fréquence de prélèvement dans les PAG <i>base à relever dans le contrat de transfert de gestion signé par MEF (2009) - cible 100% (année)</i>
		indicateurs : • Nombre de Transferts de Gestion des Ressources naturelles opérés <i>base line : 13 (2006), cible 24 (2010).</i>	les connaissances scientifiques et traditionnelles sur la conservation de la biodiversité deviennent des outils de conservation de la biodiversité, en tenant compte des nouvelles données dues aux changements climatiques	taux de satisfaction des parties prenantes (décideurs, communautés, ménages) par rapport au système d'information. Base =0% (2009) - cible : 60% (2011)
		4.1.2. L'application et le respect des politiques et plans sectoriels intégrant la dimension environnementale par les structures décentralisées et déconcentrées sont améliorés	la dimension environnementale y compris le changement climatique est intégrée dans les activités de développement	taux d'accroissement des revenus directs issus des filières de la biodiversité base (2005) : 0% cible : augmentation de 20% pour les 50% des ménages impliqués. Taux de perte de couverture forestière dans les zones de soutien des aires protégées. Maintien de l'abondance des espèces ciblées par les filières dans les sites de référence Base(2009) : variable selon les sites (cf. PTP) - cible : le niveau de l'abondance des espèces ciblées par les filières dans les 13 sites de références est maintenu au niveau de l'état de référence
				nombre de régions dans les zones d'intervention prenant en compte le zonage dans leur plan stratégique régional en matière de conservation de la biodiversité et le développement de la GDRN. Base (2009) : 0 cible 3 régions –% de toutes les formes d'activités intégrant la dimension environnementales (ex : grands investissements, AGR) base (2006) : 0% cible AGR intégrant la dimension

Effet UNDAF 4 : Les conditions de vie et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées - Engagements du MAP 4 & 7 : Développement rural & Prendre soin de l'environnement

Composante CPAP	Effet escompté	Produits et indicateurs	cibles annuelles des produits	indicateur des sous-produits (bases et cibles)
				<i>environnementale augmente de 25% dans les 13 sites de référence par rapport à l'état de référence. un (01) grand investissement implanté dans les 2 zones d'intervention</i>
		4.1.3. un nouveau système de GDT est mis en place dans le sud : AA et Androy indicateur : <i>nb de localité où un système est mis en place et opérationnel</i> <i>baseline : 0 système</i> <i>cible 2010 : à remplir</i> <i>cible 2011 : à remplir</i>	des modèles reproductibles du SLM sont développés pour les communes ciblées, qui sont représentatives des principales sous-régions agroécologiques du Sud de Madagascar et sont diffusées ailleurs dans la région (2010,2011)	indicateur : nombre de commune où un système est mis en place et opérationnel baseline : 0 système cible 2010 : à remplir cible 2011 : à remplir
			des politiques locales et nationales habilitant le SLM sont formulées et adoptées d'une manière participative à tous les niveaux (2011)	disponibilité d'un document de politique nationale et locale validé au plan technique. Baseline : pas de document de politique cibles 2011 : document de politique validé au plan technique
			les institutions et les individus ont les capacités pour soutenir et appliquer le SLM au niveau local, régional et national	nombre d'institutions/individus ayant bénéficié d'un renforcement de capacités pour soutenir et appliquer le SLM au niveau local, région et national – baseline : 0 système cible 2010 : à remplir cible 2011 : à remplir
		4.1.4 Les acteurs impliqués dans la gestion du territoire de l'AP sont capables de gérer (alimenter, mettre à jour, diffuser) la base de données	la structure de la BDD est ajustée pour permettre la conservation des informations des années antérieures lors de la mise à jour et différentes versions pertinentes sont produites et accessibles aux différents utilisateurs (mars 2010)	

Effet UNDAF 4 : Les conditions de vie et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées - Engagements du MAP 4 & 7 : Développement rural & Prendre soin de l'environnement

Composante CPAP	Effet escompté	Produits et indicateurs	cibles annuelles des produits	indicateur des sous-produits (bases et cibles)
		Indicateurs : gestion de la base de données (BDD) par les OPCIs base : BDD gérée par le projet cible : la BDD est gérée entièrement par les OPCIs - nombre de parutions annuelles de la gazette rurale gérée techniquement et financièrement par les OPCIs – base : 2 parutions annuelles de la gazette rurale sont gérées techniquement et financièrement par les OPCIs – cible : 3 parutions annuelles de la gazette rurale sont gérées techniquement et financièrement par les OPCIs	un réseau d'alimentation des informations constituant la BDD et la diffusion d'informations sur l'ensemble du territoire est mise en place	
		4.1.5. La création définitive de l'AP est officialisée et les investissements des communautés sont sécurisés par les PAG	finaliser et valider les PAG par les autorités compétentes en fonction des dispositions législatives qui auront été adoptées	
		indicateurs : signature du décret définitif de l'AP catégorie V incluant les catégories II et III - base : décret non signé, - cible décret signé. Superficie des terrains anciennement défrichés de l'AP restaurés par des plants autochtones – base : 0ha cible : supérieur à 100ha; nombre de certificats fonciers délivrés par les communes base : 0 cible 1000	élaborer et soumettre aux autorités compétentes un projet de décret de création définitive de l'AP avec les documents y afférents et ce conformément aux nouvelles directives de création des nouvelles AP	
			mettre en place les guichets fonciers via les centres de ressources en information foncière (CRIF) pour faciliter le titrage des parcelles des membres des communautés	

Annexe 4 : Matrice de résultats reconstituée

NB : Matrice reconstituée à partir des cadres de résultats des deux CPAP (2008-2011 et 2010-2011).

Légende :

Produits /indicateurs du CPAP 2008-2011

Produits/indicateurs du CPAP 2010-2011

Produits/indicateurs présents dans les deux documents

Tableau 15 : Matrice de résultats de l'Effet « l'Environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées »

CPAP	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES	REALISATIONS	COMMENTAIRES DE L'EVALUATEUR
	Superficies défrichées et/ou brûlées	Base : 17% (2005) soit 318 000 ha	Réduction 70% en 2011 : Soit 200 000 ha	Chiffres concernant les superficies brûlées : 2008 : 168 963 Ha ¹⁷ 2009 : 322 791 Ha ¹⁷ 2010 : données non publiées 2011 : 188 000 Ha ¹⁸	L'objectif est atteint et même dépassé.
	Superficies Reboisées et restaurées	Base (2006) = 455 000 ha	2011 - 540 000 ha	2011 : 496 000 Ha ¹⁹	Cet indicateur est précisé dans les ROAR, bien qu'il ne soit pas inscrit dans les CPAP. L'objectif n'est pas atteint mais il y a une amélioration par rapport à la situation de référence

¹⁷ Source : Site du Ministère de l'Environnement et des Forêts

¹⁸ Source : ROAR 2012

¹⁹ Source : ROAR 2012

CPAP	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES	REALISATIONS	COMMENTAIRES DE L'EVALUATEUR
	<i>Superficies des aires protégées créées et gérées</i>	<i>Base : 1,7 Million d'hectares</i>	<i>6 Millions hectares</i>	http://atlas.rebioma.net : 6 964 554.730 ha	L'objectif est largement atteint. Le PNUD n'a pas contribué à l'atteinte de cet objectif étant donné que les 2 projets concernés ont lieu soit avant la période évaluée (projet Anjozorobe) soit après (projet MRPA).
Produit 1 : Les communes et communautés sont d'avantage responsabilisées en matière de conservation des ressources naturelles en général, et de la biodiversité en particulier					
	<i>Nombre de Transferts de Gestion des Ressources naturelles opérés</i>	<i>Base : 13</i>	<i>24</i>	• 20 contrats de TdG avec des CLB ont été renouvelés pour 10 ans • 23 processus de mise en place de nouveaux contrats ont été appuyés A la date de l'évaluation finale du PE3, 22 contrats ont été signés et 8 d'entre eux ritualisés. Les contrats ritualisés sont ceux pour lesquels le processus a été conduit par les DREF à travers le LOA avec le projet²⁰.	La cible est donc largement atteinte. Il faut noter que ce Produit 1 est le <u>seul produit commun aux deux CPAP</u> (sous-produits différents, voir ci-dessous), ainsi que son premier indicateur. Si dans le premier CPAP il visait les deux projets (Anjozorobe et PE3), il ne concerne plus que le projet PE3 dans le CPAP 2010-2011 (car le projet Anjozorobe est concerné par les P4 et P5).
	<i>(% de Communes Vertes dans les Régions ciblées)</i>	<i>(Base 2007 : 0)</i>	<i>(Cible 50%)</i>	Non réalisé.	Cet indicateur du CPAP 2008 n'a pas été repris dans le CPAP 2010, en raison du contexte mais aussi l'indicateur n'a pas été bien cerné par le gouvernement, donc difficilement applicable.
Sous-produit 1.1 : Des Plateformes représentatives associées à la conservation de la biodiversité mises en place et opérationnelles (2008-2011)					
	<i>Nombre de plateforme représentative, ayant capacités en planification de</i>	<i>0</i>	<i>4 pour les ZAAP</i>	Les 4 outils de zonage du territoire autour des AP sont bien établis. Il faut noter que le projet d'appui au PE3 a permis	Cependant, ces plateformes sont en majorité non fonctionnelles, et nécessiteraient un appui technique et

²⁰ Source : rapport d'évaluation du PE3, décembre 2012.

CPAP	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES	REALISATIONS	COMMENTAIRES DE L'EVALUATEUR
	développement durable dans les ZAAP			la création et le renforcement de capacités de 12 plateformes. Les CLB sont membres à part entière des plateformes représentant les 13 sites de référence.	financier.
	Sous-produit 1.2 : Les communautés et tous les autres acteurs (autorités, décideurs, groupements/associations, société civile) sensibilisés sur l'exploitation durable des ressources naturelles (2008-2011)				
	Nombre de communautés de base appliquant la GDRN dans les ZAAP en plus des sites de référence initiaux	2005 = 13	24	Pas de données puisque cet indicateur n'a pas été repris dans le CPAP 2010-2011.	Cet indicateur n'a pas été repris dans le CPAP 2010-2011.
	Sous-produit 1.3 : Mesures de GDRN dans les zones d'appui aux aires protégées intégrées dans les plans APMC (2008-2011)				
	Présence ou absence d'espèces indicatrices de la santé écologique dans les sites de référence de GDRN	base : niveau 2006	cible : au moins maintien niveau actuel	Dans le rapport final du PE3, il est indiqué la présence des espèces de <i>Chaetodon sp.</i> dans les sites au Nord et au Sud, espèces indicatrices de bon état de santé des récifs.	Néanmoins, cet indicateur n'a pas été repris explicitement dans le CPAP 2010-2011.
	Nombre de plans de cogestion pour APMC.	base : 2007 : 0	cible : 4 MPAs,	Le projet d'appui au PE3 a produit des données scientifiques et socio-économiques sur les sites de référence autour des APMC afin d'assister MNP à développer les plans de conservation.	Cet indicateur n'est pas pris en compte dans le CPAP 2010-2011.
	Sous-produit 1.4 : Gestion des connaissances en matière de GDRN améliorée - Un réseau national regroupant les praticiens est constitué (2008) - Une base de données sur les connaissances en matière de GDRN mise en place (2008) - Une stratégie de diffusion des connaissances élaborée (2009)				
	Nombre de connaissances partagées	Pas de base indiquée.	Pas de cible indiquée.	Cf. annexe 8	Concernant les trois indicateurs liés au sous-produit n°1.4, ils ne sont plus d'actualité, mais ont été remaniés dans les PTA et les PIR.
	Nombre d'informations et de pratiques sur la biodiversité stockées partagée	Pas de base indiquée.	Pas de cible indiquée.	Cf. annexe 8	
	% des connaissances utilisées partagées	Pas de base indiquée.	Pas de cible indiquée.	Cf. annexe 8	

CPAP	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES	REALISATIONS	COMMENTAIRES DE L'EVALUATEUR
	Sous-produit 1.5 : Modèles GDRN testés à Anjozorobe, dans SO et NO, répliqués à Vatovavy-Fitovinany (2008-2011)				
	1 modèle GDRN effectivement répliqué	Pas de base indiquée.	Pas de cible indiquée.	Sous-produit non réalisé.	Sous-produit mis de côté, non repris dans le CPAP 2010-2011.
	Superficie ou nombre d'aires protégées créées dans la région	Pas de base indiquée.	Pas de cible indiquée.		
	Sous-produit 1.6 : Conservation de la biodiversité et des ressources naturelles intégrée dans la gestion des terres et de l'espace des régions d'intervention (2008-2011)				
	Taux d'accroissement des espèces indicatrices identifiées	Pas de base indiquée.	Pas de cible indiquée.	Données indisponibles ou inexistantes.	Sous-produit mis de côté, non repris directement dans le CPAP 2010-2011.
	Sous-produit 1.7 : Des revenus sont générés par les communautés par la valorisation de la biodiversité				
	Taux d'accroissement des revenus directs issus des filières de la biodiversité		Augmentation de 20% pour les 50% de ménages impliqués	Données indisponibles ou inexistantes.	Concernant ces deux indicateurs ils ne sont plus d'actualité, car ont été remaniés dans les PTA et les PIR.
	Maintien de l'abondance des espèces par les filières dans les sites de référence	Pas de base indiquée.	Pas de cible indiquée.	Données indisponibles ou inexistantes.	
	Sous-produit 1.8 : La gestion des ressources est transférée aux communautés				
	% des communautés respectant les quotas et la fréquence de prélèvement dans les PAG	Base à relever dans les contrats de transferts de gestion signés par le MEF	Cible : 100%	Données indisponibles ou inexistantes.	Même remarque que sous-produit précédent.
	Sous-produit 1.9 : Les connaissances scientifiques et traditionnelles sur la conservation de la biodiversité deviennent des outils de conservation de la biodiversité, en tenant compte des nouvelles données dues aux changements climatiques				
	Le taux de satisfaction des parties prenantes (décideurs, communautés, ménage) par rapport au système d'information	Base 2009 : 0%	Cible 2011 : 70%	Données indisponibles ou inexistantes.	La base de données installée au sein des 3 DREF n'est en pratique pas encore consultée ni accessible aux utilisateurs.

CPAP	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES	REALISATIONS	COMMENTAIRES DE L'EVALUA TEUR
	Produit 2 : L'application et le respect des politiques et plans sectoriels intégrant la dimension environnementale par les structures décentralisées et déconcentrées sont améliorés				
	Sous-produit 2.1 : La dimension environnementale y compris le changement climatique est intégrée dans les activités de développement				
	<i>nombre de régions dans les zones d'intervention prenant en compte le zonage dans leur plan stratégique régional en matière de conservation de la biodiversité et le développement de la GDRN.</i>	<i>Base (2009) : 0</i>	<i>cible : 3 régions</i>	Les plans et les cartes de zonage des quatre systèmes d'AP-ZAAP (Lokobe, Sahamalaza, Nosy-Ve et Mikea) ont été établis et validés par les communautés, les autorités et partenaires au niveau local et dans les 3 régions. (cf. sous-produit 1.1)	Activités en cours
	<i>% de toutes les formes d'activités intégrant la dimension environnementales (ex : grands investissements, AGR)</i>	<i>base (2006) : 0%</i>	<i>cible AGR : 25% dans les 13 sites de référence par rapport à l'état de référence et 01 grand investissement implanté</i>	Données indisponibles ou inexistantes.	
	Produit 3 : Un nouveau système de gestion durable des terres est mis en place dans le sud : (régions Atsimo Andrefana et Androy)				
	<i>nombre de localité où un système est mis en place et opérationnel</i>	<i>0</i>	<i>cible 2010 : à remplir cible 2011 : à remplir</i>	03 localités où un système est mis en place et opérationnel : Sihanamitohy, Maniry, Sakamasay	Cibles d'indicateur non définis
	Sous-produit 3.1 : des modèles reproductibles du SLM sont développés pour les communes ciblées, qui sont représentatives des principales sous-régions agroécologiques du Sud de Madagascar et sont diffusées ailleurs dans la région (2010, 2011)				
	<i>nombre de commune où un système est mis en place et opérationnel</i>	<i>0</i>	<i>cible 2010 : à remplir cible 2011 : à remplir</i>	Communes de Maniry, Ankilizato, Sihanamitohy : un SLM propre à la vallée est développé sur chaque commune. Commune d'Androka: données de la zone agroécologique littorale transmises et traitées 5 communes: AGR identifiées	Cibles d'indicateur non définis
	Sous-produit 3.2 : des politiques locales et nationales habilitant le SLM sont formulées et adoptées d'une manière participative à tous les niveaux (2011)				

CPAP	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES	REALISATIONS	COMMENTAIRES DE L'EVALUATEUR
	<i>disponibilité d'un document de politique nationale et locale validé au plan technique.</i>	<i>pas de document de politique</i>	<i>cible 2011 : document de politique validé au plan technique</i>	—	Pas encore de données car le projet est en cours de réalisation.
	Sous-produit 3.3 : les institutions et les individus ont les capacités pour soutenir et appliquer le SLM au niveau local, régional et national				
	<i>nombre d'institutions/individus ayant bénéficié d'un renforcement de capacités pour soutenir et appliquer la SLM au niveau local, région et national</i>	0	<i>cible 2010 : à remplir cible 2011 : à remplir</i>	Trois associations/groupement ayant bénéficié de renforcement de capacité : VOI Tanindrazako, Groupement Namoro, Groupement Tenontsoa	Cibles d'indicateur non définis.
	Produit 4 : Les acteurs impliqués dans la gestion du territoire de l'AP sont capables de gérer (alimenter, mettre à jour, diffuser) la base de données				
	<i>gestion de la base de données (BDD) par les OPCIs</i>	base : BDD gérée par le projet	cible : la BDD est gérée entièrement par les OPCIs	1 OPCI sur 3 gère la BDD.	Objectif atteint partiellement
	<i>nombre de parutions annuelles de la gazette rurale gérée techniquement et financièrement par les OPCIs</i>	2 parutions annuelles de la gazette rurale sont gérées techniquement et financièrement par les OPCIs	3 parutions annuelles de la gazette rurale sont gérées techniquement et financièrement par les OPCIs	3 parutions annuelles sont gérées par les OPCIs.	Objectif atteint
	Sous-produit 4.1 : La structure de la BDD est ajustée pour permettre la conservation des informations des années antérieures lors de la mise à jour et différentes versions pertinentes sont produites et accessibles aux différents utilisateurs (mars 2010)				
	Sous-produit 4.2 : Un réseau d'alimentation des informations constituant la BDD et la diffusion d'informations sur l'ensemble du territoire est mise en place				
	—	—	—		Pas d'indicateurs mentionnés dans le CPAP à ces deux sous-produits
	Produit 5 : La création définitive de l'AP est officialisée et les investissements des communautés sont sécurisés par les PAG				
	<i>signature du décret définitif de l'AP catégorie V incluant</i>	<i>Décret non signé</i>	Décret est signé	Le décret n'est pas encore signé à ce jour.	Le contexte de crise institutionnel est directement responsable de ce retard

CPAP	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES	REALISATIONS	COMMENTAIRES DE L'EVALUATEUR
	<i>les catégories II et III</i>				dans la publication des textes juridiques.
	<i>Superficie des terrains anciennement défrichés de l'AP restaurés par des plants autochtones</i>	0 ha	100 ha	Près de 220 ha de terrain restaurés par 40000 plants autochtones.	Objectif atteint
	<i>nombre de certificats fonciers délivrés par les communes</i>	0	1000	120 certificats délivrés.	Objectif non atteint.
	Sous-produit 5.1 : Finaliser et valider les PAG par les autorités compétentes en fonction des dispositions législatives qui auront été adoptées				
	Sous-produit 5.2 : Elaborer et soumettre aux autorités compétentes un projet de décret de création définitive de l'AP avec les documents y afférents et ce conformément aux nouvelles directives de création des nouvelles AP				
	Sous-produit 5.3 : Mettre en place les guichets fonciers via les centres de ressources en information foncière (CRIF) pour faciliter le titrage des parcelles des membres des communautés				
	—	—	—		Pas d'indicateur mentionné dans le CPAP 2010 à ces trois sous-produits.

Annexe 5 : Matrice d'évaluation

Tableau 16 : Matrice d'évaluation

Critères d'évaluation appropriés	Questions clés	Sous-questions spécifiques	Sources de données / personnes ressources	Méthodes / outils de collecte des données
Pertinence	- Dans quelle mesure l'effet était-il et continue-t-il d'être aligné au mandat du PNUD et aux priorités nationales ? - Est-ce que l'effet est adapté aux attentes du gouvernement malgache ?	Analyse de l'effet Programme pays : - Les effets CPAP, les indicateurs et les cibles étaient-ils pertinents au contexte, aux besoins des cibles et aux priorités du pays ? - Les indicateurs retenus sont-ils pertinents et suffisants pour mesurer l'effet ? Si non, quels autres indicateurs pourrait-on suggérer ?	Documents : - CPAP 2008-2011 et 2010-2011 - Documents relatifs aux 3 projets : ❖ PE3, ❖ Projet Anjozorobe, ❖ Projet SLM ❖ Projet MRPA Parties prenantes	- Analyse des rapports et documents existants - Entretien en groupe - Entretiens en vis-à-vis
		Analyse des produits : - Les produits retenus étaient-ils pertinents pour réaliser l'effet ? - Les indicateurs choisis étaient-ils appropriés ? Suffisants ? Si non, quels autres indicateurs suggérer ?		
		Lien entre produits et effet : - Les interventions du PNUD peuvent-elles être reliées de manière crédible à l'effet ? - Les activités de renforcement de capacités réalisées par le PNUD sont-ils en relation avec l'effet ?		
Efficacité	- Dans quelles mesures le PNUD a contribué à la réalisation de l'effet ? - Le PNUD peut-il apporter toute sa contribution à la réalisation de l'effet dans le délai	Analyse de l'effet Programme pays : - Quel est le niveau actuel de réalisation et quelles perspectives pour la réalisation de l'effet avec les ressources et le délai indiqué ? - Quels ont été les facteurs de succès dans la réalisation de l'effet, les contraintes rencontrées et les solutions apportées ? - Comment le choix des modalités de mise en œuvre des projets ont-ils influencé leurs performances ?	Documents : - CPAP 2008-2011 et 2010-2011 - Documents relatifs aux 3 projets : ❖ PE3, ❖ Projet Anjozorobe, ❖ Projet SLM	- Analyse des rapports et documents existants - Entretien en groupe - Entretiens en vis-à-vis
		Analyse des produits : Quels sont les progrès dans la réalisation des produits ?		

Critères d'évaluation appropriés	Questions clés	Sous-questions spécifiques	Sources de données / personnes ressources	Méthodes / outils de collecte des données
	prévu ?	Quels ont été les facteurs positifs et négatifs, qui ont affecté la réalisation des produits ?	Parties prenantes	
		Lien entre produits et effet : Dans quelles mesures les activités de renforcement des capacités menées par le PNUD ont-elles contribué à la réalisation de l'effet ?		
		Analyse de la communication, du partenariat et de la gestion : Quelle a été l'apport du partenariat à la réalisation de l'effet ?		
Efficiences	- Les résultats ont-ils été obtenus à des coûts acceptables ? - Serait-il possible d'avoir plus de résultats en utilisant les mêmes ressources ?	Analyse de l'effet Programme pays : En comparaison avec celles des autres partenaires, la contribution financière du PNUD à la réalisation de l'effet est-elle significative ?	Documents : - CPAP - Données financières des 3 projets : - o PE3, - o Projet Anjozoro be, - o Projet SLM Parties prenantes : - service financier du PNUD - responsables financiers des projets	- Analyse des rapports financiers et toutes les données liées aux moyens déployés pour la réalisation de l'effet - Entretiens en vis-à-vis
		Analyse des ressources et de la gestion : - Les ressources allouées étaient-ils suffisantes ? disponibles à temps ? - Les modalités de gestion utilisées étaient-ils justifiées ? efficaces ?		

Critères d'évaluation appropriés	Questions clés	Sous-questions spécifiques	Sources de données / personnes ressources	Méthodes / outils de collecte des données
Impact	Quels signes précoces de changements attendus ou non attendus les projets mis en œuvre dans le cadre de l'effet ont apporté dans la vie des bénéficiaires ?	Analyse des produits : - Quels produits ont le plus contribué ou sont susceptibles de mieux contribuer à la réalisation de l'effet ? - Les bénéficiaires visés par l'effet ont-ils tous accès aux résultats et aux services produits ? - Les bénéficiaires visés ressentent-ils ces résultats et services ?	Documents : - CPAP - Documents relatifs aux 3 projets : ❖ PE3, ❖ Projet Anjozoro be, ❖ Projet SLM Parties prenantes	- Analyse des rapports et documents existants - Entretien en groupe - Entretiens en vis-à-vis
		Analyse des ressources, de la communication, du partenariat et de la gestion : Quelle a été l'apport des stratégies de communication et du partenariat à la réalisation de l'effet ?		
Durabilité / pérennité	- Dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils pérennes ou peuvent-ils être pérennisés ? - Quelles sont les recommandations et orientations pour le prochain cycle de l'UNDAF?	Analyse de l'effet Programme pays : Quel est le degré d'appropriation de l'effet du CPAP par les bénéficiaires ?	Parties prenantes : - Institutionnels, - ONG, - bénéficiaires	- Entretien en groupe - Entretiens en vis-à-vis
		Analyse des produits : Le Programme Environnement a-t-il permis de développer les capacités institutionnelles, techniques et humaines nécessaires pour une prise de conscience de la protection de l'environnement sur le long terme ?		

Annexe 6 : Progrès et résultats de l'Effet (extraits des ROAR, années 2008 à 2011)

	Principaux progrès et des résultats avérés de l'Effet (Outcome 26)
2008	D'une façon générale, les populations sont acquises à l'importance de la préservation de certaines aires, lorsque la conservation va de pair avec des activités économiques prenant en compte leurs préoccupations existentielles. Dans et autour du corridor forestier d'Anjozorobe concerné par l'appui du PNUD, les feux de brousse n'existent pratiquement plus et les foyers de feu sont insignifiants et facilement maîtrisés (au nombre de 6 en 2008, ils étaient supérieurs à 100 au début des années 2000). Dans le cadre du PEDD phase3 (PEIII), dans les autres zones d'intervention du PNUD (Nord-Ouest et le Sud-Ouest), l'impact de la protection n'est pas encore mesurable. Néanmoins, les objectifs de 2008 ont été atteints : les outils de conservation sont actuellement en place et des renforcements de capacité ont été effectués ; 04 plans de gestion durable des ressources naturelles ont été élaborés. Des formations ont été dispensées pour la professionnalisation des métiers compatibles avec la durabilité de l'utilisation des ressources. Par ailleurs, des marchés de commercialisation des produits de la biodiversité ont été prospectés (produits ligneux et non ligneux). Par ailleurs, la prise de responsabilité effective des entités centrales et décentralisées du ministère de tutelle, dans le suivi et la supervision, et dans certains cas, en intervenant directement dans les activités de conservation et de restauration, constitue une garantie pour la conservation.
2009	Cet Effet a été marquée par un recul en 2009, avec l'intensification de la coupe illicite d'essences protégées telles que le palissandre ou le bois de rose, le braconnage d'espèces animales protégées, l'arrêt de la mise en place d'un SWAP au niveau du secteur de l'environnement etc. En 2009, les contributions du PNUD au renforcement de la prise de responsabilité des communautés sur la gestion des ressources naturelles. Grâce aux appuis : -Un plan de gestion intégré a été élaboré pour 3 systèmes d'Aire protégée marine et côtière- Zone d'appui aux aires protégées ; -La synthèse et l'analyse des connaissances disponibles en GDRN (Gestion Durable des Ressources Naturelles) à Madagascar ont été effectuées, pour trois écosystèmes (marins/côtières, mangroves, forêts sèches et épineuses) ; -Un réseau de praticiens a été mis en place dans le Sud, pour pérenniser les premiers acquis de cette démarche de gestion de connaissances ; -Un système de gestion de données adaptable suivant les cibles (scientifiques, enfants, communautés villageoises) a été mis en place ; -21 (sur 20 prévus) contrats de gestion de transfert de ressources (forestières et halieutiques confondues) aux communautés ont été recommandés pour renouvellement des contrats. Dans le corridor forestier d'Anjozorobe-Angavo, 45ha sur 70 ha prévues, été restaurés autour de l'aire protégée, touchant près de 600 ménages. Le CRIF (Centre régional d'information foncière) est opérationnel.
2010	Dans le domaine de la protection de l'environnement dans et autour des zones de conservation ciblées, la crise a accru les menaces sur les aires protégées, à travers le développement de trafics illicites sur des espèces fauniques et floristiques protégées. L'arrêt des financements de bailleurs de fonds majeurs a rendu difficiles les activités de conservation. Dans le cadre de son assistance au domaine de l'environnement, le PNUD a poursuivi l'appui à la gestion communautaire de l'environnement à travers la mise en place de transferts de gestion aux communautés d'espaces jouxtant les aires protégées. Parallèlement de nouvelles techniques de pêche respectueuses de l'environnement (préservation du récif corallien, pêche au large) sont promues et permettent d'accroître et de varier les prises des pêcheurs et, par ricochet, leurs revenus. Parallèlement de nouvelles activités génératrices de revenus sont promues (maraîchage et vannerie notamment), en particulier avec les groupements de femmes, afin de réduire les pressions sur les ressources et d'accroître les revenus.
2011	Progrès et résultats : La crise sociopolitique avec la récession mondiale ont affecté de façon significative l'environnement à Madagascar. Le dysfonctionnement des services forestiers et des organisations locales à vocation d'appui à la protection de l'environnement, faute de financement, a exacerbé les braconnages et l'exploitation illicite des espèces (animales ou végétales) protégées. Il est également constaté à Madagascar qu'en période de crise, il y a toujours une recrudescence des incendies, qui deviennent une

forme d'expression des mécontentements de certains groupes de la population. A tous ces défis s'ajoutent les difficultés de fonctionnement, suite aux vagues de retrait des partenaires techniques et financiers, de Madagascar National Park, une Association reconnue d'utilité publique, qui assure la conservation et la gestion durable et rationnelle du réseau national de parcs nationaux et réserves de Madagascar. Ces facteurs ont contribué à la détérioration de la situation environnementale de deux dernières années. La superficie incendiée a augmenté en passant de 168 963 Ha en 2008 à 322 791 Ha en 2009. En 2010 et 2011, les statistiques officielles ne sont pas encore disponibles, mais la tendance générale ne présage pas une amélioration de la situation.

En ce qui concerne les aires protégées, la crise n'a pas permis la promulgation de la version révisée du Code des Aires Protégées (COAP) qui devait régir la création et la gestion des Aires Protégées de catégorie V et VI. Du coup, malgré la décision, à travers l'arrêté interministériel du 20 décembre 2010, d'extension des aires protégées pour couvrir une surface totale de 6,694 millions ha, plus de la moitié reste en statut provisoire faute de cadre légale de référence. La gestion de ces aires protégées constitue également un défi majeur pour le pays, compte tenu de l'immensité, de l'enclavement et de l'éparpillement des zones à protéger face à la faible capacité d'intervention des services publics de protection. Le renforcement de la participation des communautés à la base dans la gestion des ressources dans et autour de ces zones est de plus en plus crucial.

Quelle est la valeur ajoutée apportée dans le cadre de la contribution du PNUD à la réalisation de l'Effet ?

Le PNUD a continué à appuyer le pays dans la mise en œuvre du Programme Environnemental phase 3 à travers le renforcement des capacités des communautés, des autorités locales et des services publics déconcentrés concernés, à jouer efficacement leurs rôles pour la protection durable des ressources naturelles des zones sensibles autour des aires protégées, dites zones d'appui aux aires protégées. L'appui s'inscrit dans l'accompagnement du processus de transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés de base pour le renforcement de la responsabilisation des communautés locales. Ce qui a permis de temporiser la dégradation de la situation de l'environnement face aux difficultés de fonctionnement des structures d'appui à la gestion et la promotion des ressources naturelles, comme le Madagascar National Park qui joue un rôle important dans la gestion des aires protégées, suite à la crise. L'intervention du PNUD consiste à organiser et à former les communautés de base, tout en leur dotant des matériels et des outils nécessaires pour leur permettre de mieux jouer leur rôle dans la conservation et la valorisation des ressources naturelles de leur zone. Les capacités des services déconcentrés à accompagner et à suivre les efforts des communautés et les interactions entre les communautés et les différents acteurs intervenant dans les zones d'intervention ont été également renforcées. Ces actions permettront aux communautés d'assurer la gestion des ressources naturelles en adressant de façon harmonisée les problématiques de conservation et de développement de la population.

L'implication des communautés dans la protection des aires protégées a contribué à contenir la reprise des feux de brousse pendant la crise. Dans ce cadre, 14 contrats de transfert de gestion sont signés, ritualisés et 19 en cours de signature et de ritualisation dans les 3 régions d'intervention DIANA, SOFIA et ATSIMO ANDREFANA. 238 bénéficiaires, dont 127 femmes ont développé des activités alternatives génératrices de revenus susceptibles de réduire les pressions sur les ressources naturelles, dans la Broderie, l'élevage de poulets gasy, la transformation de fruits, etc. Quinze personnes dont six femmes se sont également lancées dans l'écotourisme après la création de 04 nouveaux circuits terrestres et les formations en guide touristique.

Le développement d'un modèle de gestion durable des terres, adapté au contexte du Sud de Madagascar, permettra aux populations et aux autorités locales, régionales et nationales de mieux cibler les interventions pour adresser le problème crucial de disette liée à la sécheresse du grand Sud de Madagascar.

Le PNUD a mis en place une base de données sur les connaissances scientifiques et traditionnelles sur la conservation qui va servir d'outil de conservation de la biodiversité en tenant compte des nouvelles données dues aux changements climatiques, pour le ministère de l'environnement et les acteurs intervenant dans le secteur.

Le projet PEIII cible particulièrement les populations des zones aux alentours des aires protégées pour renforcer leurs capacités à prendre en main la gestion des ressources naturelles de façon à assurer l'harmonisation entre les objectifs de conservation et de développement pour la survie des populations locales et la valorisation efficiente des ressources disponibles.

Pour le projet d'appui à la gestion du corridor Anjozorobe Angavo, les expériences et les leçons apprises en matière de gestion des aires protégées de catégorie V et VI ont servi à nourrir l'élaboration par le gouvernement du projet Managed Resource Protected Area (MRPA), qui a obtenu le financement du GEF.

Annexe 7 : Réalisations du projet Anjzorobe

Tableau 17 : Synthèse des réalisations du projet Anjzorobe, en fonction du cadre de résultats 2009

Effet CPAP : L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées			
Projet : Consolidation des acquis à Anjzorobe-Angavo			
Produit 1 : Les communes et communautés sont davantage responsabilisées en matières de gestion de ressources naturelles en général, et de la biodiversité en particulier			
Sous-produit 1.1 : Les acteurs impliqués dans la gestion du territoire de l'aire protégée sont capable de gérer (alimenter, mettre à jour, diffuser) la base de données			
Sous-produit 1.2 : L'aire protégée est officialisée en catégorie 5 (paysage harmonieux protégé)			
Sous-produit 1.3 : Les investissements des communautés sont sécurisés à travers les guichets fonciers			
Sous-produit 1.4 : La structure de gestion à 3 niveaux assurant la gestion de l'aire protégée est opérationnelle			
Sous-produit 1.5 : Un dispositif de financement pérenne assure la gestion durable des actions au sein du territoire de l'aire protégée			
Sous-produit 1.6 : Le système de gestion de projet est renforcé pour s'assurer de l'autonomisation			
Situation de référence (Début du projet)	Indicateurs	Cibles (2009)	Réalisations en fin projet (2011)
- Gestion de la base de données par le projet : collecte des données 01 parution annuelle de la gazette rurale gérée techniquement et financièrement par le projet	- Base de données géré entièrement par les OPCI - Nombre de parution de la gazette rurale gérée techniquement par les OPCI	- Gestion de la base de données par les OPCI (collecte de données, enregistrement) 03 parutions annuelles de la gazette rurale gérées techniquement par les OPCI	- Gestion de la base de données (1 OPCI sur 3) 3 parutions annuelles gérées par les OPCI
34 ha de terrains restaurés	- Sortie du décret définitif - Surface de terrains anciennement défrichés restaurés	- décret définitif de l'aire protégée officialisé 100 ha de terrain anciennement défrichés de l'aire protégée restaurés par au moins 20000 plants autochtones	- Pas de décret - Près de 220 ha de terrain restaurés par 40000 plants autochtones
02 CRIFS mis en place	nombre de certificats fonciers délivrés par les communes	au moins 700 certificats délivrés par les guichets fonciers communaux	120 certificats délivrés
100% des dossiers de délits sont traités par les communes et OPCI avec l'appui du projet	% de dossiers traités par les communes sans l'appui du projet	100% des dossiers de délits sont traités par les communes et OPCI avec les OPJ sans l'appui du projet	100% des dossiers traités par les OPCI avec les OPJ
- Association de producteur de gingembre gère les opérations avec l'appui du projet en partenariat avec le secteur privé - Site touristique réhabilité - Mécanisme de taxation réajusté auprès des communes	- Nombre de ménages ayant connu une amélioration de leur revenu - Pourcentage de l'augmentation de la quantité de produits commercialisés sous norme bio-équitable - Nombre de visiteurs du site écotouristique - Pourcentage de	- Au moins 150 ménages connaissent une amélioration de leur revenu agricole par le biais de la commercialisation des produits bio-équitable - Les quantités de produits rizicoles et de gingembre commercialisés sous la norme bio-équitable augmentent de 80% par	140 ménages connaissent une amélioration de leur revenu - augmentation de 120% par rapport à 2008 - fréquentation : 960 visiteurs

et intercommunalités	recettes générées par le mécanisme de l'intercommunalité à fiscalité propre	rapport à 2008 • La fréquentation du site touristique est de l'ordre de 1440 visiteurs • Le nouveau mécanisme de taxation représente au moins 30% des ressources des communes et intercommunalités	
• Rapport de revue 2008 élaboré • PTA 2009 disponible	• Taux de réalisation technique et financière du projet • Nombre de documents de planification et de rapport élaborés et diffusés auprès des partenaires	• 01 document consolidant les informations pertinentes recueillies au cours des suivis • 03 rapports techniques et financiers • 01 rapport annuel diffusé auprès des partenaires	• 3 rapports techniques • 1 rapport annuel

Tableau 18 : Synthèse des réalisations du projet Anjozorobe, en fonction du cadre de résultats 2011

Effet CPAP : L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées			
Projet : Autonomisation des structures communautaires de gestion à Anjozorobe Angavo			
Produit 1 : Consolider les acquis pour assurer une viabilité à travers l'autonomie des structures communautaires			
Sous-produit 1.1 : Une dynamique économique favorable à la conservation est renforcée			
Sous-produit 1.2 : Les dispositifs d'accompagnement pour appuyer la dynamique de gestion des terroirs sont opérationnels			
Sous-produit 1.3 : Le cadre de gestion et de promotion de l'aire protégée est renforcé			
Sous-produit 1.4 : Les résultats attendus du projet sont atteints			
Situation de référence (Début du projet)	Indicateurs	Cibles (2009)	Réalisation fin projet (2011)
20% des responsabilités des communautés prévues dans les règles de gestion sont assurés	% des comités locaux des fokontany disposant d'outils de gestion de leur terroir nombre de convention avec les associations locales	80% des comités locaux des fokontany disposant d'outils de gestion de leur terroir - Au moins 02 conventions avec les associations locales de producteurs	60% (26 sur 42) comités locaux disposent d'outils de gestion de leur terroir - Conventions avec les associations de producteurs de riz et de gingembre
2010 : 0% de contribution des OPCI	Contribution des intercommunalités dans la gestion des activités à travers le système de financement adopté	2011 : 25% de contribution dans les activités de conservation venant des intercommunalités et des associations touristiques et de producteurs	40% de contribution dans les activités de conservation
Les grandes lignes du projet de décret sont discutées avec les parties prenantes Pas de document sur le fonctionnement de la structure de gestion	Disponibilité d'un projet de décret définitif de l'aire protégée catégorie V prêt pour soumission au DCBSAP Disponibilité de document capitalisant les approches développées au niveau de l'aire protégée	2011 : 01 projet de décret de création définitive est déposé au niveau de DCBSAP un document de capitalisation diffusé	Les approches développées au niveau de l'AP sont utilisées dans le SAPM (système des aires protégées de Madagascar) et le MRPA (network of managed protected area)
Rapport de revue 2010 élaboré PTA 2011 disponible	Taux de réalisation technique et financière du projet Nombre de document stratégique, de planification et de rapport élaborés et diffusés auprès des partenaires		Réalisation technique : 85% Réalisation financière : 100% Nombre de document stratégique : 6 (plan annuel, plan trimestriel, rapport trimestriel, rapport annuel)

Annexe 8 : Réalisations du projet d'appui au PE3²¹

Produit 1 : La dimension environnementale y compris le changement climatique est intégrée dans les activités de développement			
Sous-produit 1.1 : Etablir le zonage du système AP-ZAAP tenant compte des divers utilisateurs d'espace, y compris les groupes vulnérables			
Sous-produit 1.2 : Etablir le plan de gestion intégré des 3 systèmes APMC-ZAAP tenant compte des divers utilisateurs, y compris les groupes vulnérables			
Sous-produit 1.3 : Elaborer et diffuser des guides d'intégration de la dimension environnementale pour les petites exploitations			
Indicateurs	Situation de référence	Cibles	Réalisation fin projet (2012)
<i>nombre de régions dans les zones d'intervention prenant en compte le zonage dans leur plan stratégique régional en matière de conservation de la biodiversité et le développement de la GDRN.</i>	<i>Base (2009) : 0</i>	<i>cible : 3 régions</i>	Les plans et les cartes de zonage des quatre systèmes d'AP-ZAAP (Lokobe, Sahamalaza, Nosy-Be et Mikea) ont été établis et validés par les communautés, les autorités et partenaires au niveau local et dans les 3 régions.
<i>Nombre de communautés de base appliquant la GDRN dans les ZAAP en plus des sites de référence initiaux</i>	<i>2005 = 13</i>	<i>24</i>	Au total il y a eu 43 CLB appuyées à travers le processus de TdG des ressources forestières et mangroves dans les ZAAP sur la base de PAGS et des plans de zonage.
<i>Nombre de plateforme représentative, ayant capacités en planification de développement durable dans les ZAAP et les zones</i>	<i>Les plans de développement des communes dans les zones du projet n'ont pas encore intégré les priorités en matière de conservation de la biodiversité.</i>	<i>4 pour les ZAAP</i>	Au total, 12 plateformes ont été établies avec l'appui du projet dans toutes les ZAAP d'intervention, cependant la plupart de ces plateformes ne sont pas opérationnelles par manque de ressources.
<i>Nombre de plans de cogestion pour APMC.</i>	<i>base : 2007 : 0</i>	<i>cible : 3.</i>	Les 3 plans d'aménagement et de gestion des sites de référence marins ont été établis et intégrés dans le système des APMC-ZAAP.
Produit 2 : Des revenus sont générés pour les communautés par la valorisation de la biodiversité			
Sous-produit 1 : Développer la commercialisation durable des espèces répertoriées CITES existantes dans la ZAAP Mikea			
Sous-produit 2 : Organiser les communautés en entreprise communautaire pour une exploitation durable des filières pêches et produits forestiers sur les 12 sites de référence			
Sous-produit 3 : Mobiliser des financements des activités alternatives agricoles			
Sous-produit 4 : Mettre en œuvre des activités de conservation de la biodiversité tenant en compte la consultation des groupes exclus ou marginalisés			
Indicateurs	Situation de référence	Cibles	Réalisation fin projet (2012)
<i>Nombre de structures de gestion communautaires qui mettent en œuvre des mesures durables et</i>		<i>Des systèmes et des plans de gestion des</i>	Au total 32 contrats de TdG en dehors des 13 sites de référence ont été signés et accompagnés de plans de zonage, de plans d'aménagement et de gestion élaborés sur

²¹ Source : Quesne G, et Razafindralambo R, cabinet Baastel, Evaluation Finale de l'appui du PNUD/FEM au PEDD III de Madagascar (PE3) – Appui au réseau d'aires protégées et aux zones stratégiques, décembre 2012, 159 p et PIR du projet PE3.

<i>rentables de gestion des ressources naturelles qui contribuent à la conservation de la biodiversité dans chaque écosystème, en plus des communautés concernées par les 13 sites de référence.</i>		<i>ressources compatibles avec la GDRN sont mis en place dans les sites de réplique</i>	la base d'inventaires, et d'outils de gestion pour les CLB formés par les DREF et les DRPRH avec l'appui de ce projet.
<i>Présence ou absence d'espèces indicatrices de la santé écologique dans les sites de référence de GDRN</i>	base : niveau 2006	<i>cible : au moins maintien niveau actuel</i>	• Ecosystème récifal : présence des espèces de Chaetodon sp. dans les sites au Nord et au Sud, espèces indicatrices de bon état de santé des récifs. • Ecosystème de mangrove : le taux de recouvrement est supérieur à 70% dans tous les sites ; les multitudes d'organismes associés aux mangroves sont visibles et indicatrices de la bonne santé des mangroves (mollusques, crustacés, poissons). • Ecosystème de forêts sèches : comparé au niveau de 2006, le nombre d'espèces indicatrices a diminué à l'exception des oiseaux aquatiques et des mammifères (découverte d'une nouvelle espèce de lémurien à Sept Lacs). Cette diminution peut être expliquée par la dégradation de la couverture forestière causée par les feux incontrôlés à Amboboka et la poursuite des exploitations illicites et de production de charbon à Ranobe.
Produit 3 : La gestion des ressources est transférée aux communautés			
Sous-produit 1 : Transférer la gestion des ressources forestières sur la base de PAGS dans les sites prioritaires des ZAAP Sous-produit 2 : Transférer la gestion des ressources halieutiques aux communautés Sous-produit 3 : Elaborer et mettre en œuvre les chartes d'accès aux ressources et de la résolution des litiges (Dina) dans les sites de référence			
Indicateurs	Situation de référence	Cibles	Réalisation fin projet (2012)
<i>Des plans de gestion participative basés sur les connaissances scientifiques sont opérationnels pour toutes les APMC</i>	<i>Des plans de gestion ont été développés seulement en partie ou en version provisoire</i>	<i>Des plans de gestion participative des APMC sont développés sur la base des meilleures connaissances scientifiques et techniques des plans de gestion</i>	Le projet a produit tout au long de sa mise en œuvre des données scientifiques et socio-économiques sur les sites de référence autour des APMC afin d'assister MNP à développer les plans de conservation. Des inventaires écologiques ont notamment été réalisés en 2006, 2009 et 2011 et ont produits des données scientifiques pertinentes sur les 3 écosystèmes étudiés. Par ailleurs, des études sur le volet socio-économique ont été réalisées sur les filières socio-économiques appuyées telles que le bilan social, écologique et économique des actions d'appui au développement des filières réalisé par Biodeven 2009, ainsi que le bilan en 2011, ou encore l'étude sur les filières QTES réalisés en octobre 2010, et qui présentent des données socio-économiques et écologiques très intéressantes pour la production de plans de gestion des APMC. Des CLB ont pris l'initiative de créer elles-mêmes des zones sans prélèvement pour mieux réglementer la gestion de la pêche dans les ZAAP.
Produit 4 : Les connaissances scientifiques et traditionnelles sur la conservation de la biodiversité deviennent des outils de conservation de la biodiversité			
Sous-produit 1 : Collecter et traiter les informations disponibles sur les 3 écosystèmes concernés : récifs, mangroves, forêts Sous-produit 2 : Etablir les besoins de connaissances (en fonction des écosystèmes prioritaires) suivant les gaps identifiés Sous-produit 3 : Mettre en place un système de gestion de données (stockage et exploitation sous forme de base de données, de documents)			

Indicateurs	Situation de référence	Cibles	Réalisation fin projet (2012)
Un système de gestion des connaissances permet de rassembler et d'analyser les informations économiques, écologiques, sociales et techniques relatives à la GDRN pour les principaux écosystèmes de Madagascar.	Un assez grand nombre de praticiens travaillent sur la GDRN dans le pays mais en l'absence de systèmes organisés pour générer et partager les connaissances.	Un système au niveau national pour collecter, analyser et diffuser les connaissances sur la GDRN	Le projet a formé différents partenaires au niveau national, régional et local pour l'alimentation et l'utilisation d'une base de documents sur les connaissances relatives à la GDRN. Cette base est actuellement installée dans les 3 DREF et au niveau national mais reste peu opérationnel.
Suffisamment d'informations et de connaissances sont accumulées pour permettre de transposer les approches permettant de concevoir des mesures de gestion durable et rentable des ressources naturelles dans les principaux écosystèmes naturels de Madagascar.	Le niveau de connaissance de la GDRN est insuffisant parmi les acteurs à divers niveaux, concernant les récifs coralliens, les lagons, les forêts épiphytes, les mangroves et les autres écosystèmes naturels de Madagascar	Un réseau national de praticiens de GDRN et de gestionnaires d'informations/ base de données est identifié et établi	Le réseau des praticiens de GDRN n'a pas été établi au niveau national mais au niveau des 3 régions incluant 50 membres issus des autorités administratives, des entités privées et publiques diverses et des communautés locales. Cette banque de documents n'est pas suffisamment exploitée et consultée par les praticiens qui rencontrent des problèmes logistiques et informatiques pour avoir accès à la base et l'alimenter avec des documents en version papier.
Un système efficace de gestion visant le partage des connaissances sur la GDRN à Madagascar est en place.	Aucun sondage de satisfaction n'a été mené. Il n'y a pas de formation adéquate formellement organisée à Madagascar concernant le développement de modèles de GDRN	Un système de gestion d'information pour partager les connaissances en GDRN avec les praticiens de GDRN est établi et fonctionnel.	Le système de gestion d'information pour partager les connaissances en GDRN a été mis en place mais n'est pas entièrement opérationnel, ni au niveau national, ni au niveau des 3 régions.

Annexe 9 : Réalisations du projet SLM

Tableau 19 : Synthèse des réalisations du projet SLM

Effet CPAP : L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées.			
Projet SLM			
Produit 1 : Des modèles reproductibles du SLM sont développés pour les communes ciblées, qui sont représentatives des principales sous-régions agroécologiques du Sud de Madagascar, et sont diffusés ailleurs dans la région			
Sous-produit 1.1 : Des modèles pour des pratiques agroécologiques et pastorales durables sont développés, appliqués et adaptés aux conditions du sud			
Sous-produit 1.2 : Des activités génératrices de revenu (AGR) sont introduites/appuyées pour accroître les activités économiques au niveau commune			
Sous-produit 1.3 : Des techniques performantes et rentables pour la stabilisation des dunes de sable blanc littoral AEZ (zone agroécologique) sont développées			
Sous-produit 1.4 : Les PCD sont révisés ou développés pour intégrer les meilleures techniques, pratiques, principes et les expériences scientifiques acquises durant le développement du modèle SLM			
Situation de référence	Indicateurs	Cibles	Réalisation 2012
Aucun modèle SLM développés	Des modèles SLM pour chaque sous-région agricole du sud incluant les cinq communes pilotes (Marolinta, Androka, Ampanihy ouest, Ankilizato, Maniry) sont présentées	Des modèles de pratiques agroécologiques et pastorales durables sont appliqués sur sables blancs, latérites rouges et cristallin	Commune de Maniry: un SLM propre à la vallée est développé Commune d'Androka: données de la zone agroécologique littorale transmises et traitées 5 communes: AGR identifiées
Aucun modèle SLM développés	% de paysan appliquant le modèle SLM	30% des paysans des communes cibles appliquent les modèles SLM	
Aucun PCD intégrant SLM	PCD révisés	5 PCD révisés	
Aucune AGR identifiée et appuyée	AGR identifiée et appuyée	Des activités génératrices de revenu (AGR) sont introduites/appuyées pour accroître les activités économiques au niveau commune	13 AGR identifiées
Aucun site pilote identifié	Accroissement du rendement des espèces fourragères	La régénération naturelle des espèces fourragères est 50% meilleure dans les sites pilotes gérés comparé aux zones non gérées par le projet	
Aucune stabilisation de dune.	% de dune active stabilisé	Au moins 80% des dunes actives dans les deux communes pilotes dans les sables blancs seront	Zone littorale: lancement du processus de stabilisation de dunes

		stabilisées en fin de projet.	
Aucun modèle de migration établi	modèle de gestion de migration développé	Un modèle de gestion de migration de long ou moyenne distance, les normes et mesures d'accompagnement sont développés et appliqués en relation avec la fonctionnalité des terres dans les communes pilotes	

Produit 2 : Des politiques locales et nationales habilitant le SLM sont formulées et adoptées d'une manière participative à tous les niveaux

Sous-produit 2.1 : Développement/ révision des Plan communal de développement (PCD) pour chaque commune pilote, mainstreaming les préoccupations du modèle SLM et développement d'une législation favorable

Sous-produit 2.2 : Liens directs établis entre la gouvernance de SLM au niveau des communes et le programme de financement des PCD

Sous-produit 2.3 : Textes réglementaires locales concernant la gestion des ressources naturelles sont perfectionnés

Sous-produit 2.4 : La formulation du CSIF (Country Strategic Investment Framework) est soutenue; Les leçons tirées de ce projet sont intégrées dans la plateforme national de SLM

Situation de référence	Indicateurs	Cibles	Réalisation 2012
Il y a des réglementations traditionnelles concernant l'accès aux ressources forestières, les pâturages et les ressources en eau mais il n'y a pas de textes clairs sur la gestion durable des ressources naturelles	Textes réglementaires élaborés et validés	Les structures de gestion des ressources naturelles sont renforcées, le plan de gestion des ressources naturelles est élaboré.	
Le SLM est pratiqué par quelques localités seulement.		SLM établi selon la politique de développement rural du gouvernement. Le sud est considéré comme priorité vu l'aridité de cette zone et l'impact du changement climatique.	

Produit 3: Les institutions et les individus ont les capacités pour soutenir et appliquer le SLM au niveau local, régional et national

Sous-produit 3.1 : Les paysans locaux au sein des 05 communes pilotes ont la capacité pour l'application des SLM et des modules de formation adéquates pour d'autres régions pertinentes à Madagascar sont développés

Sous-produit 3.2 : Des programmes de renforcement de capacité sont développés pour l'amélioration de la gouvernance communale du SLM, les parties prenantes au niveau régional, et pour les institutions de formation supérieure et professionnelle

Sous-produit 3.3 : Le mainstreaming, la génération et le partage des savoirs et connaissances sur le SLM sont promus

Sous-produit 3.4 : Les programmes de vulgarisation sont révisés pour intégrer des pratiques agricoles et gestion d'élevage améliorées et les capacités pour diffuser les programmes révisés sont renforcées

Situation de référence	Indicateurs	Cibles	Réalisation 2012
Les PCD sont défaillants,	PCD révisés et développés	Les PCD qui intègrent	

n'inclut pas SLM et ne sont pas utilisés.		SLM et l'analyse de l'utilisation du sol sont réalisés dans plus de 30% du paysage dans les communes pilotes	
Aucune donnée officielle disponible sur le mouvement migratoire dans les sites pilotes.	Programme de suivi de migration élaboré	Existence d'un programme de suivi des migrations et réduction de 30% de taux de migration dans les communes pilotes	

Produit 4: Le projet est géré avec efficience et un bon ratio coût/efficacité grâce à une gestion adaptative et un bon système de suivi-évaluation

Sous-produit 4.1 : L'unité de gestion du projet est opérationnelle

Sous-produit 4.2 : Un système d'apprentissage global est développé et utilisé pour appuyer la gestion adaptative du projet

Situation de référence	Indicateurs	Cibles	Réalisation 2012
		Les produits et sous-produits sont atteints et peuvent être pérennes	
Project non opérationnel	Taux de réalisation du plan de travail	Réalisation complète du PTA	PTA réalisé à 87,34% (selon le 2011)

Annexe 10 : Planning de la mission de terrain

DATE	ACTIVITE
Lundi 19 novembre	Arrivée de Monsieur SOUQUET, consultant international
	Rencontre avec le PNUD et autres RDV initiaux à Tana.
Mardi 20 novembre	RDV sur Tana
Mercredi 21 novembre	RDV partenaires projet Anjozorobe
Jeudi 22 novembre	Matinée : RDV responsable projet SLM de WWF, RN1
	14h30 : Vol Tana-Tuléar
Vendredi 23 novembre	RDV à Tuléar ville
Samedi 24 novembre	Sites : Ranobe et Manombo (PE3)
Dimanche 25 novembre	route Tuléar-Ampanihy
Lundi 26 novembre	Sites : Ankilizato, Maniry et Sihanamitohy (projet SLM)
Mardi 27 novembre	route Ampanihy-Tuléar
Mercredi 28 novembre	Saint-Augustin (PE3)
Jeudi 29 novembre	Anakao (PE3)
Vendredi 30 novembre	8h50 : Vol Tuléar-Tana- et Tana-Réunion pour Mr SOUQUET
Mardi 4 décembre	Réunion de restitution de la mission terrain à l'équipe PNUD
Lundi 17 décembre	Livraison du rapport provisoire d'évaluation
Mercredi 19 décembre	Feedback de l'équipe du PNUD
Vendredi 21 décembre	Livraison du rapport finalisé

Annexe 11 : Liste des parties prenantes rencontrées

Date	Organisme	Nom Prénom	Fonction
20/11/2012	PNUD Madagascar	Mr BAH Alpha	Spécialiste en Suivi-Evaluation
	PNUD Madagascar	Mr RAKOTONANDRASANA Justice	Associé en Suivi-Evaluation
	PNUD Madagascar	Mr RAKOTOARISOA Fanomezantsoa Andrianaivoarivony	Team leader pauvreté et environnement
	PNUD Madagascar	Mme RAJEMISON Sylvia	Assistante de Programme Environnement
	ONG FANAMBY	Mr RAJAOBELINA Serge	Directeur
	ONG FANAMBY	Mr RASOLONJANAHARY Andry	Chargé du suivi-évaluation
21/11/2012	Maire de Mangamila	Mme RAHARISOA Angèle	Adjoint au Maire
	Fokontany d'Antsahabe	Mr RAKOTONDRAFARA	Président du FKT
	Maire d'Anjozorobe	Mr PROSPER et le SG de la CU Anjozorobe	2è adjoint au Maire
22/11/2012	WWF Toliara	Mme RANALISOLOFO Nosy	Gestionnaire du projet SLM
23/11/2012	DREF Analamanga	Mme RANDRIAMAMPIANINA Vololoniaina	Directeur
	MEF - DPPSE	Mr RANDRIANANTENAINA Fenohery	Directeur de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation
23/11/2012	PNUD Madagascar (Toliara)	Mr MBOLATIANA Faly Razatovo	Expert en Moyens de Subsistance Durable
	VOI Ifanato	Mr Justome Mahatombe	Président de la VOI
	VOI Mahaleotse	Mr Zafizara	Président de la VOI
	Association TAMIA (St Augustin)	Mr Jean Martin	Président
	Association FIMIMANO (Anakao)	Mr Emoantra Hermany Manahadraza	Président
	SAGE	Mr Thierry RAMANDRAIRIVONY Rija	Coordonnateur Régional SAGE Toliara
	TANY MEVA	Mme Hanitra Rakotoarisoa	Gestionnaire de projet
	DREF	Mr Victor Razaka	Directeur
	DRPRH	Mr Gilbert François	Directeur
	VOI Ezaka (Ranobe)	Mr Ramanoel	Président de la VOI
24/11/2012	VOI Ezaka (Ranobe)	13 membres de la VOI	
	VOI Mikamba (Manombo)	Mr Adolphe Tsisitra	Président de la VOI
	VOI Mikamba (Manombo)	Mr Fidel Victor Mahasolo	Agent de changement
	VOI Mikamba (Manombo)	20 membres de VOI	
	VOI Tanindrazako	Mr Solondraza	Président de la VOI
26/11/2012	VOI Tanindrazako	10 membres de la VOI	
	WWF Ampanihy	Mr Romain Joseph Rabemanantsoa	Agent de contact local WWF
	Groupeement Namoro	??	President du groupeement
	Groupeement Namoro	12 membres du groupeement	
	Groupeement Namoro	Mr Sambedame	agent de terrain WWF-technicien agricole
	Groupeement Namoro	Mr Mara Jacques Florent	Agent de contact local WWF

	Groupement Tenontsoa	Vorinazy Edmine	Présidente du groupement
	Groupement Tenontsoa	Tsanary Henriette	Trésorière du groupement
	Groupement Tenontsoa	Mr Tsaravintana François	Agent de contact local WWF
28/11/2012	MNP Tuléar	Mr Toany	Directeur du PN Mikea
	Commune de Saint Augustin	Mr Boniface	Maire
	association des femmes mareyeurs TAOSOA (Ampasinita)	22 membres représentantes	
	VOI FANASOANA (Tanandava)		
	association des femmes mareyeurs MIRAIVOLA (Andovokampy)		
	Association des pêcheurs Ranovelona (Andovokampy)		
	association des pêcheurs et de protection de l'environnement (mangrove) FANO		
	WWF Tuléar	Mme Domoina Rakotomalala	Programme officer - Projet de recherche Sud-Ouest, intérim du Directeur Ecorégional Atismo Adrefana
	Blue ventures	Mr Shawn Peabody	Country Director, Madagascar
29/11/2012	Association des mareyeurs	Mme Angeline Alimina	Présidente
	association FIFAMANO	Mr Emoantra Hermany Manahadraza	Président
	association des pêcheurs	Mr Odon Emene	Président
	association des pêcheurs	45 membres des associations	Président
	MNP Tuléar	Mme Frida Razafinaivo	chef d'antenne par intérim)
	ISHM Tuléar :	Mme Jacqueline Razanoelisoa	Enseignant chercheur
27/11/2012	MNP (siège)	Mr RANDRIAMANANTENASOA Herijaona	Directeur général adjoint
	BIODEV	Mr RASAMISON Aimé	Directeur général
29/11/2012	Océan Consultants	Mr KASPRZYK Zbigniew	Gérant
03/12/2012	SAGE Tana		
05/12/2012	PNUD Madagascar	Mme RAHARIVELO Verosoa	Chargée de Programme Environnement et Eau
	PNUD Madagascar	Mme RABEFARIHY Hanta	Chargée de projet appui au PE3

Annexe 12 : Bibliographie

1. Guide et outils méthodologiques :

- Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement élaboré par le PNUD, 2009, 232 p ;
- Handbook on planning, monitoring and evaluating for development results, 2011, 48 p ;
- Note d'orientation actualisée relative au guide de 2009, 2011, 14 p ;
- Evaluation policy, 2011, 16 p ;
- Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies, 2005, 25 p ;
- UNEG Code of Conduct for Evaluation in the UN System, 2008, 6 p ;
- UNEG Ethical Guidelines for Evaluation, 2008, 14 p ;
- UNEG Quality Checklist for Evaluation Terms of Reference and Inception Reports, 2010, 5 p ;
- UNEG Quality Checklist for Evaluation Reports, 2010, 6 p.

2. Documents stratégiques :

- Plan d'action du Programme Pays (CPAP) entre le Gouvernement de Madagascar et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) - 2008-2011, 59 p ;
- Plan d'action du Programme Pays (CPAP) entre le Gouvernement de Madagascar et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) - mise à jour 2010-2011 19 p ;
- Programme intérimaire des Nations-Unies à Madagascar - 2012-2013, février 2012, 58 p ;
- Plan d'action du Programme Pays (CPAP) entre le Gouvernement de Madagascar et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) - programme intérimaire 2012-2013, 45 p ;
- Système des Nations-Unies, Revue UNDAF 2010 Madagascar, décembre 2010, 38 p.

3. Documents de suivi du PNUD Madagascar :

- Results Oriented Annual Report (ROAR) 2008, 19 p ;
- Results Oriented Annual Report (ROAR) 2009, 32 p ;
- Results Oriented Annual Report (ROAR) 2010, 37 p ;
- Results Oriented Annual Report (ROAR) 2011, 11 p.

4. Documents relatifs aux projets :

Projet Anjozorobe - phase I :

- PRODOC, 2004, 85 p ;
- UNDP GEF APR/PIR, projet Anjozorobe, 2006, 28 p ;
- UNDP GEF APR/PIR 2007, 110 p ;
- Rapport évaluation finale, Antananarivo, mars - avril 2008, 119 p ;

Projet Anjozorobe - phase I :

- Compte rendu du revue annuelle, 16 janvier 2009, 5 p ;
- PRODOC Anjozorobe-Angavo : consolidation des acquis du projet, 27 avril 2009, 29 p ;
- PTA 2011, 12 p ;
- PV réunion de clôture du projet, 27 décembre 2011, 2 p.

Projet d'appui au PE3 :

- Document de projet, GEF/PNUD PEDD - phase 3, février 2005, 143 p ;
- PEIII / appui du PNUD/FEM. PTA 2009. Antananarivo. 2 juin 2009, 22 p ;
- PEIII / appui du PNUD/FEM. PTA 2010. Antananarivo. 29 avril 2010, 23 p ;
- PEIII / appui du PNUD/FEM. PTA 2011. Antananarivo. 24 février 2011, 31p ;
- PEIII / appui du PNUD/FEM. PTA 2012. Antananarivo. 21 juin 2012, 15p ;
- Rapport annuel 2010, 28 p ;
- Rapport annuel 2011, 29 p ;
- Rapport trimestriels ;
- Dr. Zeidler J., IECN Namibia, PA-PASZ CONCEPT (Protected Areas & PA Support Zones) *Mid-Term Evaluation PE3 Support Project GEF/UNDP*, 2008, 107 p;
- Extrait de la plateforme ERC : erc.undp.org/evaluationadmin/manageresponse : Issues and recommendations, 2008, 18 p ;
- Project Implementation Review (PIR) of UNDP Supported GEF Financed Projects, 2012, 57 p ;
- Rajaonarivelo, M. N. *Document de capitalisation des acquis en matière de gestion durable des ressources naturelles en écosystèmes récifaux*. Livrable 3, Août 2012. 72 p.
- Rakontondrazaka, A. *Capitalisation des acquis du Projet en matière de gestion durable des ressources naturelles en écosystèmes de mangroves, de forêts sèches et d'épineux. Stratégie de valorisation*, Août 2012. 6 p.
- Rakontondrazaka, A. *Document de capitalisation des acquis en matière de gestion durable des ressources naturelles en écosystèmes de mangroves, de forêts sèches et d'épineux*, Août 2012. 60 p.
- Quesne G, et Razafindralambo R, cabinet Baastel, Evaluation Finale de l'appui du PNUD/FEM au PEDD III de Madagascar (PE3) – Appui au réseau d'aires protégées et aux zones stratégiques, décembre 2012, 159 p.

Projet SLM :

- PRODOC, 2009, 42 p ;
- PTA 2010, 23 juin 2010, 19 p ;
- PTA 2011, 26 janvier 2011, 16 p ;
- PTA 2012, 30 juin 2012, 26 p ;
- Rapport annuel 2010, PNUD, février 2011, 16 p ;
- Rapport annuel 2011, PNUD, janvier 2012, 28 p ;
- Rapport de progrès du projet SLM, 24 p.

Projet MRPA

- Extraits du PRODOC, version du 14/11/2012 pour re-signature : page 1, p 101-114.

Annexe 13: Evaluation Consultant Agreement Form

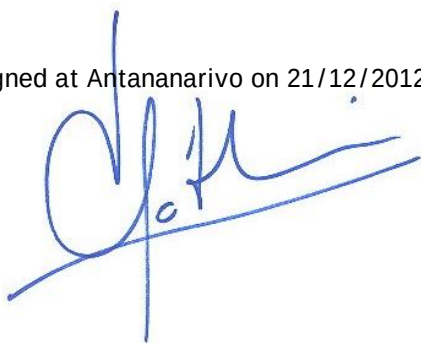
Agreement to abide by the Code of Conduct for Evaluation in the UN System

Name of Consultant: Mathieu SOUQUET

Name of Consultancy Organization: **BIOTOPE**

I confirm that I have received and understood and will abide by the United Nations Code of Conduct for Evaluation.

Signed at Antananarivo on 21/12/2012



Name of Consultant: Guy Richard RAFAMANTANANTSOA

Name of Consultancy Organization: **BIOTOPE**

I confirm that I have received and understood and will abide by the United Nations Code of Conduct for Evaluation.

Signed at Antananarivo, 21/12/2012

